

au cœur du social

OPTIONS

CES

A la recherche
d'un second
souffle

Pages 46 à 48

Réforme territoriale :
un remodelage en
profondeur de la société
française et un énorme
défi pour le syndicalisme.
Pages 16 à 27

Régions Caps d'avenir?

SNCF
RESTER CONNECTÉ,
À QUEL PRIX?

Pages 28-29

PATRICE HAUSER / MAXPPP

BANQUER MOINS, S'ASSURER MIEUX



Assurance de Prêt Immobilier

Économisez 10 000 €⁽¹⁾ en changeant d'assureur !

04 78 62 60 00
Ligne Garantie Emprunteur Macif
(prix d'un appel local)

Le saviez-vous ? Rien ne vous oblige à choisir l'assurance de votre prêt immobilier chez votre banquier. En choisissant la MACIF, vous optez pour :

- **L'excellence** : un contrat récompensé par le Label d'Excellence 2015 des Dossiers de l'Épargne.
- **Les économies** : jusqu'à 50 % sur le coût total de votre assurance de prêt* par rapport à votre banque.
- **La simplicité** : la MACIF s'occupe de tout pour vous (montage du dossier, résiliation) !

(1) Sous conditions. Exemple d'économies selon profil de l'emprunteur au 01.12.2014 : pour un couple de 33 ans qui souscrit un prêt immobilier de 150 000 € à 3 % sur 20 ans, employés, non-fumeurs et assurés à 100 % chacun sur les garanties Décès / Incapacité / Invalidité.

Le coût moyen d'une assurance proposée par la banque est de 18 000 € sur la durée du prêt soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,97 % pour les deux assurés. Le coût total de la Garantie Emprunteur de la Macif s'élève à 7 570 € sur la durée du prêt, soit un TAEA de 0,46%. L'économie réalisée est de 40 € / mois soit plus de 10 000 € sur 20 ans !

Devis immédiat et souscription : garantie-emprunteur-macif.fr
ou dans votre point d'accueil Macif

Le certificat d'équivalence de garanties est délivré dans les conditions et limites figurant dans la note d'information en vigueur.



Le contrat Garantie Emprunteur proposé par la Macif est assuré par Macif-Mutualité, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française.
SIREN : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann - 22/28 rue Joubert 75435 Paris Cedex 9.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort.



**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax : 01 55 82 83 33
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**

Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF

Pierre Tartakowsky

RÉDACTRICE GRAPHISTE

Anne Dambrin

RÉDACTEUR RÉVISEUR

Vincent Richard

RÉDACTION

Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE

Maya Vair-Piova

PUBLICITÉ

Maya Vair-Piova
Tél. : 01 55 82 83 60

PHOTOGRAVURE

Anne Dambrin

IMPRESSION

Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE

Ligne neuf

Commission paritaire :

0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 - 5658

Dépôt légal :
4^e trimestre 2015



éditorial

Continuer d'Agirc

Smart, Air France, négociation des retraites complémentaires, conférence sociale... Les événements des dernières semaines sont interprétés par la plupart des observateurs comme la marque d'un dialogue social en panne, source de conflictualité importante.

La raison n'est pas à chercher dans un soi-disant archaïsme de la Cgt mais dans la responsabilité écrasante du gouvernement et du Medef. Tout est fait pour que les négociations aujourd'hui ne puissent aboutir qu'à un recul social et se dérouler selon les desiderata patronaux, jusqu'à l'ingérence et les pressions exercées sur les négociateurs par le gouvernement comme lors des négociations sur les retraites complémentaires.

La plupart des Ict vivent d'ailleurs le pendant dans leurs entreprises ou administrations, avec l'absence de droit à des propositions alternatives, l'interdiction du désaccord dans leur propre travail, l'épée de Damoclès du devoir de loyauté et l'impossibilité d'exercer pleinement leur rôle contributif.

L'urgence est donc de refonder un dialogue social du local jusqu'au national. Alors qu'il met en permanence les salariés sous pression avec l'obligation de résultats dans leur travail, le patronat a pour seule contrainte quelques obligations de négocier mais jamais de conclure, ce qui lui permet de rester hors la loi dans beaucoup de domaines, comme pour l'égalité professionnelle. Ce fonctionnement permet la délinquance patronale. La vie à l'entreprise gagnerait en efficacité par l'obligation d'appliquer des accords majoritaires avec des négociations ouvertes où les organisations syndicales pourraient proposer leur ordre du jour.

Le dialogue social doit cesser d'être confisqué par le Medef. Il doit devenir l'affaire des salariés eux-mêmes. A l'heure de la révolution numérique, où seul un large débat peut permettre d'orienter les choix vers le progrès social, économique, environnemental et démocratique, l'obtention de négociations véritables conjuguées à l'intervention des salariés peut redonner ses lettres de noblesse au dialogue social. Il est pour le moins paradoxal qu'au moment où progressent les qualifications, l'envie de dire son mot et d'exercer son rôle contributif, le dialogue social se durcisse, la parole soit confisquée et les droits rognés. C'est à l'inverse la libération de l'écoute et de l'intervention qui sont objectivement posées. Renouer avec un véritable dialogue est aussi crucial pour l'avenir de l'encadrement, du salariat qualifié de notre pays.

La disparition programmée de l'Agirc supprime ainsi un pan important du statut cadre alors même que celui-ci constitue un socle de droits et garanties nécessitant d'être enrichi et élargi. La légitimité et la crédibilité même du syndicalisme chez les Ict va se jouer dans la bataille à venir contre le partage de la pénurie dans le salariat afin qu'ils soient, au même titre que les autres salariés, bénéficiaires d'un progrès social.

L'Ugict-Cgt poursuivra ses efforts de rassemblement et d'action pour la pérennité de la retraite complémentaire de l'encadrement et pour l'enrichissement d'un statut cadre renouvelé et convergent, en phase avec les attentes des Ict et notamment des jeunes générations.



Marie-José Kotlicki
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

DR

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Arrco-Agirc

Ce que le Medef a obtenu

8 Unédic

Le différé d'indemnisation est illégal

Tefal

Une affaire, deux enjeux

9 Air France

Dialogue social sur quelles bases ?

Egalité

La Ratp condamnée

Insee

Une France en mouvements

10 Volkswagen

Pleins gaz pour la Cop21



JEAN-FRANÇOIS FREY / MAXPPP

12 Fraude fiscale

Les mécanismes de l'impunité

Entretien avec Alexis Spire

14 Industrie-services

Cese: réussir la révolution numérique

15 Austérité

Mobilisations en Europe

Démocratie

Un Nobel pour le syndicalisme tunisien

Fiscalité

Le système Chevron décrypté

ENCARTS CENTRAUX

• Options Mines-Energie
(16 pages)

• Options Santé (4 pages)

focus

RÉGIONS

Caps d'avenir ?



NCY / MAXPPP

Pages 16 à 27 Trois régions Cgt – Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine – se préparent au basculement opéré par les réformes législatives successives. Elles ont créé une coordination, « Acal », qui met en débat un projet revendicatif de développement des territoires.

Leur rôle dans la lutte contre les inégalités s'affirme avec force, car la mise à mal des budgets sociaux et de la dépense publique risque fort de précipiter une véritable déstabilisation des conditions de vie.

Autant de défis d'ampleur pour une organisation syndicale interprofessionnelle. Notre table ronde avec Bruno Bouvier, Alain Hebert, Laurent Laporte, Alain Prouvenq, animée par Pierre Tartakowsky.

BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'Options

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

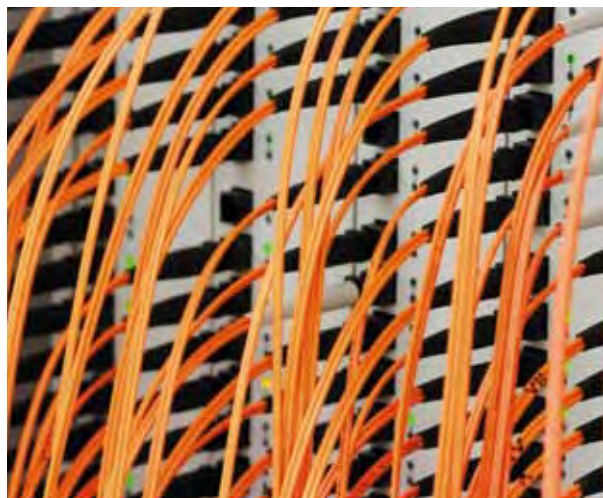
PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL



CHRISTIAN BULLINGER / MAXPPP

28 Sncf

Rester connecté, à quel prix ?

30 Gea

L'intelligence de l'entreprise

31 Budget

Recherche-enseignement supérieur : paroles, paroles...

32 Bloc-notes

Ugict : agenda et rendez-vous



FRANCOIS DESTOC / MAXPPP

33 Jeunes diplômés

Le déclassement banalisé...

34 Stagiaires

Les abus empêchés ?

droits

35 Egalité hommes-femmes

Loi sur le dialogue social et les discriminations dans l'emploi (2^e volet)

36 Fonction publique

Recours en cas de changement d'affectation

38 Paris Exposition

Figures de Moïse à travers les âges

39 Lyon Grandes heures de l'humanisme entre la Saône et le Rhône

40 Exposition

Florence à l'ère du poignard, du poison et du pinceau



STÄDEL MUSEUM - U. EDELMANN / ARTOTHEK

platines

43 Evgueni Mravinski Un grand chef d'orchestre

Jonas Kaufmann Toujours lui !

bouteilles

43 Foires aux vins Ouvrir l'œil

lire

44 Les polars HOMMAGE Un géant nous a quittés

45 Les romans ÉCRITURE Des hauts et des bas

46 Syndicalisme européen

A la recherche d'un second souffle



FILIP CLAUS / MAXPPP

48 Une motion d'urgence

sélection

49 Les livres du mois

grilles

50 Echecs et mots croisés

à prop

La chemise du Drh

La chemise des uns n'est décidément pas la chemise des autres. La coupe fait toute la différence, ainsi, bien entendu, que la qualité du patron. L'expression « perdre sa chemise » revêt d'ailleurs un sens très différent selon qu'on en parle au propre ou au figuré, qu'on soit distrait de naissance ou accro au casino, licencié ou licencié. La chemise du premier est cet étrange instrument du travail qui permet de faire perdre la sienne au second. Ce rôle la réifie, la transcende, voire la sublime ; bref, ce n'est plus une chemise, c'est un saint sacrement, l'oriflamme de l'ordre et de la loi, protecteur de la veuve et de l'orphelin, à la fois drapeau et patrie. En froisser les plis, voire, horreur, en brutaliser la trame et les boutons, c'est commettre le sacrilège ultime. Et cela vaut, soyons clairs, même si elle est dépourvue de boutons de manchette, même enfin s'ils en changent comme de chemise, c'est le cas de le dire. Douloureux paradoxe ; contrairement à celle des uns, la chemise des autres ne possède pas cette dimension quasi mystique. Ceux qui la portent y tiennent, pourtant, aussi sacrément, sans doute parce que, ne possédant pas grand-chose d'autre, ils éprouvent d'énormes difficultés à en changer. Malheureusement, quand bien même ils passeraient leur vie à la mouiller, voire à la tomber, leur chemise à eux, qu'elle soit de confection ou de marque, slim d'austérité, usée chômage ou auréolée de sueur, n'intéresse personne. Les statistiques de chemises inutilisées, dûment corrigées des variations saisonnières et



PHILIPPE DE POULPQUET / MAXPPP

de l'afflux printanier de chemisettes – donnent d'ailleurs la mesure du désintérêt qui les entoure. Cette injustice profonde n'est pas sans conséquences sur l'ordre social que les chemisiers font régner dans les dressings à grands coups de fer à repasser. Il arrive pourtant que certaines chemises, à bout de trame, refusent de se laisser aplatir si impunément et se rebellent sous le talon de fer, allant même parfois jusqu'à faire voler quelques cintres, quitte à déchirer une chemise neuve et sans pli tout en froissant l'ego d'un – qui sait, qui sait ? – possible candidat à dressing ministériel, oops ! A Air France, les chemises déchirées sous un surcroît de tensions musculaires ont, paraît-il, froissé les chemises chics du monde entier. Faut-il se chiffonner de ce faux pas, ou plutôt de ce faux pli ? Disons que les plus humbles chemises doivent savoir, parfois, affronter celles qui se poussent du col, à contre-courant des effets de mode et des destins fabriqués par les chiffonniers de tous ordres.

Le dialogue social sans chemise

Dans les mots croisés, c'est « l'homme heureux n'en a pas ». Le dialogue social, lui, peine à en garder une ; cette histoire de chemise contribue à le laisser en slip, voire sans, qu'on nous pardonne cette image qui, elle, ne fait pas le buzz mondial. Car le Premier ministre, véritable centrale à vapeur qui n'est pas sans en rappeler une précédente, s'est rué, chaud bouillant, sur la malheureuse chemise en lambeaux qu'il a, en deux, trois coups de fer bien assenés, érigée en blason du dialogue social : ordre et sécurité sur champ d'or, rehaussé d'une vaste essoreuse portant devise : « déchire n'admets, pression je puis, essore je fais ». Où l'on voit que *Game of Thrones* exerce de sérieux ravages au sein de la représentation publique... Car la dialectique du dialogue social de Manuel Valls est un sport de combat, et même un sport de coups bas. Que le gouvernement condamne la violence, ma foi, c'est dans son rôle et d'autant plus compréhensible que personne ne pense sérieusement que le sort d'une entreprise et de ses salariés dépendrait d'une prise de chemise. Mais le Premier ministre a tenu, au premier bruit d'accroc, à porter l'alarme sur les ondes nationales, voire internationales, en

ON A DIT:
PAS LES VÊTEMENTS.

NI LES EMPLOIS !

D'ACCORD?



termes assez peu dialogants. Pour résumer son propos d'une phrase, l'affaire relève de «voyous», qu'il convient de «sanctionner lourdement» car «la direction a raison» et «ces images font mal à notre pays». Il faut rendre hommage au sens de l'économie du Premier ministre qui ne se contente pas de prêcher des restrictions dans le budget de l'Etat mais les met en pratique, en prenant sur son temps pour assumer tout à la fois les fonctions d'enquêteur de police, de magistrat instructeur, de juge, d'inspecteur du travail, de responsable des affaires étrangères. Même en tenant compte du fait que tous ces fonctionnaires sont mal payés, cela représente une sérieuse économie. Bref, ce que la démocratie y perd, Bercy le gagne. Cet interventionnisme à l'essoreuse est d'ailleurs en passe de devenir une marque de fabrique. Confronté au refus syndical majoritaire d'un accord salarial dans la fonction publique, notre multi-héros a sèchement décidé que, bof, l'accord s'appliquerait quand même. Comme quoi l'on peut avoir la démocratie virulente pour une chose et la mettre en poche pour une autre. Ou, plus trivialement exprimé, si une dernière chemise n'a pas de prix, les salaires, eux, ne valent guère plus qu'une première culotte.

Des leçons de savoir-vivre à contretemps

Evidemment, personne n'apprécie de voir ses vêtements froissés, moins encore froissés par d'autres. Mais certains teinturiers ne font que rendre les faux plis irrécupérables. A cet égard, et quoi qu'on pense de la qualité des retouches sauvages effectuées, un mauvais coup de menton ne vaut guère mieux qu'une brûlure de fer; celui-ci peut marquer les mémoires, comme celle-là laisse une trace aussi cuisante qu'indélébile. L'intervention de la maréchaussée au domicile d'une demi-douzaine de sans-culottes, à des fins d'enquête policière et de poursuites judiciaires, tout cela évoque davantage le chic mondain du beau linge que la volonté professionnelle de stopper un accroc et de renouer, fil à fil, ce qui menace déchirure. L'enquête? On imagine d'ici ses passionnantes questions: étiez-vous présent lorsque les boutonniers ont lâché? avez-vous tiré sur une manche? avez-vous vu quelqu'un le faire? Les poursuites? Les réquisitions judiciaires possèdent cette charge poétique qui permet de faire passer un coup de sang pour un coup de couteau, un accroc pour une plaie ouverte et des victimes pour des coupables. Avec préméditation. Que peut-il en sortir? Rien qu'un sac de nœuds, de ceux qui appellent la tentation – violente et paresseuse – de les trancher comme on fait tomber des têtes. Les leçons de savoir-vivre et d'élégance raffinée, lorsqu'elles s'administrent du haut d'un mépris social affiché et à coups de sommations judiciaires, se condamnent elles-mêmes à être, au mieux, à contretemps. Ce qui prélude toujours au pire.

Pierre TARTAKOWSKY

OPTIONS N° 610 / OCTOBRE 2015

ARRCO-AGIRC CE QUE LE MEDEF A OBTENU

FINANCEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITES
COMPLÉMENTAIRES: LES SALARIÉS ACTIFS
ET RETRAITÉS PAIERONT...



FRANÇOIS LARITE / MAXPPP

C'est fin octobre que l'accord de principe trouvé entre le Medef et trois organisations syndicales (Cfdt, Cfe-Cgc et Cftc) sur les retraites complémentaires devrait être finalisé. «Un accord ambitieux et une réforme structurelle», se félicite le Medef. Et pour cause: le texte permet un report de l'âge de départ en retraite à taux plein, alors que les employeurs ne contribueront que très peu au rééquilibrage des comptes de l'Agirc et de l'Arrco. Son idée-force: dès 2019, inciter les salariés à travailler plus longtemps, jusqu'à 63 ans, s'ils ne veulent pas que la part complémentaire de leur retraite soit amputée de 10% pendant trois ans. Seuls les salariés exonérés de la Csg sont exclus de ce mécanisme. En revanche, un «bonus» est créé si le départ à la retraite est différé d'un an. Pour François Hollande, c'est ainsi «plutôt une incitation à rester mais on peut toujours partir»... Qui, «on»? Pour la Cgt, qui dénonce dans un communiqué un «coup de force du Medef», le projet d'accord contient une véritable «double peine» pour de nombreux salariés du secteur privé: en particulier pour ceux qui ne sont déjà plus en emploi au moment du départ à la retraite (56%) mais aussi pour les femmes, «dont la pension est déjà en moyenne inférieure de 40% à celle des hommes et de 60% pour les femmes cadres».

A cela il faut ajouter la perspective de nouvelles baisses de pouvoir d'achat des pensions de retraites, par le biais de deux mesures: le report de la revalorisation des pensions au 1^{er} novembre et leur sous-indexation d'un point en dessous de l'inflation, un mécanisme prolongé pendant trois ans. Au total, l'essentiel du besoin de financement des retraites complémentaires sera à la charge des salariés actifs et des retraités (environ 5,7 milliards d'euros). A côté, les 700 millions d'euros que les employeurs devront assurer avec un léger relèvement du taux d'appel des cotisations ne pèsent pas bien lourd. Ce qui n'empêche pas le Medef de parler pourtant «d'efforts partagés».

Enfin, dans un contexte où, d'ailleurs, les régimes Arrco et Agirc ne seraient toujours pas équilibrés, l'accord, dénonce encore la Cgt, «troque l'existence du régime complémentaire Agirc contre un engagement à ouvrir une négociation interprofessionnelle sur la notion d'encadrement». C.L.

UNÉDIC LE DIFFÉRÉ D'INDEMNISATION EST ILLÉGAL



THOMAS PADILLA / MAXPPP

Le différé d'indemnisation appliqué aux indemnités supralégales obtenues par les salariés devant le tribunal des prud'hommes était l'une des dispositions de la dernière convention Unédic les plus critiquées par la Cgt et les associations de chômeurs. Il vient d'être jugé illégal par le Conseil d'Etat. En intégrant les dommages et intérêts perçus par un chômeur ayant fait condamner son ancien employeur pour licenciement sans cause réelle et sérieuse dans le calcul de la durée du délai de la carence, ce dispositif pouvait signifier la privation pour certains salariés de toute indemnisation des préjudices autres que la perte de revenus liée au licenciement. Inacceptable, ont dit les juges. On ne peut considérer comme un revenu de remplacement des indemnités obtenues en justice pour réparation du préjudice en cas de licenciement reconnu comme abusif, ont-ils précisé dans leur jugement.

Autres mesures incluses dans la convention d'assurance chômage signée en mars 2014 par la Cfdt, FO et la Cftc et retoquées par le Conseil d'Etat : d'abord, le caractère non suspensif des recours des allocataires à qui des trop-perçus sont réclamés par Pôle emploi : les personnes concernées doivent pouvoir épuiser tous les recours avant d'être ponctionnées, a-t-il déclaré. Et puis, la définition des sanctions à l'égard des demandeurs d'emploi : elles ne relèvent pas de la compétence des signataires de l'Unédic, mais de l'Etat, qui ne peut les déléguer, a-t-il ajouté. Si les juges n'ont pas suivi l'ensemble des demandes de la Cgt et des associations de chômeurs menant ce recours – ainsi la loyauté des négociations –, ils ont demandé au patronat et aux syndicats de corriger ces règles d'ici le mois de mars 2016. Alors que, sur les 6 millions de salariés privés d'emploi, 43% seulement sont indemnisés par la convention Unédic et que, parmi ces derniers, 25% perçoivent une allocation inférieure à 633 euros par mois, la Cgt est bien décidée à confirmer la position qui a toujours été la sienne au sein du régime d'assurance chômage : militer pour une réforme du financement du régime pour apporter aux demandeurs d'emploi la plus grande sécurité possible. M.H.

TEFAL UNE AFFAIRE, DEUX ENJEUX

Après avoir été repoussée une première fois, l'affaire Tefal a finalement été examinée le 16 octobre par le tribunal correctionnel d'Annecy. Au cœur de ce dossier qui oppose l'entreprise du groupe Seb à Laura Pfeiffer, inspectrice du travail, et à l'un de ses ex-salariés : des mails divulgués par cette cadre de la direction départementale du travail de Haute-Savoie, courriers qui révélaient les pressions exercées par Tefal sur sa hiérarchie. L'histoire remonte au début 2013 lorsque, saisie par les syndicats du site de Rumilly, l'inspectrice signale à l'entreprise que l'accord sur les 35 heures est caduc et qu'il lui faut donc le renégocier. A cette demande, la direction ne veut pas se plier et, pour obtenir gain de cause, réclame par mail au directeur départemental du travail qu'il change l'inspectrice du travail d'affectation. L'affaire aurait pu en rester là. Mais un salarié qui a intercepté le message le lui envoie. Furieuse, Laura Pfeiffer le fait savoir à son syndicat. Pour interception de documents confidentiels, recel et violation du secret professionnel, elle et le salarié lanceur d'alerte risquent des peines de prison et de fortes amendes. Que décideront les juges ? Verdict le 4 décembre. Pour l'intersyndicale Cgt-Sud-Snuteffe-Cnt-FO qui, plus que jamais, soutient les accusés, l'enjeu de cette affaire est double : il s'agit de faire respecter l'indépendance des inspecteurs du travail et de protéger le statut protecteur des lanceurs d'alerte. M.H.



NORBERT FALCO / MAXPPP

197

SOLDE MIGRATOIRE : FRANCE, TERRE D'AVENIR ?

En 2013, contre 59 000 en 2006, les départs vers l'étranger de personnes nées en France se sont amplifiés de 2006 à 2013, concernant pour 80 % des personnes âgées de 18 à 29 ans. C'est un des constats d'une enquête de l'Insee sur les flux migratoires entre la France et l'étranger depuis 2006, par catégories de personnes nées en France, immigrées ou françaises nées à l'étranger. Si la France attire encore des immigrants (+ 500 000 personnes d'origine étrangère s'y sont installées depuis 2006), ils ne contribuent que pour partie à l'accroissement de la population dans cette période (+ 2,2 millions). La France est également un pays où on ne s'installe que provisoirement, pour des études notamment (95 000 retours au pays d'origine ou départs dans un pays tiers en 2013).

AIR FRANCE DIALOGUE SOCIAL SUR QUELLES BASES?



CAROLINE BLUMBERG / MAXPPP

Dans un entretien au journal *le Monde* publié le 17 octobre, le Pdg d'Air France-Klm Alexandre de Juniac assure qu'« il n'y aura pas de départs contraints de l'entreprise » si le dialogue social débouche sur un accord dans le cadre du plan « Transform 2020 » d'ici mi-décembre. Pour rappel, si le Pdg estime que le dialogue social est « *permanent* » dans l'entreprise, c'est pourtant faute d'accord que la direction d'Air France a réuni un comité central d'entreprise le 5 octobre, dans le but d'imposer son « plan B », à savoir 2 900 suppressions de poste, provoquant les débordements que l'on sait. Assurant avoir le soutien de l'Etat, principal actionnaire d'Air France, Alexandre de Juniac estime que le plan « Perform 2020 » est un plan de retour à la croissance, contrairement au plan « Transform 2015 » qui court jusqu'à fin décembre. Il reconnaît cependant que ce nouveau plan implique également de « *consentir et négocier des efforts* » et même des « *sacrifices* » et que les suppressions de postes envisagées « *ne sont pas des licenciements secs dans leur très grande majorité* » : s'il reste des sureffectifs, il y aura un plan de départs volontaires d'ici 2017...

Les syndicats ne s'y sont donc pas trompés, au nom de la compétitivité et malgré toutes les projections sur le développement du transport aérien dans le monde, les réductions de coûts impliqueront de nouvelles suppressions d'effectifs, malgré les efforts déjà consentis depuis 2008 – plus de 15 000 postes déjà supprimés. Condamnant les débordements du Cce du 5 octobre, mais comprenant les inquiétudes et l'exaspération du personnel, après des années d'efforts en partie vains, une intersyndicale très large (voir <www.cgtairfrance.com>) réunie le 13 octobre a tout d'abord dénoncé les « *méthodes d'interpellation* » des cinq salariés qui doivent être jugés le 2 décembre pour « *violences en réunion* », et demandé la levée des poursuites et des procédures disciplinaires à leur encontre (ils encourrent jusqu'à trois ans de prison et 45 000 euros d'amende). L'intersyndicale appelait également à une journée de grève et à une manifestation devant l'Assemblée nationale le 22 octobre. Il s'agit également d'interpeller le gouvernement et l'Etat sur leurs responsabilités, alors que rien ne semble montrer, malgré certains discours, son intention de relâcher la pression sur ses exigences financières, et pas plus de favoriser et encourager le maintien de l'emploi. V.G.

ÉGALITÉ LA RATP CONDAMNÉE

La cour d'appel de Paris a reconnu la Ratp coupable de discrimination à l'encontre d'une salariée en raison de son sexe, de ses congés parentaux et d'un travail exercé à temps partiel. Concrètement, soulignent l'Ugict-Cgt et le syndicat Ugict-Cgt de la Ratp dans un communiqué commun, « *cette discrimination s'est traduite pour cette ingénieure par des sous-emplois et des sous-activités qui ont compromis son avancement et le montant de son salaire et de ses primes* ».

Un jugement qui fera date pour deux raisons. Pour la première fois, en effet, une entreprise est condamnée pour défaut de respect de l'accord interne relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes. « *L'employeur est lié par les accords qu'il signe, il est tenu de respecter ses engagements* », explique ainsi l'Ugict. Par ailleurs, une femme cadre de haut niveau obtient ainsi son reclassement professionnel au niveau supérieur, même si la promotion à une catégorie supérieure relève en principe du choix de l'employeur et qu'il existe une procédure interne formalisée de sélection. La Ratp, qui refuse pour l'heure d'appliquer la décision, a décidé de se pourvoir en cassation. C.L.

INSEE UNE FRANCE EN MOUVEMENTS

Deux études remettent les fantasmes de concurrence migratoire à leur place ; en revanche, elles pointent un phénomène d'émigration qui devrait alerter sur le sort de la jeunesse.

Première révélation, et non des moindres, le nombre d'en-



VINCENT ISORE / MAXPPP

trées d'immigrés progresse mais moins que le nombre de sorties du territoire. D'après l'Insee, cette augmentation relève d'une mobilité professionnelle de courte durée. Rien à voir, autrement dit, avec les crises migratoires, et tout avec la mobilité organisée de la main-d'œuvre.

Corrélativement, les Français sont plus nombreux à partir à l'étranger. L'institut relève une augmentation modérée de la population immigrée, soit, sur 61,6 millions de personnes ayant la nationalité française, 4,2 millions ayant une nationalité étrangère, soit 6,4 %. Parmi lesquels 0,6 million sont nées en France et

3,6 millions sont nées à l'étranger. Contrairement aux thèmes agités par les xénophobes, la progression de la population résidant en France est donc, indique l'Insee, « *essentiellement portée par le solde naturel* ». L.S.

PLEINS GAZ POUR LA COP21

Le scandale du logiciel fraudeur de la multinationale de l'automobile vaut alarme planétaire. Il devrait focaliser l'attention sur la délinquance industrielle, née des tensions entre les niveaux d'exigence des « stratèges » et les performances que peuvent réellement atteindre les ingénieurs de conception et de production.

UN LOGICIEL FRAUDEUR, DEUX LOGICIELS FRAUDEURS...

Les émissions de gaz n'ont pas fini de faire tousser le monde de l'automobile, Volkswagen en tête. Les autorités américaines se penchent sur les logiciels et les procédures d'homologation ; les autorités chinoises ont fait savoir qu'elles comptaient enquêter sur les modèles vendus en République populaire. Le constructeur a anticipé en rappelant les quelque 2 000 voitures importées en Chine susceptibles d'être équipées du logiciel « truqueur » abrité par 11 millions de ses véhicules à travers le monde. Car chacun a compris qu'un logiciel caché pouvait en cacher bien d'autres.

A close-up, low-angle shot of a car's exhaust pipe. The pipe is dark and metallic, with a circular opening at the end. The background is a dark, textured surface, possibly the car's body or a wall. The lighting is dramatic, highlighting the rim of the pipe.

LE PRINCIPE POLLUEUR-PAYEUR ET SES LIMITES

Volkswagen s'attend de toute évidence à faire face à des amendes considérables et aux frais non moins importants entraînés par le rappel des « véhicules tricheurs ». Le tout nouveau président a d'ores et déjà annoncé *« de la sueur et des larmes »*. Savoir comment on en est arrivé là, et pourquoi, reste néanmoins une sorte d'impensé collectif. Car il est plus simple de pointer du doigt quelques individus diabolisés que de se pencher sur les processus qui ont poussé à la faute des collectifs entiers de techniciens et d'ingénieurs. Gageons que la combinaison d'objectifs impossibles à atteindre et d'un management autoritaire y est pour quelque chose.

BAS CARBONE ET HAUTES AMBITIONS SOCIALES

L'affaire illustre grandeur nature les incompatibilités lourdes entre un développement durable et un marché abandonné à ses pulsions concurrentielles. On retrouve ces tensions dans nombre de champs, par exemple avec la privatisation des barrages hydrauliques, producteurs d'une électricité décarbonée à faible coût, et le peu de place réservée par la loi à l'enjeu des transports. Idem avec la réduction des polluants atmosphériques ou la stratégie nationale biodiversité, la localisation des activités vis-à-vis de l'empreinte carbone et des délocalisations, l'évolution de la fiscalité énergétique dans une réforme fiscale d'ensemble prenant en compte l'ensemble des coûts sociaux et environnementaux, sans parler de la planification territoriale...

FRAUDE FISCALE: LES



DR

Tandis que l'Ocde vient de dévoiler quinze propositions pour obliger les multinationales à s'acquitter de leurs impôts, deux chercheurs ont publié ce mois-ci les résultats d'une enquête sur les raisons de la fraude en France⁽¹⁾. Rencontre avec l'un d'entre eux, Alexis Spire.

ENTRETIEN
AVEC
ALEXIS SPIRE
SOCIOLOGUE, DIRECTEUR
DE RECHERCHE AU CNRS

Chaque année, l'administration fiscale réalise un peu plus de 50 000 contrôles approfondis qui donnent lieu à des redressements : 48 000 auprès d'entreprises, 4 000 auprès de particuliers.

– **Options :** *L'annonce faite par l'Ocde de mesures à venir contre l'évasion fiscale des entreprises précède celle du gouvernement français d'inclure dans le projet de loi de finances pour l'année 2016 l'obligation pour les plus grandes entreprises d'assurer une transparence en matière de prix de transfert... Diriez-vous que l'on assiste à un changement de politique à l'égard de la fraude fiscale ?*

– **Alexis Spire :** Incontestablement, depuis 2008 et la crise des finances publiques, les Etats affichent une volonté nouvelle de s'attaquer au problème. Comment pourrait-il en être autrement ? Comment les gouvernements pourraient-ils réclamer des contribuables qu'ils consentent à l'impôt, s'ils n'affichent pas leur intransigeance à l'égard de ceux qui ne s'acquittent pas de leurs obligations ? Les pouvoirs publics n'ont plus le choix. En 2010, aux Etats-Unis, a été votée la loi Fatca, un texte qui fait obligation aux banques et autres institutions financières basées à l'étranger de communiquer au département du Trésor toutes les données personnelles, les avoirs et transactions réalisées par leurs clients dès lors qu'ils sont citoyens ou résidents américains. C'est aussi dans ce contexte qu'a été créée en France la police fiscale. Les moyens affectés à cette brigade composée d'agents du fisc et d'officiers de police judiciaire chargés de traiter les affaires les plus complexes restent très limités : comptant moins d'une cinquantaine d'agents, elle ne traite que 10 % des fraudes poursuivies. Les choses bougent donc, mais très lentement. En décembre 2013, la majorité socialiste a lancé la création d'un parquet national financier et a

adopté un texte alourdissant les sanctions pénales à l'encontre des contribuables reconnus coupables de fraude fiscale.

– *Cette promesse de fermeté est-elle suivie d'effets ?*

– Dans le livre intitulé *L'Impunité fiscale* que nous venons de publier avec Katia Weidenfeld, on s'intéresse précisément aux conditions auxquelles les fraudeurs fiscaux sont éventuellement poursuivis, ou pas, devant les tribunaux. Pour mener ce travail, nous nous sommes efforcés de restituer le rôle de tous les acteurs qui interviennent dans la pénalisation de la fraude fiscale, depuis l'inspecteur des finances publiques qui détecte la fraude jusqu'au magistrat qui la juge en passant par toutes les instances comme la Commission des infractions fiscales qui sont sollicitées pour se prononcer.

– *Et qu'avez-vous constaté ?*

– Que les différentes étapes que je viens de citer fonctionnent comme autant de filtres qui, dans leur ensemble, permettent à de nombreux fraudeurs d'échapper aux poursuites. Quelques chiffres pour illustrer ce processus qui s'apparente à une forme d'entonnoir : chaque année, l'administration fiscale réalise un peu plus de 50 000 contrôles approfondis qui donnent lieu à des redressements : 48 000 auprès d'entreprises, 4 000 auprès de particuliers. Sur ces contrôles, environ un tiers (16 000 dossiers) vise des contribuables qui sont considérés comme des fraudeurs car ils ont fait preuve de mauvaise foi. Mais, parmi ceux-ci, moins de 1 000 se retrouvent devant un juge.

– *C'est-à-dire que 2 % seulement des dossiers font l'objet de poursuites...*

– Exactement. Il faut préciser d'ailleurs que dans le cas de la France, la Commission

(1) *L'Impunité fiscale – Quand l'Etat brade sa souveraineté*, d'Alexis Spire et Katia Weidenfeld, La Découverte, octobre 2015, 176 pages.

MÉCANISMES DE L'IMPUNITÉ

des infractions fiscales n'accepte de transmettre au juge que les fraudes qui dépassent le seuil de 100 000 euros de droits. Ensuite, sur les 1 000 dossiers qui sont transmis au procureur, il y a très peu de classements sans suite. Mais les sanctions le plus souvent prononcées, ce sont des peines de prison avec sursis. Et une des découvertes qui ressort de l'échantillon statistique des dossiers que nous avons étudiés, c'est que la direction de Bercy spécialisée dans le contrôle des très grandes entreprises, celle qui réalise les plus gros redressements, n'envoie aucun dossier au pénal. Et celle qui contrôle les particuliers les plus fortunés en envoi très peu.

– Comment l'expliquez-vous ?

– Il y a plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, le premier objectif de l'administration fiscale n'est pas de punir mais de récupérer l'argent que doivent les contribuables. Donc, à partir du moment où les contrevenants acceptent de transiger et de payer ce qu'ils doivent, l'administration s'en tient à cette logique budgétaire. Elle y est d'autant plus incitée qu'elle n'a parfois pas les moyens de prouver de façon formelle l'intentionnalité de fraudes qui résultent de montages compliqués. Elle se concentre donc sur sa fonction première : recouvrer les sommes qui sont dues.

– Certains contribuables néanmoins sont poursuivis : qui sont-ils ?

– Ceux qui refusent de collaborer. Ce ne sont pas les grandes entreprises ou les contribuables les plus fortunés qui ont les conseils nécessaires pour négocier et payer. La plupart du temps, ce sont les gérants de petites entreprises, dans les secteurs du gardiennage ou du bâtiment, qui refusent de discuter avec le fisc.

– Comment interpréter cette tolérance face à la fraude du moment qu'elle est réparée ? Et n'est-ce pas là un traitement très particulier comparé à celui qui est fait à toutes les autres formes de délinquance de droit commun ?

– L'impunité qui caractérise la fraude fiscale ne date pas d'hier. Elle est profondément enracinée dans l'histoire des institutions étatiques. En France, le pouvoir politique a toujours été plus soucieux de protéger le contribuable contre l'arbi-

traire de l'administration que de protéger les intérêts du Trésor contre ceux qui s'abstiennent de payer ce qu'ils doivent. Et aujourd'hui encore, on voit bien qu'il y a deux formes de souveraineté pénale qui coexistent. Lorsqu'il s'agit de populations considérées comme dangereuses, l'Etat s'en tient à une logique répressive, comme en témoigne l'arsenal des lois destinées à punir les étrangers en situation irrégulière. Là, on ne se préoccupe pas du coût exorbitant que ça représente. En revanche, en matière de délinquance économique et financière, la punition se comprend tout autrement. Ce qui intéresse les autorités n'est que l'équation budgétaire, les peines promises aux contrevenants ne visant ni à dissuader ni à signifier une quelconque réprobation publique mais à réparer. Une réparation prise dans un sens strictement financier et au détriment de toute considération relative au respect de la loi.

L'impunité qui caractérise la fraude fiscale est profondément enracinée. En France, le pouvoir politique a toujours été plus soucieux de protéger le contribuable contre l'arbitraire de l'administration que de protéger les intérêts du Trésor contre ceux qui s'abstiennent de payer.

– Des alternatives à cette façon de voir sont-elles imaginables ?

– Oui, on pourrait notamment imaginer d'ouvrir l'éventail des sanctions en s'inspirant de ce qui se fait à l'étranger. Pourquoi ne pas utiliser une peine de travail d'intérêt général à l'encontre de délinquants en col blanc ayant manqué à leurs obligations ? Une peine de ce type a bien été infligée à Silvio Berlusconi suite à sa condamnation définitive pour fraude fiscale. On pourrait également envisager des peines d'indignité, de façon à sortir de l'alternative entre prison ferme ou impunité.

– Et pour les entreprises ?

– Il est possible de regarder ce qui se passe à l'étranger, non pour le copier à l'identique mais pour s'en inspirer. Exemple : depuis 2008, aux Etats-Unis, l'administration fiscale fonde sa politique de dissuasion sur l'exemplarité en organisant la publicité systématique des poursuites accomplies en matière de fraude fiscale et en n'oubliant pas, également, de cibler les conseillers fiscaux impliqués dans des montages frauduleux. Peut-être est-ce là une piste à suivre. En tout cas, le recouvrement des sommes dues ne peut pas être le seul objectif assigné à la lutte contre la fraude fiscale. L'institution judiciaire doit pouvoir intervenir dès lors que d'importants manquements ont été repérés.

– Avez-vous discuté de ces propositions avec les syndicats du personnel des impôts, des magistrats ou des avocats ?

– Notre livre vient tout juste de sortir. Mais bien sûr, nous sommes prêts à débattre. Nous avons déjà eu des échanges avec le mouvement associatif pour qui, trop souvent, Bercy est perçu comme le principal responsable de l'impunité dont bénéficient les fraudeurs. L'idée que le ministère de l'Economie protégerait les puissants est bien ancrée. Sans doute, parfois, le fait-il. Mais les Jérôme Cahuzac ne sont pas légion et les affaires de cette sorte restent extrêmement marginales. Le problème est ailleurs. Il est dans la capacité offerte à ceux qui ont les moyens de négocier d'échapper aux sanctions. C'est l'articulation entre le travail de l'administration fiscale et celui de la justice qui est à revoir.

Propos recueillis par Martine HASSOUN

INDUSTRIE-SERVICES

CESE: RÉUSSIR LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

LE CESE LIVRE SES PRÉCONISATIONS POUR QUE « LES NOUVEAUX RAPPORTS INDUSTRIE-SERVICES À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE », ASSOCIÉS À D'AUTRES LOGIQUES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION, S'ACCOMPAGNENT DE CRÉATIONS D'EMPLOIS ET DE PROGRÈS SOCIAL.



VERONIKA LUKASOVA / MAXPPP

L'omniprésence des technologies numériques dans la vie économique pourrait se traduire par la disparition de 3 millions d'emplois d'ici 2025 selon le cabinet Roland Berger^(*), souligne Marie-Jo Kotlicki, représentante Cgt au sein de la section des activités économiques du Cese (Conseil économique, social et environnemental) et rapporteur de l'avis sur « les nouveaux-rapports industrie/services à l'ère du numérique ». Mais le cabinet estime aussi qu'un usage plus poussé du numérique pourrait doubler le taux de croissance des entreprises françaises – sans garantir que cette valeur ajoutée supplémentaire serait le fait d'un

travail localisé en France. Et une étude du cabinet McKinsey pour le Medef évalue à 100 milliards d'euros d'ici 2020 la croissance supplémentaire (+ 5 % de Pib) si la France s'alignait sur les performances des pays les plus avancés en termes d'innovation, en particulier dans le développement du « serviciel » désormais inséparable de toute activité économique, y compris industrielle. Tout dépendra donc des conditions de cette révolution numérique... C'est l'enjeu de ce travail et une des préoccupations centrales pour la Cgt: la réindustrialisation de la France, fondement de tout développement pérenne de l'emploi, et la mise en œuvre d'un meilleur accompagnement de la révolution numérique, favorisant les bonnes pratiques en termes de coopérations interentreprises, d'investissement dans les territoires, de créations d'emplois qualifiés, de respect de l'environnement...

L'avis du Cese témoigne que, désormais, « l'imbrication de l'industrie et des services, qui efface progressivement les frontières entre les deux secteurs, reconfigure l'en-

semble du tissu économique », en particulier au travers du concept de « solution », qui s'est imposé dans les logiques de production. Le client n'est plus un simple consommateur, on passe de plus en plus souvent « de la production de masse à la production individualisée de masse ». Le « serviciel » se généralise et transforme l'emploi, le travail et son organisation, les qualifications. Dressant ce constat, le Cese a réfléchi au moyen de faire que cette offre de produits et de services intégrés, facilitée par les outils numériques, aille bien dans le sens des besoins de produire et de consommer autrement qui en sont souvent le moteur, tout en créant une réelle dynamique industrielle qui puisse articuler progrès technologique et progrès social.

Adopté le 13 octobre, l'avis met en avant des pistes de réflexion et d'action qui font consensus auprès des représentants au Cese – hormis vingt-sept abstentions. Il préconise notamment d'adapter les logiques managériales à la culture du numérique, en impulsant des négocia-

(*) Etude réalisée à l'automne 2014 et disponible depuis le site de l'Ugict. A noter également qu'après les Rencontres d'Options du 21 octobre, centrées sur la problématique « Révolution numérique : vers un nouveau modèle économique et social ? », l'Ugict organise une journée d'étude le 26 novembre sur le thème « RTT et numérique », dans la suite de son travail sur le droit à la déconnexion ; sur ce rendez-vous et sur l'avis, voir tous les détails sur www.ugict.cgt.fr et www.cese.fr.

tions pour que la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (Gpec) se fonde réellement sur l'anticipation et la transformation des emplois dans l'entreprise. Les salariés doivent pouvoir compter sur une formation initiale et permanente leur permettant de s'adapter et de mener à bien les bouleversements impulsés par les nouvelles technologies.

Transition numérique : pas sans un contrat social et sociétal

Penser l'entreprise autrement, c'est aussi mener une véritable réflexion pour «*définir un droit de l'entreprise qui la distingue de la société de capitaux et lui permette de se soustraire à la pression financière du court terme*», donnant plus de place à la participation des salariés à son destin. L'avis rappelle également que si la France possède des «*atouts industriels articulés autour de grands groupes présents dans les secteurs stratégiques et d'avenir, un tissu de Pme-Tpe diversifié et une forte dynamique de création de start-up innovantes*», la nouvelle donne n'a pas modifié les rapports entre donneur d'ordres et sous-traitants : il serait souhaitable de renforcer les moyens de protection et de financements des sous-traitants et des start-up, pour leur permettre d'exprimer leur créativité et de se développer.

Du point de vue international, l'avis rappelle l'importance de s'organiser «*face à l'hégémonie de certains acteurs mondiaux du web, qui captent une énorme partie de la valeur produite par l'économie contributive dans nos territoires sans pour autant s'acquitter de l'impôt*». La législation doit assurer la contribution fiscale des plateformes numériques, soumettant les services aux mêmes lois que l'ensemble des entreprises. L'émergence d'énormes gains de productivité pourrait, par ailleurs, paradoxalement, conduire à une paupérisation du système social, voire économique, et rend indispensable une réflexion sur les processus de création et de captation de la valeur ajoutée. La révolution numérique devrait aussi être l'occasion pour les partenaires sociaux de réfléchir aux objectifs et au sens des transformations sociales et sociétales qu'elle entraîne – par exemple à la création d'un statut du travailleur du Net pour assurer aux travailleurs nomades et indépendants une protection sociale. Et, plus globalement, s'assurer, avec le soutien de l'Etat, que cette économie se développe dans le sens de l'intérêt général. Le Cese propose donc d'ouvrir un débat public sur ces questions déterminantes pour l'avenir : il n'est pas trop tard.

Valérie GÉRAUD

AUSTÉRITÉ MOBILISATIONS EN EUROPE

Vingt-quatre heures avant qu'à l'appel de la Cgt, de la Fsu et de Solidaires, plusieurs dizaines de milliers de personnes aient manifesté dans toute la France pour l'emploi et les salaires, 100 000 personnes se sont rassemblées dans les rues de Bruxelles pour réclamer «*une politique plus juste et plus sociale*». Depuis plus d'un an, les attaques contre les droits et garanties collectives se multiplient en Belgique. En juillet, le relèvement de l'âge de la retraite à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030 – contre 65 ans actuellement –, a été définitivement approuvé. «*Rien que des miettes pour nous*» n'est pas acceptable, ont clamé les manifestants rassemblés à l'initiative de la Fgtb, de la Csc et de la Cgslb... Peu ou prou ce qu'ont dénoncé, eux aussi, les salariés finlandais trois semaines plus tôt dans les rues de Helsinki. A l'appel de leurs syndicats, plus de 30 000 personnes sont descendues le 18 septembre pour affirmer leur opposition aux coupes dans les dépenses publiques. Une manifestation comme on n'en avait pas vu depuis vingt-cinq ans dans le pays.

DÉMOCRATIE UN NOBEL POUR LE SYNDICALISME TUNISIEN

L'Union générale des travailleurs tunisiens vient de recevoir, aux côtés des trois autres membres du quartet du dialogue national tunisien – la Ligue tunisienne des droits de l'homme, l'Ordre des avocats et l'organisation patronale Utica –, le prix Nobel de la paix 2015. Une consécration pour cette organisation qui a longtemps été la seule du pays et a joué un rôle essentiel, d'abord dans la



MARTIN CLEMENT / MAXPPP

lutte contre la colonisation, ensuite dans la chute du régime de Ben Ali. Décernée pour son rôle joué dans la relance du processus démocratique en 2013, cette distinction ne devrait pas entamer la détermination de l'Uggt à défendre les droits du travail. En janvier dernier, à l'occasion du quatrième anniversaire de la révolu-

tion, le syndicat avait regretté qu'aucune «*mesure digne de ce nom [n'ait] encore été prise pour les salariés pour remédier à ces problèmes sociaux et améliorer les conditions de vie des Tunisiens*». Et demandait au nouveau gouvernement élu «*d'assumer ses responsabilités et de concevoir un programme social sérieux à même de circonscrire la pauvreté, la discrimination et l'exclusion et de rendre justice aux travailleurs*».

FISCALITÉ LE SYSTÈME CHEVRON DÉCRYPTÉ

En marge du Sommet syndical mondial sur la fiscalité qui s'est tenu mi-septembre à Genève, la Fédération internationale des ouvriers des transports, l'Itf, a présenté un rapport sur le thème : «*Les pratiques fiscales de Chevron visent-elles à siphonner les profits hors de l'Australie*». Un document qui lève le voile sur la manière dont le géant pétrolier américain se débrouille pour échapper à une bonne partie de ses obligations fiscales. «*Les recettes potentiellement perdues dans le sillage du système de fraude fiscale mis en place par l'entreprise, peut-on y lire, sont supérieures au budget annuel national alloué à l'éducation et dépassent de moitié le budget annuel consacré à la santé.*»

Pour en savoir plus, aller sur : <www.world-psi.org/fr/les-pratiques-fiscales-de-chevron-visent-elles-siphonner-les-benefices-hors-de-laustralie>.

Régions Caps d'avenir?

Un changement d'échelle... syndical

Les régions ont fait l'objet d'un train de lois s'ajoutant les unes aux autres. Trois régions Cgt – Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine – s'y préparent et ont créé une coordination, « Acal ». Aujourd'hui, celle-ci met en débat un projet revendicatif de développement territorial. Reportage.

Solidarités territoriales, quoi de neuf?

Le rôle des territoires dans la lutte contre les inégalités ne cesse d'être affirmé. Si l'on ne sait pas exactement quel est leur apport dans les mécanismes de redistribution, les biais par lesquels ils agissent, les solidarités territoriales fonctionnelles qui fondaient le modèle de redistribution sont en crise. Et la mise à mal des budgets sociaux et de la dépense publique pour les régions en difficulté risque fort de précipiter une véritable déstabilisation des conditions de vie et d'existence des hommes et des femmes qui constituent les territoires.

Vers un gigantesque basculement

Derrière le remodelage institutionnel qui redéfinit la région, se joue une refonte très profonde de la société française et des organisations du travail – production, transports, services publics, couverture sociale – qui la structurent. Autant de défis d'ampleur pour une organisation syndicale interprofessionnelle. Notre table ronde avec Bruno Bouvier, coordinateur des comités régionaux Cgt ; Alain Hebert, conseiller de la fédération de la métallurgie en charge des territoires et animateur du collectif Cgt Mecanic Vallée ; Laurent Laporte, secrétaire du syndicat local de Cadillac (Gironde) et membre de la CE de l'Ufmict, et Alain Prouvenq, membre du bureau exécutif national de la fédération Cgt des cheminots, membre du conseil d'administration de la Snct.

NCY / MAXPPP



SOMMAIRE

« ACAL », UN TERRITOIRE
EN (RE)CONSTRUCTION
PAGES 17-19

REPÈRES
PAGE 20

POINT DE VUE
DE JAN DE PAEPE
BELGIQUE : AU MIROIR
DES IDENTITÉS RÉGIONALES
PAGE 21

DÉCRYPTAGE
LA NOUVELLE QUESTION
TERRITORIALE
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24-27



« Acal », un territoire en (re)construction

Le projet Cgt veut donner la priorité au développement industriel, en initiant un travail sur les filières avec les professions.

Au lendemain des élections régionales, la France comptera, au 1^{er} janvier 2016, treize régions au lieu des vingt-deux existant encore à ce jour. Parmi elles, la future Acal, acronyme pour Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine. Un véritable géant territorial : frontalière de la Suisse, de l'Allemagne, du Luxembourg et de la Belgique, sa superficie – deux fois celle de l'Autriche – la placera au quatrième rang des nouveaux territoires. Mais « *un colosse aux pieds d'argile* », prévient Denis Schnabel, secrétaire du comité régional Cgt en Lorraine. En quinze ans, 145 000 emplois ont été détruits dans l'industrie, une chute associée à la plus faible progression, au sein des régions françaises, de l'emploi tertiaire. L'augmentation du taux de chômage n'épargne pas l'Alsace, avec +4,7 points en treize ans. Quant au taux de pauvreté, il dépasse la moyenne nationale dans huit départements sur dix, dépassant même les 40 % dans les Ardennes. « *Encore aujourd'hui, nous ne comprenons pas,*

après trois scénarios différents, les fondements économiques et sociaux qui ont conduit à fusionner ces trois régions, souligne Sabine Duménil, secrétaire du comité régional en Champagne-Ardenne. *Mais nous sommes sûrs d'un fait : la simple addition de territoires pauvres, même avec l'Alsace qui se porte mieux, ne formera pas une grande région riche.* »

Trois lois successives fondent la réforme territoriale : la loi du 27 janvier 2014 relative à la « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » ; celle du 17 décembre 2014 sur la délimitation des régions ; enfin la loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République), promulguée en août 2015, qui, notamment, redéfinit la répartition des compétences entre départements et régions. La Cgt a combattu ces trois lois : « *Le découpage des régions centré sur les métropoles et les pôles d'excellence a été décidé pour des raisons économiques et financières,* ... »

«Acal», un territoire en (re)construction

- ... expliquent les militants de la région. *Elle vise à placer la France et ses régions dans la compétition européenne dans le cadre de l'austérité, de la réduction des dépenses publiques et de la mise en concurrence des territoires.*» Ainsi, par exemple, le risque est réel que la région Acal, déjà marquée par de fortes inégalités, soit encore plus fortement déséquilibrée avec la mise en place d'un territoire dit «d'excellence» autour d'une métropole, Strasbourg, qui va concentrer tous les services de l'Etat.

Une nouvelle coordination Cgt

Mais, au 1^{er} janvier 2016, la loi va s'appliquer. Elle est d'ailleurs déjà en marche, comme en témoigne notamment une première réunion informelle de dialogue social initiée, en mai dernier, par le préfet dit «préfigurateur», chargé d'animer et de coordonner la réforme. Autant s'y préparer : «*Malgré la contestation de cette loi, nous devons maintenant nous projeter sur le périmètre de l'Acal*», affirmait ainsi, en juin dernier, Denis Schnabel, lors de la conférence du comité régional lorrain. Il ne s'agit pas de s'adapter aux réalités nouvelles mais de renforcer l'efficacité de l'intervention syndicale. «*C'est ce qui doit nous faire avancer*», expliquait-il. Ainsi, pour Sabine Duménil, «*nous devons réfléchir collectivement à une vision de ce grand territoire à la hauteur des enjeux, pour déterminer ensemble ce que l'on veut porter et obtenir*».

L'hémicycle de l'assemblée régionale de la future région Acal.



JEAN-MARC LOOS / MAXPPP

Avec, au préalable, une nécessité : faire connaissance entre militants.

Pour cela, un outil a été créé en mars 2015 : une coordination Cgt Acal. Elle réunit aujourd'hui les trois comités régionaux, les dix unions départementales et les trois Ceser (comités économiques, sociaux et environnementaux régionaux), consultés préalablement à toute grande décision des exécutifs régionaux. «*Cette coordination est par essence temporaire. Elle ne préfigure pas une nouvelle structure qui se mettrait en place avec la nouvelle région. Elle a pour objectif la cohérence et l'efficacité de notre action avec la volonté de construire un projet revendicatif sur le nouveau périmètre, en fonction des enjeux qui nous sont communs*», souligne Sabine Duménil, en tant que coordinatrice de la Cgt Acal. Ce que Denis Schnabel résume en une phrase : «*Se mettre en capacité de parler d'une seule voix pour répondre aux besoins d'une nouvelle région durement touchée par la crise*». Là aussi, l'outil qu'est cette coordination ne peut se résumer à une addition de comités régionaux. En se projetant quotidiennement sur le futur espace, il implique de travailler et de réfléchir autrement.

Un projet territorial revendicatif

Pas facile en pratique, d'autant qu'est engagée une course contre la montre. Les institutions publiques se mettent en place, le Medef est préparé. Face aux échéances qui se rapprochent, il faut aller vite. Or cette question du temps se heurte à un premier obstacle : la nécessité de réinterroger les pratiques, tout en menant deux travaux de front, l'activité régionale «normale et quotidienne» mais aussi celle, de manière anticipée, sur le nouveau périmètre, que Denis Schnabel, pour le comité Cgt Lorraine, estime désormais à 70 %. «*Le réflexe que l'on garde est de s'intéresser prioritairement à ce qu'il y a autour de soi, alors qu'il faudrait penser "grande région"*», explique pour sa part Sabine Duménil. *C'est un exercice très difficile. Encore aujourd'hui, comme militante Cgt de Champagne-Ardenne, je n'ai pas la "prétention" de revendiquer quelque chose pour l'Alsace, c'est loin. Je ne suis pas encore imprégnée de cette dimension-là et de cette réalité.*» Autre difficulté : surmonter les différences. Chaque comité régional a sa manière de fonctionner, son histoire, son organisation, sa culture. Mais les points forts des uns peuvent aussi servir à tous. Dans des régions où environ 175 000 Alsaciens et Lorrains vont travailler au Luxembourg, en Allemagne ou en Suisse, il sera à l'avenir utile de s'appuyer sur les coopérations syndicales internationales ancrées dans l'activité des comités depuis plusieurs années pour inscrire la réflexion syndicale dans un cadre européen.

«*C'est en mettant les choses dans l'ordre, en partant par conséquent des enjeux revendicatifs qu'on y arrivera*, assure Denis Schnabel. *De là découleront des propositions, un travail en commun sur des projets concrets, des pratiques syndicales et de*



Durement touchée par la crise, la future région reste industrielle : 19,4 % du Pib contre 14 % à l'échelle nationale.

vie syndicale. Depuis plusieurs mois, la coordination travaille à l'élaboration d'un « projet territorial revendicatif ». Ce dernier s'appuie sur les atouts de la région, qui sont réels. Avec un excédent commercial de 2,8 milliards d'euros en 2014, la région Acal est ainsi une grande région exportatrice, la deuxième derrière l'Ile-de-France, montre un diagnostic présenté en juillet dernier par les préfets. Les deux tiers des exportations se concentrent dans cinq secteurs de production : les industries agroalimentaires (avec des vignobles renommés), les machines industrielles et agricoles, l'automobile, la chimie et les produits pharmaceutiques, et enfin la métallurgie et la mécanique. En dépit de la chute de l'emploi

industriel depuis le début des années 2000, la future région reste industrielle : 19,4 % du Pib contre 14 % à l'échelle nationale.

Après six mois de travail, le projet territorial de la coordination est désormais prêt et a dégagé, dans ce contexte, une priorité : le développement de l'industrie, via en particulier la structuration de sept filières stratégiques dans un schéma régional de développement économique, avec un objectif de plein emploi solidaire. Pour Sabine Duménil, un préalable nécessaire à tout projet de développement global de la région : « *Tout est lié, la reconquête d'une industrie forte, en relevant notamment le défi de la transition écologique et énergétique, est indissociable des questions d'aménagement du territoire, des infrastructures et de l'avenir des services publics.* » Un projet en construction, destiné à être partagé, amendé, à faire l'objet de débats dans les unions départementales pour être porté dans les union locales et les syndicats, et initier un travail sur les filières avec les professions. Rien ne pourra se faire sans eux : « *Ce projet porte sur la vision Cgt de la nouvelle région, explique le secrétaire du comité régional de Lorraine. C'est collectivement que nous devons y travailler.* »

Christine LABBE

IL S'AGIT DE SE METTRE EN CAPACITÉ DE PARLER D'UNE SEULE VOIX POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'UNE NOUVELLE RÉGION DUREMENT TOUCHÉE PAR LA CRISE.

biblio

– « **VERS L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES - DYNAMIQUES, MESURES, POLITIQUES** »,

LAURENT ÉLOI,
LA DOCUMENTATION FRANÇAISE,
FÉVRIER 2013.

– « **50 ANS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE** », ARIETTE

DELMARRE, CLAUDE LACOUR, MURIEL
THOIN, LA DOCUMENTATION FRANÇAISE,
ÉDITION 2015.

– « **L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION RÉGIONALE DE L'ÉTAT CONSÉCUTIVE À LA NOUVELLE DÉLIMITATION DES RÉGIONS** », COLLECTIF,

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 2015.

– « **LE TRANSFERT AUX RÉGIONS DU TRANSPORT EXPRESS RÉGIONAL (TER): UN BILAN MITIGÉ ET DES ÉVOLUTIONS À POURSUIVRE** », RAPPORT

DE LA COUR DES COMPTES,
LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 2009.

– « **INNOVATION ET COMPÉTITIVITÉ DES RÉGIONS** », THIERRY MADIÈS, JEAN-CLAUDE PRAGER,

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 2008.

web

• Insee :
<www.insee.fr/fr/regions>

• Cese : <www.lecese.fr/travaux-du-cese/travaux-publies/regions>

RÉGIONS

QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI ?

Diminuer le nombre de régions afin d'en agrandir la taille, laquelle serait facteur de performance, est une idée qui vient de loin. Déjà, en 2008, un comité ad hoc dit Balladur postule un lien entre la « puissance » des régions et un seuil critique ; elle est reprise en 2013 par deux sénateurs, Jean-Pierre Raffarin (Ump) et Yves Krattinger (PS) qui suggèrent de passer de 22 à 8 ou 10 régions à l'horizon 2020-2025. A la recherche d'économies, de simplification et de « réformes », François Hollande la relance en janvier 2014 et annonce sa volonté de s'en prendre au « millefeuille territorial », avançant l'objectif de diminuer et le nombre de régions et celui des départements. Six mois de débat et trois lectures dans chaque chambre plus tard, le Parlement adopte le 17 décembre 2014 une nouvelle carte de France à treize régions. La réforme appelée à entrer en vigueur début 2016 fusionne l'Alsace avec la Lorraine et Champagne-Ardenne, le Nord-Pas-de-Calais avec la Picardie, et

Midi-Pyrénées avec Languedoc-Roussillon, trois fusions contestées, surtout la première. Les autres regroupements ont été moins polémiques (Poitou-Charentes avec Limousin et Aquitaine, Bourgogne avec Franche-Comté, Rhône-Alpes avec Auvergne), voire enthousiastes (les deux Normandie). Ce volet territorial s'accompagne d'un autre volet, portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République – dite loi Notre –, qui fixe les compétences respectives des régions, des départements, des intercommunalités et des communes. Ce texte prend acte – en l'institutionnalisant – de la montée en puissance, en termes de compétences, des régions et des intercommunalités, tout en ménageant les départements. D'une façon globale, la loi Notre confie aux régions l'économie et les grandes orientations stratégiques, aux départements la solidarité, aux blocs communaux les services de proximité. Mais le volet financier de cette réforme reste l'objet de grandes tensions.

RÉGIONS, DÉPARTEMENTS ET MÉTROPOLES

La clause de compétence générale, qui permet à une collectivité territoriale de se saisir de tout sujet ne relevant pas de l'Etat, est supprimée pour les départements et régions. Elle avait déjà été abrogée pour ces collectivités sous le mandat de Nicolas Sarkozy mais rétablie au début de celui de François Hollande. Les treize grandes régions auront compétence sur le développement économique, l'aménagement du territoire, la formation professionnelle, la gestion des lycées et des transports (scolaires compris). Elles auront la possibilité de jouer un rôle de coordination en matière d'emploi, sans toucher aux prérogatives de Pôle emploi, et un rôle moteur en matière d'environnement. Les départements, finalement maintenus,

conservent la gestion des collèges, des routes et de l'action sociale. La culture, les sports, le tourisme, l'éducation populaire et les langues régionales relèveront à la fois des régions et des départements. Les ports pourront relever, selon les cas, d'un type ou d'un autre de collectivité territoriale. Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2015, onze agglomérations ont été transformées en métropoles. De Brest à Strasbourg en passant par Toulouse ou Grenoble, l'appellation de métropole concerne des espaces urbains de plus de 400 000 habitants et leur confère un statut plus fort en France ainsi qu'au plan international. Cette montée en puissance ouvre un champ d'exacerbation concurrentielle avec les conseils régionaux.

TENSIONS SUR LE SOCIAL

Les élections régionales se tiendront les 6 et 13 décembre 2015 dans les treize nouvelles régions en métropole et, outre-mer, en Guadeloupe et à La Réunion (la Martinique et la Guyane votent pour élire les représentants de la collectivité territoriale). Le mode de scrutin est la proportionnelle à deux tours avec prime majoritaire de 25 % des sièges pour la liste arrivée en tête. Les listes – paritaires – sont régionales, mais elles sont composées de sections départementales. Le nombre total de conseillers régionaux reste inchangé (1 757), et ce, malgré la nouvelle carte des régions. Au-delà de ces données factuelles, les enjeux sont à la fois démocratiques (à qui la majorité régionale ?) et sociaux. Deux démarches tenues en amont de la

consultation en attestent. Les maires ont fait état de leur colère face à la baisse de la dotation de l'Etat de 11 milliards d'euros sur trois ans, suivis par l'Assemblée des départements de France (Adf) qui a estimé que « dix départements ne pourront plus financer le revenu de solidarité active d'ici la fin de l'année ». C'est que l'Etat verse chaque année aux départements 6,4 milliards d'euros au titre du Rsa mais le « reste à charge » des départements ne cesse d'augmenter. Corrélativement, leurs recettes diminuent : entre autres, la décision de doubler la part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (Cvae), attribuée aux régions aux dépens des départements, va également les priver de 4 milliards d'euros.



point de vue

JAN DE PAEPE

SECRÉTAIRE DU LBC-NVK AFFILIÉ
À LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS
CHRÉTIENS DE BELGIQUE (CSC)
ET TRÉSORIER D'EUROCADRES

Propos recueillis par Valérie GÉRAUD

Belgique : au miroir des identités régionales

« L'union fait la force », la devise de l'Etat belge, n'empêche pas des tentations séparatistes de persister, s'appuyant sur les appartenances linguistiques ou culturelles, et surtout sur le rejet de tous les supposés « assistés ». Mais la solidarité et, donc, l'union resteront les fondamentaux du syndicalisme belge.

« La Belgique est un Etat jeune, créé en 1830, qui s'est construit par sécession des Pays-Bas. L'unionisme face à l'ennemi commun néerlandais n'a cependant pas effacé toutes les différences. Dès sa création, le jeune Etat a fait face à des tensions sociales et politiques menaçant son existence et son développement. Pendant la révolution industrielle, les entrepreneurs du secteur textile flamand et de la sidérurgie wallonne, qui imposent l'interdiction des syndicats. Les luttes imposent finalement des avancées sociales. Au début du XX^e siècle s'établit un système de « compartimentage ». Les libéraux (la voix des élites industrielles), les socialistes (la voix des travailleurs) et les catholiques se mettent d'accord pour organiser la vie sociale des citoyens : les mutuelles, les coopératives, les syndicats, les assurances contre le chômage, les caisses d'épargne, la Sécurité sociale, etc. En échange d'une somme modeste d'affiliation à un syndicat, celui-ci se charge d'une série de prestations, parmi lesquelles l'assurance chômage. Les syndicats belges développent alors leur représentativité et leur pouvoir, et la Belgique compte encore aujourd'hui un des plus hauts taux de syndicalisation d'Europe.

La persistance de deux régions aux identités très marquées n'est pas le seul fait de la langue mais bien celui de deux évolutions différentes. La Flandre, au départ plus conservatrice, a rattrapé son retard et jouit aujourd'hui d'une économie plus riche. Le nationalisme flamand, plus vivace depuis 1960, a prospéré sur une réalité, le fait que les transferts au nom de la solidarité se font plus souvent du Nord vers le Sud. En réaction, il a donné naissance à un certain « rattachisme » à la France côté wallon, mais, en réalité, même en Flandre, la majorité de la population ne souhaite pas l'éclatement de la Belgique. Et quel statut

donner à Bruxelles, plutôt francophone mais en plein territoire flamand ? Pour les syndicats, attachés à l'égalité et à la solidarité, l'union fait bien la force. La solidarité est prioritaire sur toute considération linguistique, ethnique ou religieuse. La population flamande vieillit et le nombre de pensionnés va être plus important, alors qu'à l'avenir les retraités de Flandre pourraient bénéficier d'un effet de retour de la solidarité du Sud vers le Nord... L'attachement à l'égalité nous pousse aussi à nous méfier des tentations régionalistes, même s'il nous semble logique que certaines compétences puissent être gérées à l'échelle régionale, comme l'éducation, la sécurité, certaines infrastructures économiques. En revanche, nous faisons tout pour que l'impôt, la Sécurité sociale (chômage, santé, retraite) et l'aide aux plus démunis restent du domaine fédéral. Certains dispositifs ont pourtant créé des inégalités territoriales. Par exemple, les « primes flamandes », des avantages dont bénéficient les salariés travaillant en Flandre. Notre travail, c'est d'agir pour que ces droits soient accessibles à tous les citoyens belges, et pour que toute avancée sociale puisse bénéficier au plus grand nombre.

Les syndicats belges tiennent à leurs structures nationales et à l'autonomie de la concertation sociale. C'est aussi un moyen d'être plus forts pour résister aux ingérences des gouvernements sous prétexte de « prérogative politique ». Le Conseil central de l'économie et le Conseil national du travail, où siègent les partenaires sociaux représentatifs, concluent des conventions collectives qui couvrent tous les salariés. Au niveau sectoriel, nous avons aussi des comités paritaires, qui négocient des accords par branche, et nous négocions aussi des accords d'entreprise. Chaque niveau possède ses spécificités, mais l'ensemble est conçu de sorte que jamais à un niveau plus petit on ne puisse négocier des conditions inférieures à celles acquises à un plus large niveau. Depuis la crise de 2008, les partis de droite (les libéraux, les nationalistes et les nationalistes extrêmes comme le Vlaams Belang) adoptent un discours populiste qui culpabilise les plus vulnérables : chômeurs, « profiteurs », migrants, tous ces « autres » qui seraient la cause de tous les maux. Pour nous, le problème n'est pas de savoir si notre identité culturelle est menacée, et encore moins de stigmatiser des populations, mais bien de défendre l'intérêt général. »

La nouvelle question

Sur quoi fonder les solidarités territoriales lorsque le maillage industriel et la dépense publique s'amenuisent? Invitation au débat lancée par Laurent Davezies, professeur au Cnam et spécialiste du développement des territoires^(*).

– **Options:** *L'égalité entre les territoires a désormais son ministère. Diriez-vous que cela traduit une volonté du gouvernement de placer les solidarités territoriales au cœur de l'action publique?*

– **Laurent Davezies:** Un constat tout d'abord: alors que le rôle des territoires dans la lutte contre les inégalités ne cesse d'être affirmé, nul ne sait exactement quel est leur apport dans les mécanismes de redistribution, par quels biais ils agissent, quels éléments jouent un rôle décisif en la matière. Aucune étude n'a été réalisée sur cette question depuis plus de vingt ans. Effectivement, la tâche n'est pas aisée. Pour bien l'accomplir, il faut parvenir à repérer l'ensemble des fonds disponibles et leurs affectations, l'argent qui provient des territoires considérés et celui qui vient de l'extérieur; savoir quel rôle joue la création d'emplois publics dans les régions et celui que constitue le versement des allocations distribuées par le système de protection sociale. Ce n'est pas simple. Mais pour bâtir une politique, ne serait-il pas utile de s'y atteler? Le Haut Conseil du financement de la protection sociale devrait produire très prochainement un rapport sur le sujet. Nous verrons quelles en seront les conclusions. Mais une chose est sûre, ce rapport confirmera deux choses: non seulement que les solidarités territoriales fonctionnelles qui fondaient le modèle de redistribution sont en crise, mais aussi que la mise à mal des budgets sociaux et de la dépense publique pour les régions en difficulté risquent fort de malmener fortement l'équilibre économique et social à venir des territoires.

– **Que cela peut-il signifier concrètement?**

– **L.D.:** La déstabilisation de tout un système. Et parce qu'il est bien difficile d'imaginer que l'on revienne en arrière, la nécessité d'imaginer d'autres moyens que la création d'emplois publics pour aider les populations à se projeter dans l'avenir. Cela passera-t-il par le développement d'activités, une priorité donnée aux transports pour favoriser la mobilité des populations? Tout est possible à condition de ne pas se tromper. A condition de ne pas oublier que, l'essentiel, c'est de donner aux gens les moyens de se construire un avenir. Les territoires en soi comptent peu. Ce qui importe, ce sont les conditions de vie et d'existence des hommes et des femmes qui les constituent.

– **Le modèle de solidarité antérieur, dites-vous, s'appuyait sur des « solidarités fonctionnelles »**



PHILIPPE PAUCHET / MAXPPP

qui ne sont plus. Qu'entendez-vous par là? Qu'ont perdu les territoires qu'ils ne peuvent pas retrouver?

– **L.D.:** Le modèle de production en vigueur en France jusque dans les années 1980 était un système qui garantissait une place aux grandes métropoles comme aux régions périphériques. Un système dans lequel les premières, où se concevaient les nouveaux produits, s'appuyaient sur les secondes, où ceux-ci étaient fabriqués; dans lequel le cycle de vie des produits, parfois de plusieurs dizaines d'années comme il l'a été pour la Citroën 2 CV, assurait à tous des revenus pour de longues périodes.

– **Et ce modèle n'est plus...**

– **L.D.:** Lorsque le cycle de vie d'un produit n'exécède pas quelques mois et que triomphe un système qui n'a plus besoin de la périphérie pour produire, incontestablement, ce mode de redistribution ne fonctionne plus. Les grandes métropoles n'ont plus besoin des régions pour prospérer. Depuis le début des années 1980, nous vivons une véritable rupture du système des solidarités territoriales sur lesquelles s'appuyait ce modèle industriel.

(*) A lire de Laurent Davezies: *le Nouvel Egoïsme territorial – Le grand malaise des nations*, Le Seuil, 2015; *la Crise qui vient – Nouvelle fracture territoriale*, Le Seuil, 2012.

territoriale



– **Rupture qui va être aggravée, expliquez-vous, par la crise de la dépense publique...**

– **L.D. :** Tout à fait. Car si, jusqu'au déclenchement de la crise des dettes souveraines, en 2011, les territoires industriels ont résisté aux fermetures de sites, c'est parce qu'ils ont bénéficié de la puissance du modèle de redistribution fondé en France sur les aides publiques et le système de protection sociale. Pendant plus de trois décennies, des milliards d'euros ont été prélevés année après année dans les régions en forte croissance pour être redirigés vers des territoires en difficulté. On le sait peu mais, malgré l'accroissement des disparités inter-régionales générées par la mondialisation et les fermetures de sites, les inégalités de revenus entre régions, départements ou agglomérations n'ont pas cessé de se réduire depuis les années 1960. Aujourd'hui encore, ce sont les zones les moins productives qui enregistrent les progressions les plus importantes en termes de revenus, de peuplement, d'emploi ou de lutte contre l'exclusion. L'Ile-de-France, région locomotive de la croissance nationale, est aussi l'une de celles où le revenu par habitant progresse le moins rapidement. Le ratio nombre

LA GÉOGRAPHIE
DES PROBLÈMES
TERRITORIAUX,
EN TOUT CAS,
EST AUTREMENT
PLUS COMPLEXE
QUE CE QUE L'ON
VEUT BIEN DIRE.
LES LIEUX OÙ
SE DÉVELOPPE
LA CROISSANCE
NE SONT PLUS
NÉCESSAIREMENT
CEUX OÙ IL FAIT
BON VIVRE.

de professeurs/nombre d'élèves est deux fois moins élevé en Seine-Saint-Denis que dans le Limousin. Région qui fournit le Pib par habitant le moins élevé des régions françaises mais qui, grâce aux transferts sociaux, a pu être classée première par les indicateurs de développement humain ; indicateurs qui combinent des variables diverses comme le revenu, le chômage, la criminalité, le taux de pauvreté ou l'espérance de vie à la naissance...

– **En concluez-vous que la solidarité entre territoires est à réinventer ?**

– **L.D. :** La géographie des problèmes territoriaux, en tout cas, est autrement plus complexe que ce que l'on veut bien dire. Les lieux où se développe la croissance ne sont plus nécessairement ceux où il fait bon vivre. Une situation nouvelle à bien des égards. Voilà pourquoi, me semble-t-il, l'urgence pour l'action publique ne se trouve plus aujourd'hui dans nos territoires « périphériques », nos villes petites et moyennes ou notre monde rural, mais dans nos grandes métropoles et nos territoires les plus industriels du nord-est du pays. ►

Propos recueillis par Martine HASSOUN

Territoires : concurrence, grandeur régionale

PARTICIPANTS

BRUNO BOUVIER,
COORDINATEUR DES
COMITÉS RÉGIONAUX CGT.

ALAIN HEBERT, CONSEILLER
DE LA FÉDÉRATION
DE LA MÉTALLURGIE EN
CHARGE DES TERRITOIRES
ET ANIMATEUR
DU COLLECTIF CGT MECANIC
VALLÉE.

LAURENT LAPORTE,
SECRÉTAIRE DU SYNDICAT
LOCAL DE CADILLAC
(GIRONDE) ET MEMBRE
DE LA CE DE L'UFMCT.

ALAIN PROUVENQ,
MEMBRE DU BUREAU
EXÉCUTIF NATIONAL
DE LA FÉDÉRATION CGT DES
CHEMINOTS, MEMBRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SNCF

PIERRE TARTAKOWSKY,
"OPTIONS".

Derrière le remodelage institutionnel qui redéfinit la région, ses frontières et ses prérogatives se joue une refonte profonde de la société française et des organisations du travail – production, transports, services publics, couverture sociale – qui la structurent. Des défis de grande ampleur pour une organisation syndicale interprofessionnelle.

– **Options** : Ces dernières années ont vu le territoire, notamment les régions, faire l'objet d'un train de lois s'ajoutant les unes aux autres ; comment analyser cette succession de réformes ?

– **Bruno Bouvier** : Ces réformes touchent de fait un tas de secteurs et surtout s'imbriquent les unes dans les autres. Elles participent d'un souci commun, qui est de concentrer les moyens autour de « projets d'excellence dans des territoires d'excellence ». Ce qui, par voie de conséquence, modifie les lieux de décisions stratégiques. C'est vrai dans la santé, à l'université, etc. Pour les régions, le « décideur » sera la conférence régionale, regroupant grandes collectivités, Etat, métropoles... Or nous ne siégeons dans aucun de ces endroits nouveaux. Nous sommes présents là où l'on ne décide plus grand-chose et ignorés là où se décide l'essentiel. C'est un bouleversement des rapports sociaux et démocratiques et il n'en est qu'à ses débuts ; dans quelques années, les institutions de la République seront différentes selon le lieu où l'on habitera, étudiera, travaillera. Cette différenciation massive tranche considérablement avec notre tradition démocratique et aboutira à une prédominance nette de l'espace métropolitain sur les autres. Les lois de décentralisation consacrent ainsi le couple région-métropole ; sur tous les dossiers stratégiques, la métropole sera décisionnaire, à égalité avec la région. D'où des risques de confrontation permanente entre une vision d'aménagement global du territoire et une stratégie de concentration des moyens sur un espace – métropolitain en l'occurrence – jugé déterminant. Si l'on ajoute que ces mouvements s'opèrent à l'enseigne de la baisse des moyens publics et à un moment où les capitaux entendent se valoriser dans les territoires, les pôles de compétitivité étant l'expression la plus achevée de cette volonté, il devient clair que nous subissons un gigantesque basculement.

– **Alain Hebert** : Ces différentes réformes, loin de s'empiler, s'articulent et se complètent. On le mesure très concrètement dans les industries

métallurgiques ; par exemple, la négociation engagée sur la remise en cause des conventions collectives s'y imbrique parfaitement. D'une part, en faisant écho au rapport Combrexelle, avec la remise en cause de la hiérarchie des normes, du principe de faveur au bénéfice de la jungle des accords d'entreprise et au détriment des accords de branche. D'autre part, en accompagnant la loi Notre qui accorde aux régions la possibilité d'intervenir dans le processus législatif. Dans certains conseils régionaux, on entend déjà évoquer un Smic régional... Tout cela fait sens ; non pour valoriser les atouts territoriaux mais pour exacerber la concurrence entre eux. Cette nouvelle loi porte ainsi beaucoup plus loin que la seule décentralisation ; elle formalise un projet de société, dont le logiciel n'est pas de répondre aux besoins des populations et des salariés mais à ceux d'entreprises en recherche de compétitivité. Et elle tranche nettement avec les précédentes. On s'était habitués à des réformes qui, sans nous satisfaire, restaient dans un cadre proclamé d'égalité de principe et avançaient des réponses mesurées aux besoins d'autonomie des territoires. Ce cadre n'est visiblement plus de mise.

– **Laurent Laporte** : Au sujet de la territorialisation du système de santé, j'ai envie de dire que, chez nous, on soigne des gens, pas des territoires. C'est à cette aune que l'on perçoit les dernières réformes, sachant que beaucoup de cadres hospitaliers en sont à la fois très éloignés – ce qu'ils résument souvent par « tout change, on ne maîtrise rien » – et en plein dedans, puisqu'ils en expérimentent souvent les logiques avec un temps d'avance. La loi « Hôpital, patients, santé et territoires » (Hpst) a précédé le dernier train de la régionalisation et elle amplifie les gestions comptables, y enfermant de fait les professionnels de santé et leurs pratiques, au prétexte d'un « accès équitable pour tous » aux soins. La formule sonne bien. Mais elle inquiète car elle est très différente de celle décrétant un « accès aux soins pour tous ». « Equitable », on ne sait pas

LES LOIS DE
DÉCENTRALISATION
CONSACRENT
LE COUPLE RÉGION-
MÉTROPOLE ; SUR
TOUS LES DOSSIERS
STRATÉGIQUES,
LA MÉTROPOLE
SERA DÉCISIONNAIRE,
À ÉGALITÉ
AVEC LA RÉGION.
D'OÙ DES RISQUES
DE CONFRONTATION
PERMANENTE.



CHEZ NOUS,
ON SOIGNE
DES GENS, PAS
DES TERRITOIRES.
C'EST À CETTE AUNE
QUE L'ON PERÇOIT
LES DERNIÈRES
RÉFORMES, SACHANT
QUE BEAUCOUP
DE CADRES
HOSPITALIERS
EN SONT À LA FOIS
TRÈS ÉLOIGNÉS
ET EN PLEIN
DEDANS, PUISQU'ILS
EN EXPÉRIMENTENT
SOUVENT
LES LOGIQUES AVEC
UN TEMPS D'AVANCE.

très bien ce que cela signifie, si ce n'est que cela implique des modulations fortes des réponses de santé car il sera «équitable» de «mettre des fonctionnaires là où on en a besoin». Ce qui, en clair, signifie que l'on déterminera des lieux et des populations... sans se soucier réellement des besoins de santé! Or c'est au niveau régional que ces choix surréalistes s'opèrent, via l'Agence régionale de santé (Ars). Certes, nous ne sommes pas dans un univers concurrentiel classique quoique la question mérite réflexion.

– **Alain Prouvenq** : Nous vivons, singulièrement dans le rail, un paradoxe douloureux. La régionalisation du transport ferroviaire des voyageurs engagée avec les Ter a si bien marché qu'aujourd'hui elle est confrontée à d'immenses besoins de développement, nés eux-mêmes de ce succès. Lorsque les régions sont devenues autorités organisatrices des transports, cela s'est traduit par des financements nouveaux, une redéfinition de l'offre plus près des besoins des usagers puisque identifiés par la région plutôt qu'au plan national. Mais aujourd'hui, tout bute sur le besoin de nouveaux financements. Cette situation n'est pas liée qu'à la loi Notre; elle naît d'un immense besoin de financement concernant les infrastructures et le matériel. Ces investissements, particulièrement dans le réseau, sont incontournables car chacun comprend bien que, sans rails, pas de trains, qu'ils soient publics ou privés. Mais ils se heurtent au contexte d'austérité; les régions sont étranglées et sans ressources propres, au moment où elles vont avoir de nouvelles compétences sur les transports, englobant tous les transports

de voyageurs. On voudrait penser qu'elles vont jouer la carte de la complémentarité et d'égalité d'accès et de qualité de service. Mais l'austérité pèse et pousse à «concentrer le ferroviaire là où il est pertinent», à savoir dans les banlieues des grandes métropoles et pour les relations entre les villes moyennes. Le reste serait renvoyé à des cars, à du transport à la demande. Le groupe Sncf joue malheureusement un rôle actif dans ce processus en légitimant ce type de schéma auprès des élus régionaux. On repart donc en arrière au moment même où chacun s'accorde à dire qu'il faut du report modal, privilégier le rail, plus compatible que la route avec une perspective de développement humain durable...

– **Options** : Mais il existe de réelles nécessités de remodelage et d'affectation des moyens, à la fois pour s'adapter aux évolutions survenues et préparer des configurations adaptées à des besoins nouveaux, en matière de recherche ou de compétences productives...

– **Alain Hebert** : Il ne s'agit pas d'être contre tout changement mais de savoir quel contenu on souhaite lui donner. Et d'y travailler. Veut-on répondre aux besoins des populations ou concentrer des moyens au service d'intérêts particuliers, eux-mêmes liés à la seule rentabilisation du capital? Nous envisageons les territoires à partir d'une double proposition : diversification industrielle et développement de l'emploi. A cette fin, nous pointons des moyens en termes de filières, de croisements entre différentes filières et services publics, avec les cheminots autour d'une draine, avec l'énergie autour d'un projet ...

TABLE RONDE

Territoires : concurrence, grandeur régionale

“ SOUS COUVERT DE COURIR APRÈS DES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES ET URBAINES, ON CONSACRE UNE LOGIQUE DE CONCENTRATION. CE FAISANT, ON ACCÉLÈRE DE FAIT LA DÉSERTIFICATION DES TERRITOIRES ET, PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, LE DÉCLIN D'UN RAIL QUI DEVIENDRA TRÈS, TROP CHER.

... de barrage, inscrit dans une vision économique de développement durable. Or, à chaque fois que l'on rencontre le gouvernement sur ces projets, on n'a aucune réponse, parce que les choix opérés en amont sont d'une autre nature. En Midi-Pyrénées, 60 % des crédits alloués par la Banque publique d'investissement vont à un seul territoire sur huit départements, à savoir la métropole toulousaine. La totalité de ces crédits ne profite qu'à une seule filière, l'aéronautique; pour la Mécane Vallée, le projet est clairement de créer une région low-cost pour Airbus avec des salaires inférieurs de 300 ou 400 euros, permettant de pomper une main-d'œuvre qualifiée et disponible. Deux autres secteurs sont jugés dignes d'intérêt – l'exportation et l'usine du futur; hors de ça, point de salut. Pourtant, la première filière régionale, c'est l'agroalimentaire. Ici, « l'excellence » apparaît clairement comme la réponse aux besoins façonnés par la financiarisation, via une mise en concurrence des territoires, sans considération aucune de l'amélioration de leur qualité de vie sociale.

– **Laurent Laporte** : Là où je travaille, à Cadillac, l'hôpital est un enjeu majeur de l'emploi et de la vie politique départementale. On pourrait donc s'attendre à une grande attention de la part des élus politiques qui siègent au conseil de surveillance. Mais en fait, ils semblent impavides devant la baisse des budgets qui signifie pourtant une baisse des moyens et une menace sur l'emploi. Même alertés, il y a comme un laisser-faire qui n'est absolument pas à la hauteur

des enjeux. Cela crée un sentiment de flou, d'abandon et de colère, accompagné d'une vraie souffrance et, chez les professionnels, d'un empêchement essentiel. Cela produit à la fois de la défiance et du découragement vis-à-vis des décideurs publics, sur le champ professionnel et au-delà. Le sentiment de ne compter pour rien se développe et tout cela impacte la manière de travailler à l'hôpital, de manager les salariés : polyvalences supposées, flexibilités accrues, débrouille grandissante... Les infirmiers, les Ash, les psychologues mesurent tous les jours le décalage entre les proclamations et un quotidien professionnel qui ne va qu'en se dégradant.



Alain Prouvenq

Bref, cette fameuse « allocation pertinente des moyens » mise en œuvre dans tous les secteurs débouche justement sur l'inverse de ce qu'il conviendrait de faire.

– **Alain Prouvenq** : Sous couvert de courir après des évolutions démographiques et urbaines, on consacre une logique de concentration avec la métropolisation et, ce faisant, on accélère de fait la désertification des territoires et, par voie de conséquence, le déclin d'un rail qui deviendra très, très cher. En interne, ce processus se double d'une réorganisation qui, elle aussi, éloigne les lieux de décision du salarié; géographiquement, mais aussi professionnellement, par une redéfinition de la gestion des filières et métiers ferroviaires. Il s'agit de s'y opposer en posant avec davantage de force la question de la maîtrise publique. Dans les transports, cela se traduit par notre proposition de pôle public de transports, qui devrait permettre de faire jouer des complémentarités, des solidarités organisées autour d'un même objectif; desservir les territoires et ramener les usagers vers un transport de masse, plus écologique et moins coûteux. Mais cela implique une maîtrise publique et non privée, car, lorsqu'il faut voir loin, le privé est myope. Cela pose effectivement une énorme question de démocratie, du respect des droits et de droits nouveaux, dans l'entreprise comme dans la cité; je pense singulièrement à la question des relations avec une autorité organisatrice qui va devenir encore plus lointaine.

– **Bruno Bouvier** : On mesure bien que nous entrons dans un processus où les fractures territoriales peuvent devenir terriblement dangereuses, au plan social comme au plan démocratique. Or les politiques publiques sont censées éviter ces fractures. Il va sans dire que l'on peut avoir besoin, à l'université, dans la recherche – publique ou privée –, de concentrer des forces sur des sujets un peu pointus ou stratégiques. Certains projets exigent des investissements lourds, des concentrations importantes, c'est entendu. Mais cela ne doit pas empêcher l'irrigation, fût-elle volontariste, de l'ensemble des territoires; dans la région Rhône-Alpes, par



Laurent Laporte

IL EST URGENT
DE NOUS AFFRANCHIR
DES FRONTIÈRES
INSTITUTIONNELLES
ET GÉOGRAPHIQUES
TRADITIONNELLES.
NOUS NE SOMMES
PLUS EN 1789
ET IL NOUS FAUT
REPENSER
NOUS-MÊMES
NOS TERRITOIRES
PERTINENTS
POUR CONSTRUIRE
DES RAPPORTS
DE FORCES,
À PARTIR D'UN CIMENT
REVENDICATIF SUR
UN TERRITOIRE DONNÉ.

exemple, le fait d'avoir une présence diffuse de l'enseignement supérieur joue un rôle réel dans le développement de chaque territoire. On peut construire de la cohérence territoriale et sociale en tenant les deux bouts : une certaine concentration d'expertise, un développement équilibré de l'ensemble du territoire. Y veiller revient aux politiques publiques et c'est ce qui risque d'être mis à mal par le poids des métropoles, lesquelles, mécaniquement, vont chercher à capter l'essentiel des ressources. C'est là où réussir à faire vivre la démocratie sociale prend tout son sens.

– **Options :** Ce nouveau contexte, marqué par la prééminence de fait du territorial sur le professionnel percute fortement les structures et les fonctionnements de la Cgt ; comment l'appréhender ?

– **Alain Hebert :** Nous sommes de fait poussés par les événements ; en ce sens, ils constituent une opportunité de changement pour la Cgt et ses structures, que nous avons besoin de revisiter complètement. Pas par goût du changement mais pour gagner en efficacité. Nos UL, par exemple, sont rarement dimensionnées aux territoires sur lesquels elles ont vocation à agir. Il est souvent très difficile de réunir plusieurs UL concernées par un même dossier et plus difficile encore d'élaborer des contre-propositions répondant aux besoins des populations. Largement parce qu'on n'est pas organisé de telle façon qu'on puisse tisser solidarités et convergences. Il est urgent de nous affranchir des frontières institutionnelles et géographiques traditionnelles. Nous ne sommes plus en 1789 et il nous faut repenser nous-mêmes nos territoires pertinents pour construire des rapports de forces, à partir d'un ciment revendicatif sur un territoire donné. Telle UL a-t-elle un périmètre qui lui permette d'élaborer un rap-

port de forces, sur la base de revendications répondant aux exigences, aux besoins des populations ? Si on répond « non », ce n'est pas la peine de la maintenir. Si on pense qu'il faut faire différemment, il faut la redimensionner. On ne peut pas, de la même façon, poursuivre avec nos comités régionaux tels qu'ils sont ; on a besoin de leur donner un autre caractère, sans qu'il soit ici question de hiérarchie ou de préséance. Soit on reste dans la lettre des statuts, soit on élargit leur composition et leur rôle ; le comité régional doit-il par exemple avoir des contacts directs avec les syndicats ? Les statuts répondent « non » ; mais si l'on veut qu'il joue un rôle pertinent sur le développement des filières, sur la formation, la réponse est forcément autre. D'autant que le pouvoir institutionnel, lui, est régional et que cet échelon régional est pertinent pour



Bruno Bouvier

des convergences avec les usagers, les consommateurs... Cette loi porte donc des objectifs qui ne sont pas les nôtres mais elle peut nous permettre de repenser nos modes d'organisation ; la pire des choses serait de faire du bricolage. On a besoin de repenser une Cgt qui se donne des outils efficaces pour répondre à des exigences revendicatives.

– **Bruno Bouvier :** Aujourd'hui, il n'y a plus de dossiers importants qui ne soient pas multisectoriels. Ce qui signifie qu'il n'existe plus de dossiers structurants dépendant d'une seule fédération ; cette nouvelle réalité a aussi une dimension territoriale ce qui, soit dit en passant, tranche avec nos 120 ans d'histoire. Les droits syndicaux sont exclusivement professionnels, il n'y a pas de droits interprofessionnels et notre histoire est à la fois sectorielle et verticale. La question à laquelle le congrès va devoir répondre c'est de savoir si le territoire régional est le terrain privilégié où l'on travaille la confédéralisation de notre activité. C'est une question essentielle ; on verra ce que répond le congrès ; mais sur les enjeux formation/emploi/qualification, ce sont les régions qui vont avoir le pouvoir et les branches dans les régions. Avec un risque réel d'avoir demain des disparités très fortes d'une région à une autre. Cela fait très longtemps qu'on revendique des droits interprofessionnels ; mais pour faire quoi ? Négocier en territoire ? Il y a de quoi faire car, si les niveaux de négociation s'éloignent, ils ne cessent pas d'être concrets. On doit par exemple focaliser une grande attention sur le couple emploi-formation, car il est au cœur des solidarités. Il est de compétence territoriale depuis longtemps mais, jusqu'à présent, la participation de la Cgt, dans tout un tas de structures, a été réelle mais sans beaucoup d'articulation avec la dimension revendicative. Désormais, le service public de l'emploi prend en charge la formation, la qualification, la Gpec... Comment va-t-on travailler cette réalité nouvelle, d'un point de vue territorial et professionnel, pour en faire des enjeux revendicatifs à l'échelle régionale ? Ces questions constituent un tournant pour la Cgt, dont elle va devoir s'emparer dans la préparation de son prochain congrès.



Alain Hebert

SNCF

RESTER CONNECTÉ, À QUEL PRIX ?

LE COMITÉ D'ENTREPRISE DES CHEMINOTS DU NORD-PAS-DE-CALAIS A LANCÉ UNE VASTE ENQUÊTE AUPRÈS DES CADRES ET AGENTS DE MAÎTRISE SUR L'USAGE DES OUTILS NUMÉRIQUES. ANALYSE DES PREMIERS RÉSULTATS.

Si les outils numériques permettent avant tout une amélioration de la communication, leur utilisation n'est pas assez questionnée. C'est en ces termes que Thierry Follet, secrétaire du comité d'entreprise des cheminots du Nord-Pas-de-Calais, a posé le contexte d'une enquête initiée par la commission « Encadrement » auprès de 2 000 cadres et agents de maîtrise de la Sncf. Pourquoi la pratique de ces outils se généralise-t-elle ? Quelles sont ses conséquences sur le travail ? Comment gérer au quotidien le trop-plein d'informations ? Une journée d'étude, organisée le 22 septembre dernier à Lille, a permis d'engager le débat sur la restitution de cette enquête, dont le nombre de réponses exploitables – environ 800 – donne la mesure de l'importance des mutations en cours. Des mutations qui se jouent dans un double contexte : les modifications de la structuration de l'entreprise (voir encadré) mais aussi de la composition de son corps social. Aujourd'hui, cadres et agents de maîtrise représentent près de 50 % du personnel, contre 25 % il y a trente ans.

Réalisée par le cabinet Emergences, l'analyse de l'enquête a identifié quatre grandes thématiques : les conditions de travail ; la représentation sur les usages des outils numériques ; les conséquences sur le travail ; le rapport au travail et au besoin de régulation. Avec, d'abord, une confirmation : l'utilisation de ces outils est en voie de généralisation (61 % des enquêtés) « pour des raisons professionnelles et en dehors des horaires et lieux de travail », cette proportion atteignant plus de 73 % chez les cadres. Plus intéressant est de savoir pourquoi. Parce que le « travail le demande », face notamment au manque de moyens nécessaires, notamment pour encadrer (47,7 % des cadres). Ainsi, même si les outils numé-

riques peuvent être considérés comme susceptibles d'apporter de la souplesse, de l'autonomie, voire de la liberté dans l'organisation de son travail, ils sont aussi « une pratique contrainte, faussement ludique », explique Julien Kubiak, chargé d'études au cabinet Emergences.

Hyperdisponibilité et non-respect des temps de repos

Ce n'est pas la seule ambivalence que l'enquête met en évidence : tout en étant en voie de généralisation, la pratique n'est pas considérée comme trop envahissante. Deux tiers des salariés estiment ainsi que les outils numériques ne sont pas « trop présents dans leur vie », une forme de banalisation surtout exprimée par les cadres et les plus jeunes. Comme si, avance Julien Kubiak parmi plusieurs hypothèses, « cette pratique participe de codes à respecter, d'une culture qui se normalise ». Ce, en dépit de son impact, réel, sur la vie familiale. Mais aussi de ses conséquences sur les temps de repos, en lien avec l'augmentation de la charge de travail. Environ un tiers des salariés dit ainsi ne pas les respecter à cause de l'utilisation des outils numériques.

Mais s'ils sont une réponse à la charge de travail, ces outils apparaissent aussi comme une source de son intensification. Avec des traductions concrètes : une disparition des temps « morts » nécessaires à la récupération ou à la réflexion ; un appauvrissement du travail ; une augmentation de la pénibilité réelle et ressentie qui cache souvent une baisse des moyens, notamment des effectifs. Face à cela, l'un des leviers pour s'en sortir est de

(*) Le jeudi 26 novembre, l'Ugict-Cgt organise à Montreuil une journée d'étude sur le thème : « Réduction du temps de travail et numérique » avec un bilan d'étape de la campagne sur « Droit à la déconnexion et Rtt ».



dépasser son temps de travail, un « arrangement » symptomatique d'une désorganisation du travail : c'est le cas pour une majorité de cadres, en particulier les plus jeunes (60 % des moins de 35 ans), sans pour autant qu'il y ait une compensation en termes de jours de Rtt supplémentaires ou d'heures payées. Le signe, d'une certaine manière, « de la banalisation, là aussi, d'une situation dégradée », avec les risques qu'elle sous-tend pour la santé des salariés. C'est que les salariés disposent de peu de marges de manœuvre, comme le laisse apparaître l'enquête en s'intéressant à leur connaissance, ou pas, du cadre réglementaire régissant le nombre d'heures de repos entre deux jours de travail et le nombre d'heures de repos hebdomadaires. Ils ont ainsi pleinement conscience d'un écart à la norme, mais, expliquent-ils, « il faut bien faire le travail » et, dans certaines conditions (pressions sur les résultats, recherche de la satisfaction du client...), ce règlement peut même être vécu comme un obstacle.

Des forfaits-jours qui ne disent pas leur nom

Dans ce contexte, les salariés expriment deux demandes, relayées lors d'un débat en présence du Drh régional de la SnCF, Yvon Quetelart. Tout d'abord, une intervention sur la charge et la durée du travail. Si cette demande est moins prégnante chez les jeunes cadres, elle s'exprime fortement (71 %) chez les agents de maîtrise. Ensuite, un besoin d'encadrement de l'utilisation des outils numériques, mis en avant par près de 70 % des salariés ayant répondu à l'enquête, un encadrement qui, pour eux, doit faire l'objet d'un accord d'entreprise. On est loin du « devoir » de déconnexion du salarié évoqué dans le récent rapport Mettling sur la « transformation numérique et la vie au travail ». « On ne réglera pas le flot

massif d'informations par une responsabilisation des individus à se connecter, explique Xavier Wattebled, élu du comité d'entreprise régional. *Il nous faut ouvrir un débat et des négociations en amont de la construction des espaces numériques pour adopter une vision partagée entre les différents acteurs de l'entreprise sur leur contenu et leur finalité.* »

La connexion est aujourd'hui un objet de débats et... de négociations

Dans ce débat, « le temps de travail est un sujet central », affirme Caroline Blanchot, secrétaire générale adjointe de l'Ufcm (Union fédérale des cadres et maîtrises) de la fédération Cgt des cheminots. Si la transformation numérique n'est pas seule en cause, un usage intensif et abusif de ces outils pour des raisons professionnelles en dehors des horaires participe en effet de son augmentation, en constituant « un forfait-jours qui ne dit pas son nom ». C'est dans cette logique que l'Ufcm s'est engagée dans la campagne de l'Ugict-Cgt sur « le droit à la déconnexion », via, rappelle Jean-Luc Molins, secrétaire national, une négociation obligatoire dans les entreprises pour aboutir à une réduction effective du temps de travail^(*). A la SnCF, cela passe par une « stricte application du cadre réglementaire et le respect des durées du travail » avec une « traçabilité des horaires » mais aussi la mise en place « d'une alerte suivie de mesures appropriées en cas de dépassement horaire ». Mais aussi, « par une discussion sur les objectifs fixés, les moyens, l'organisation du travail et de la production afin de repenser collectivement le travail », souligne encore Caroline Blanchot. Tout en concluant par un rappel à la loi : l'obligation, pour l'employeur, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés. ▶

Christine LABBE

Vingt ans de réformes

Adoptée voici un an, la loi du 4 août 2014 portant la réforme ferroviaire a créé un groupe ferroviaire constitué d'un établissement public dit de « tête » et de deux établissements publics opérationnels, le gestionnaire de l'infrastructure (SnCF Réseau) et l'opérateur de mobilité (SnCF Mobilités). Dans un document de quatre pages, l'Ufcm-Cgt (Union fédérale cadres et maîtrise) resitue cette nouvelle architecture dans le cadre de « vingt ans de réformes du secteur ferroviaire ». Elle montre comment la dernière en date « ne règle en rien le problème crucial du financement, encore moins celui de l'efficacité organisationnelle et technique, puisque la séparation entre le rail et le train est renforcée par la création d'entreprises indépendantes ». Sans parler des questions d'emplois. Il y a quelques mois, un rapport, remis par le cabinet Secafi au comité central d'entreprise de la SnCF, a fait état d'une prévision de suppressions d'emplois de l'ordre de 11 000 à 13 000 sur les cinq prochaines années, au sein du groupe public ferroviaire. Des suppressions d'emplois qui, pour la Cgt, « préfigurent l'abandon, favorisé par la loi du 4 août, de 7 500 à 15 000 kilomètres de lignes sur l'ensemble du territoire ».

GEA L'INTELLIGENCE DE L'ENTREPRISE

COMMENT TRANSFORMER UNE ENTREPRISE DE POINTE RENTABLE EN UN LIEU D'AFFRONTEMENT SUR L'EMPLOI, AVEC À LA CLÉ UN NOUVEAU SYNDICAT CGT D'UNE QUARANTAINE DE MEMBRES? RÉPONSE CHEZ GEA.



Des décisions stratégiques aux antipodes de l'identité industrielle hautement qualifiée de l'entreprise et de ses acteurs.

Le premier temps remonte à il y a un an et prend la forme d'un plan intitulé « Fit for 2020 ». La structure de l'entreprise fait, paraît-il, désordre et il s'agit de la rationaliser. Mais aussi d'assurer une « profitabilité améliorée ». La recette, publiquement assumée, se lit en deux chiffres : suppression de 1 000 emplois, soit un gain de 100 millions d'euros. A ceux qui, éberlués, n'y comprennent goutte, la direction explique

des fonctions supports – l'administratif et la gestion –, ainsi que des chaînes hiérarchiques qui se voyaient "mondialisées" dans des conditions insoutenables. Cela faisait plan de casse, conçu par des gamins capricieux, sans connaissance réelle de la richesse professionnelle des salariés et de la réalité productive de l'entreprise. »

Le deuxième temps prend la forme d'un dialogue... de sourds. Aux salariés qui demandent des comptes et souhaitent s'organiser, débattre, échanger, la direction oppose systématiquement un refus. C'est non, non à tout, sauf un tableau d'affichage, maigre obligation légale. « On a commencé à se dire qu'il fallait s'organiser, poursuit Jean-Christophe Talibart. Nous étions six à la Cgt et nous avons collecté les adresses électroniques des uns et des autres et, dans un premier temps, on a fait circuler l'information. »

Dans la foulée, une intersyndicale se crée à l'initiative de la Cgt de Montigny – avec la Cfdt, FO et la Cfe-Cgc –, et la direction est mise en demeure de fournir des éléments de justification de son plan, de répondre aux objections, bref, de défendre son projet, comme le ferait tout bon professionnel. D'évidence, la direction attend une « Cgt Ricard » ; elle se retrouve face à un cadre, porteur de la qualification globale de l'entreprise, de son intelligence collective. Elle se réfugie alors dans un mutisme de principe, jugé d'autant plus sévèrement qu'en face la Cgt joue systématiquement l'information, la consultation, le rassemblement et la proposition.

Un défi lancé à la face des actionnaires

Cette proximité offensive paye ; la Cgt du site de Montigny compte aujourd'hui une quarantaine d'adhérents, dont des cadres très qualifiés : « Chez les salariés, il n'y avait pas de réflexe anti-Cgt ; la grande question pour eux c'était l'efficacité. » Une préoccupation qui se vit aujourd'hui – troisième temps – à travers un travail pied à pied pour combattre les dispositions du Pse mais également avec l'élaboration de contre-propositions réalisées dans les services par les salariés pour sauver des postes, sauvegarder des organisations du travail, initiatives qu'une partie de la hiérarchie laisse se développer avec bienveillance, tandis qu'une autre est plutôt dans le sauve-qui-peut... La Cgt, qui regroupe en son sein de hauts niveaux de compétences, intègre ainsi à sa réflexion cette dimension globale du travail non pas dans l'entreprise, mais bien de l'entreprise, de leur entreprise. Autant dire que le conflit continue. ◀

Louis SALLAY

Gea, c'est un joyau industriel. Positionnée sur des créneaux porteurs, l'entreprise conçoit, fabrique et vend des équipements conçus pour les industries de process ; ses clients s'appellent entre autres Nestlé, Danone, Lactalis, Cargill, Bio Springle, Sanofi, Arkema, Bayer, Nestlé... L'argent – le vrai – est au rendez-vous. Boostée par la « vague blanche » des investissements réalisés dans l'industrie laitière et par la croissance asiatique, la multinationale, dirigée depuis Düsseldorf et cotée en bourse à Francfort, coule des jours profitables. Ses 18 000 salariés, dont un millier en France, s'impliquent dans un travail hautement qualifié, à l'ombre d'indicateurs résolument verts. A Montigny, le site a battu des records de profitabilité et reversé des millions d'euros de dividendes à la holding et au groupe. Quelques tensions salariales viennent bien agacer ce meilleur des mondes, mais rien qui pousse à se syndiquer. Jusqu'à ce que...

que, certes, tout va bien, mais pas aussi bien que cela devrait... L'expression « licenciement boursier » court de bouche en bouche, tandis que la direction affine son plan ; ce sera plutôt 1 450 suppressions pour un gain de 125 millions d'euros. Mise-t-elle sur une « Yes culture », est-elle aveuglée par ses propres éléments de langage ? Elle tombe en tout cas de haut ; ses « gentils ingénieurs » s'investissent dans l'indiscipline sociale, l'objection professionnelle et créent même, un comble, la Cgt à Montigny, avec l'appui important de l'Ufict métallurgie.

« A Montigny, analyse Jean-Christophe Talibart, ingénieur de vingt-quatre années d'ancienneté et responsable commercial pour la France du marché pharmaceutique, nous travaillons sur trois technologies majeures, soit, en quelque sorte, l'Adn de l'entreprise ; or le plan présenté externalisait géographiquement ces trois technologies et 10 % de l'effectif étaient licenciés. Le tout se combinait à une restructuration

BUDGET RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR: PAROLES, PAROLES...

TOUJOURS PRÉSENTÉES COMME PRIORITAIRES, UNIVERSITÉS ET RECHERCHE SOUFFRENT POURTANT DE PÉNURIE CHRONIQUE EN FINANCEMENTS ET EN EMPLOIS STABLES.

Comme chaque année à la même période, les arbres perdent leurs feuilles et le budget de l'Etat est en discussion, imposant de dégarnir tous les postes, y compris ceux officiellement prioritaires... Il en est ainsi de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, qui, malgré l'affichage de grandes ambitions, souffrent depuis des années du désengagement de l'Etat et de réformes incessantes, bouleversant les conditions de travail et les perspectives des équipes, mais aussi les conditions d'études et d'insertion professionnelle des jeunes.

Le gouvernement présente ainsi comme une faveur le fait que les universités ne seront pas, comme l'an dernier, ponctionnées de 100 millions d'euros de fonds de roulement. Elles bénéficieront même de 65 millions supplémentaires, en théorie réservés à la création de 1 000 postes, surtout au niveau du premier cycle, pour faire face à l'afflux de 65 000 étudiants supplémentaires. Le gouvernement affiche même d'énormes objectifs: alors qu'actuellement 44 % des personnes d'une classe d'âge sont diplômées du supérieur, il mise sur une hausse des effectifs étudiants de 2,5 à 3 millions d'ici cinq ans et sur 60 % de chaque classe d'âge à bac+3 à l'horizon 2025.

Pourtant, les universités, asphyxiées par les baisses de dotations de fonctionnement depuis plusieurs années, n'ont pas été en mesure de financer la création des 3 000 postes programmés pour 2013-2015 et sont contraintes d'embaucher à moindre frais des contractuels par milliers. Pour améliorer un tant soit peu leur fonctionnement, elles espéraient au minimum 500 millions d'euros supplémentaires... Etudiants et enseignants dénoncent également le fait que certaines facs soient obligées de reporter des travaux d'entretien des bâtiments ou que, faute de pouvoir accueillir tous



les étudiants dans les filières de leur choix, elles refusent de les inscrire ou les obligent à faire d'autres études. Les amphis archibondés, les risques d'abandon rapide ou d'échec dès la première année sont la norme, et des mobilisations ont déjà eu lieu en cette rentrée (Paris X et XI, Evry). L'Unef, avec l'Unl (+27 000 lycéens à la rentrée), a d'ailleurs créé un Tumblr participatif où étudiants et lycéens peuvent témoigner, photos à l'appui, de leurs conditions d'études: MaSalleDeCoursVaCraquer.tumblr.com...

30 % à 60 % de Cdd dans les labos

Face aux contradictions et à l'« hypocrisie » gouvernementale, une très large intersyndicale (Cgt, Fsu, Cfdt, Unsa, Sud, Sciences en marche, Unef, Fage, Solidaires Etudiant-e-s) a relancé la mobilisation pendant la Semaine de la science et une première manifestation nationale a eu lieu le 16 octobre à Paris. Il s'agit une fois de plus de revenir au débat sur les ambitions et les moyens, alors que la Recherche n'est pas mieux lotie que l'Enseignement supérieur (6 millions d'euros de plus prévus au budget). Le constat est tout aussi accablant, les organismes de recherche publics ne pouvant pas fonctionner sans le recours aux Cdd (de 30 % à 60 % des

effectifs selon les labos), contractuels, stagiaires et postdoctorants représenteraient désormais 70 000 à 80 000 précaires dans le secteur. Les budgets alloués assurent pour l'essentiel les salaires, les crédits pour s'équiper ou faire fonctionner les programmes étant réduits à la portion congrue, sauf à passer son temps à répondre à des appels d'offres. Des laboratoires de recherche sont sous-dotés, y compris dans des équipes travaillant sur des problématiques d'avenir comme l'environnement, le climat, la recherche biomédicale. Le recrutement des chercheurs est très faible et celui d'ingénieurs et de techniciens franchement préoccupant, le Cnrs se proposant par exemple de mutualiser certains d'entre eux en les mettant au service de plusieurs labos, niant la réalité du travail des équipes, qui ont besoin de cohérence et d'efficacité sur le long terme et non de « dépannages ». Donner des perspectives? Le message se brouille toujours plus, en particulier à l'égard des jeunes, qu'on encourage à poursuivre et à élever leur niveau d'études alors que le diplôme garantit de moins en moins un accès de qualité à l'emploi (lire aussi pages 33-34). Le nombre de doctorants amorce d'ailleurs une baisse...

Valérie GÉRAUD

UGICT

Calendrier

• Ugict-Cgt

Un conseil national de l'Ugict-Cgt se réunira les 25 et 26 novembre prochains.

• Initiative

Après l'initiative, en juin dernier, sur le parvis de la Défense, c'est à la rencontre des salariés lyonnais que propose d'aller la commission départementale Ugict-Cgt du Rhône ainsi que l'union départementale, sur le parvis de la gare de la Part-Dieu, de 10 h à 19 h.

• Management

Le mercredi 25 novembre, à partir de 16 h 30 au siège de la Cgt, l'Ugict-Cgt organise une réunion nationale sur le management. Elle accueillera trois invités : Michel Vakaloulis, maître de conférences à Paris VIII, auteur d'une étude sur le management ; Marie-Anne Dujarier, auteure du *Management désincarné* (La Découverte) ; Luc Mboumba, codirecteur général de la coopérative Coopaname, qui interviendra sur le management coopératif.

• Conférence

Dans le cadre des 120 ans de la Cgt se tiendra, le mardi 8 décembre, une dernière conférence, sur le thème : « Le temps des turbulences – La Cgt face aux crises (de 1977 à aujourd'hui) ». Cette conférence sera présentée par René Mouriaux, politologue, docteur d'Etat en science politique. En savoir plus sur <www.cgt.fr>, puis « 120 ans de la Cgt ». Inscription obligatoire sur <ihs@cgt.fr> ou au 01 55 82 81 13.

• Colloque

Dans le cadre de la préparation du 51^e congrès, la Cgt organise, conjointement avec l'Ucr (Union confédérale des retraités), un colloque sur « La Cgt et les retraités ». Il aura lieu le 10 décembre à partir de 9 h 30 dans le patio de la confédération, à Montreuil.

Formation

• Management

Du 18 au 20 novembre 2015, l'Ugict-Cgt organise un stage sur le thème : « Construire le management alternatif au quotidien ». Parmi les objectifs de cette formation : amener le syndicat à intégrer la question de la transformation du travail dans son activité syndicale ; susciter des initiatives, dans les entreprises, autour des besoins de transformation des modes de management. Ce stage se déroulera au centre Benoît-Frachon, à Courcelle (Essonne).

• Web

Du 30 novembre au 3 décembre, l'Ugict-Cgt organise un stage de niveau 2 spécialisé en communication web. Il s'adresse aux utilisateurs actifs de la plateforme Reference-Syndicale.fr qui souhaitent perfectionner leur maîtrise des différents outils de communication. Ce stage, d'une durée de trois jours pleins, se déroulera au centre Benoît-Frachon, à Courcelle (Essonne). Pour consulter le calendrier de l'ensemble des formations proposées par l'Ugict-Cgt, connaître leur contenu précis et s'inscrire à une session, se connecter à une seule adresse : <www.ugict.cgt.fr/ugict/formation>. Contact : <formation.syndicale@ugict.cgt.fr>.

la revue des revues

Europe Austérité : quels enjeux pour les droits sociaux ? En posant cette question, le dernier numéro de *Chronique internationale*, publiée par l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales), s'attache à analyser l'évolution du droit du travail dans les Etats membres de l'Union européenne dans un double contexte : les modifications en lien avec la crise économique et financière mais aussi avec la stratégie de « flexisécurité » de l'Union. L'auteur dégage ainsi plusieurs tendances « *qui ont déjà fait vaciller les fondements du droit du travail* », participant notamment à la recrudescence des inégalités. *Chronique internationale* de l'Ires, n° 150, juin 2015.

Perspectives Dix ans après la mort de Zayed Benna et Bouna Traoré, la revue *Mouvements* a décidé de porter un regard sur les révoltes urbaines de 2005, révoltes qui, pour les auteurs, ont « *marqué une génération, suscitant des initiatives multiples et des formes diverses de politisation à "bas bruit"* ». Il s'agit moins, expliquent-ils en substance, de faire un bilan de ces émeutes que de « *tenter de dégager des perspectives politiques dont l'absence a été crûment mis au jour par les débats publics du mois de janvier 2015* ». « Ma cité a craqué », revue *Mouvements*, n° 83, septembre 2015.

Travail Dans le dernier numéro de *Connaissance de l'emploi*, les chercheurs du Cee (Centre d'études de l'emploi) analysent la manière dont les évolutions à long terme des conditions de travail s'inscrivent dans les itinéraires professionnels des personnes. Cette analyse, effectuée sur quatre décennies, a permis de construire une typologie en six classes décrivant les principales configurations des changements d'organisation du travail. *Connaissance de l'emploi*, n° 124, septembre 2015. En savoir plus sur : <www.cee-recherche.fr>.

Droit Dans son dernier numéro, la revue juridique de la Cgt, *Droit ouvrier*, s'interroge sur le nouveau statut social attaché à la personne du travailleur, à la lumière de plusieurs réformes récentes. Trois grands domaines sont ainsi abordés dans le cadre d'entretiens réunissant syndicalistes, avocats et universitaires : les droits pour les chômeurs, ceux en matière de formation professionnelle et de complémentaire santé. A lire également un entretien avec Alain Supiot, professeur au Collège de France, sur une mise en perspectives des réformes mises en œuvre depuis 2013. *Droit ouvrier*, nouvelle série, n° 807, octobre 2015.

JEUNES DIPLÔMÉS LE DÉCLASSEMENT BANALISÉ...

LES JEUNES SORTIS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DEPUIS 2010 CONNAISSENT UNE INSERTION PROFESSIONNELLE ET DES CONDITIONS D'EMBAUCHE DE PLUS EN PLUS DIFFICILES, Y COMPRIS CERTAINS BAC+5, D'APRÈS DEUX ÉTUDES DU CÉREQ ET DE L'APEC.



FRANÇOIS DESTOC / MAXPPP

Les heureux élus ne sont pas exemptés d'un long parcours initiatique, comme s'ils partaient de zéro...

La massification de l'accès à l'enseignement supérieur et l'élévation des niveaux de diplômes n'ont pas toujours les effets escomptés pour les jeunes qui y prennent part. C'est comme si la licence, voire le master, en devenant accessibles à un plus grand nombre, s'étaient banalisés. Certes, des emplois qualifiés se créent, mais pas à un rythme suffisant pour intégrer tous les candidats à ces postes. Les entreprises ne semblent en tout cas pas pressées de leur faire confiance et encore moins de reconnaître la qualité de leur formation initiale, qui apparaît plutôt comme un minimum requis : les heureux élus ne sont pas exemptés d'un long parcours initiatique, comme s'ils partaient de zéro... Ainsi, le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) et l'Apec (Association pour l'emploi des cadres), qui suivent depuis des années les tendances et caractéristiques d'insertion

professionnelle des jeunes diplômés, viennent simultanément de rendre publiques deux enquêtes étoffées^(*). L'observatoire de l'emploi de l'Apec se penche sur les conditions d'insertion dans l'emploi de près de 5 000 jeunes de niveau bac+5 ou plus, diplômés à l'été 2014 et questionnés au printemps 2015.

Le diplôme ne garantit pas toujours l'accès au statut cadre

Quelques mois après la fin de leurs études, 62 % d'entre eux ont un emploi – le taux le plus bas depuis 2009 (61 %), 10 % sont en recherche d'emploi après une première expérience professionnelle, et 28 % toujours en recherche d'emploi. Par ailleurs, 35 % d'entre eux estiment occuper un poste « *en dessous de leurs qualifications* » et 17 % avoir un travail « *purement alimentaire* ». Même avec un bac+5, on n'est plus certain de trouver un emploi et, quand on en trouve un, il ne correspond pas forcément au projet professionnel poursuivi pendant les études.

La dégradation des conditions d'emploi et de la qualité des emplois touche tout le monde : seulement la moitié des embauchés sont en Cdi, soit 9 points de moins que l'année précédente, et seulement 57 % accèdent au statut cadre (– 5 points).

Le salaire moyen à l'embauche baisse aussi de 8 points (à 26 500 euros brut annuels contre 28 700 il y a un an) et le salaire médian brut chute de 29 400 à 25 700 euros par an. Cette dégradation ne touche pas tous les niveaux de diplômes ou toutes les filières de la même manière. Les ingénieurs (4 % de chômeurs) et les docteurs (6 %) s'en sortent plutôt bien. De même que les bac+5 qui postulent dans les filières professionnalisantes, toujours en recherche de jeunes diplômés qualifiés (informatique, électronique, pharmacie, banque, aéronautique...), ou celles en manque de personnel et qui offrent un bon accès à l'emploi même à des niveaux de diplôme inférieurs, comme les bac+2 et bac+3 des filières santé ou sanitaire et social (2 % de chômeurs). C'est la loi de l'offre et de la demande... L'Apec témoigne également d'un certain fatalisme des jeunes diplômés en recherche d'emploi, un quart de ceux qui estiment occuper un emploi alimentaire déclarant ne pas en chercher d'autre...

L'enquête du Céreq détaille quant à elle les trajectoires d'une génération à une tout autre échelle, revenant sur le portrait et le suivi détaillé de 369 000 jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2010. Elle relève les mêmes tendances que l'Apec. ...

(*) – « Faire des études supérieures, et après ? », Enquête Génération 2010 – Interrogations 2013, par Julien Calmand, Boris Ménard, Virginie Mora, *Notes emploi-formation* n° 52, septembre 2015, 60 pages, téléchargeable sur <www.cereq.fr>.

– « Les jeunes diplômés de 2014, situation professionnelle en 2015 », *les Etudes de l'emploi cadre*, septembre 2015, 88 pages, téléchargeable sur <www.apec.fr>.

... Premier constat alarmiste, 13 % d'entre eux sont encore au chômage trois ans plus tard, soit 4 points de plus que six ans plus tôt. Certes, 54 % des diplômés du supérieur ont accédé immédiatement et durablement à l'emploi. Mais les titulaires de diplômes tels que les masters en sciences de la vie, sciences de la terre, langues, lettres, arts, sont pour 15 % encore au chômage trois ans après l'obtention de leur diplôme...

Les tensions sur le marché de l'emploi, y compris à ce niveau de qualification, n'expliquent pas tout. Si le diplôme ne suffit plus, c'est aussi que les entreprises en tirent avantage en demandant beaucoup à certains jeunes sans pour autant leur offrir des postes de qualité et bien rémunérés. Le Céreq constate aussi de fortes disparités selon les niveaux d'études et les spécialités. Les taux de chômage après trois ans varient de 2 % (pour les bac+2 ou bac+3 de la filière santé, très demandés), à 4 % pour les ingénieurs, dont 88 % ont accédé d'emblée au statut cadre et qui, avec les docteurs, sont également les mieux rémunérés (salaire médian de 2300 euros net par mois) de la génération 2010, même si les docteurs semblent accéder plus difficilement au statut cadre et à un Cdi. Le Céreq rappelle par ailleurs que la situation des non-diplômés du supérieur n'est en rien plus enviable: ils sont 40 % à être sans emploi trois ans après leur sortie du système éducatif et quand ils occupent un poste, le plus souvent d'employé ou d'ouvrier non qualifié, c'est pour un salaire médian net de 1350 euros.

L'étude du Céreq montre aussi que les jeunes issus de milieux modestes ou ayant au moins un parent d'origine étrangère privilégient encore les études courtes, même si un nombre non négligeable d'entre eux (entre 15 et 25 % selon les filières) va au-delà du bac+3 et investit aussi les écoles d'ingénieurs et de commerce. Dans le même temps, un quart des jeunes qui commencent un cursus dans l'enseignement supérieur le quittent encore sans obtenir aucun diplôme. L'accès aux études longues, le nouveau sésame pour accéder à l'emploi sans trop de difficultés, reste massivement réservé aux enfants de cadres (51 % des bac+5 et 67 % des bac+8): il faut des moyens pour étudier, une étude de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France indique par exemple que la cherté du parc locatif, l'allongement des études et la difficulté à trouver un emploi se traduisent par le fait que la moitié des jeunes d'Ile-de-France vivent encore chez leurs parents à 25 ans.

Valérie GÉRAUD

STAGIAIRES LES ABUS EMPÊCHÉS?

CERTAINS DÉCRETS D'APPLICATION DE LA LOI
ENCADRANT LES STAGES EN ENTREPRISE SONT EN
DESSOUS DES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT.

A lors que la loi encadrant les stages en entreprise a été votée en juin 2014, certains de ses décrets d'application n'ont toujours pas été publiés. C'est le cas de celui concernant l'encadrement des stagiaires, examiné et rejeté en septembre par le Conseil supérieur de l'éducation (Cse) et le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), qui reprochent au gouvernement de ne pas avoir respecté ses engagements. Le décret limite à trois le nombre de stagiaires par tuteur, alors que le gouvernement s'était engagé à le limiter à deux et autorise même un tuteur à cumuler l'encadrement de ses stagiaires avec celui de deux apprentis plus un apprenti redoublant, le tout sans décharge horaire ni reconnaissance salariale... Pour l'Ugict, très vigilante sur le suivi de ce dossier, d'autres dispositions de cette loi restent également insuffisantes pour garantir un contenu pédagogique aux stages ou pour empêcher que les stagiaires occupent des postes qui devraient être confiés à

des salariés. Un décret fixe à 15 % le nombre maximal de stagiaires par entreprise – alors que le gouvernement s'était engagé sur un plafond à 10 %, alors que dans la recherche publique, par exemple, certains labos fonctionnent avec un taux deux fois plus élevé de stagiaires. Il est encore plus élevé dans les milieux de la communication, de l'audiovisuel, de l'architecture, de la culture ou dans les secteurs

de la nouvelle économie. Le décret ajoute pourtant que ce taux pourra être encore être augmenté à 20 % par dérogation pour les étudiants de lycée professionnel et de Bts, comme s'il fallait laisser plus de marges aux entreprises qui y ont recours...

Autrement dit, cette loi, censée protéger les stagiaires et les salariés en poste ou postulants contre les abus des employeurs et le dumping social, a plutôt tendance à légitimer des pratiques d'utilisation à moindre coût de jeunes, certes pour la plupart encore en formation, mais aussi de nouveaux diplômés qui ne trouvent pas d'autre issue que la fausse inscription dans un cursus pour accéder à un stage et avoir une chance de mettre un pied dans une entreprise, et qui travaillent pour des salaires bien moindres que ceux auxquels ils pourraient prétendre. L'Ugict, qui souhaitait limiter le nombre de stagiaires par entreprise à 5 % des effectifs et à deux le nombre de stagiaires ou d'apprentis par tuteur, estime que 100 000 postes permanents sont actuellement remplacés par des stagiaires et appelle solennellement la ministre du Travail à respecter l'esprit de la loi et le vote des institutions représentatives des partenaires sociaux et des étudiants. Pour rappel, avec l'Unef, l'Ugict diffuse un guide pratique à l'attention des étudiants stagiaires, afin de leur faire connaître leurs droits, aussi insuffisants soient-ils. D'une quarantaine de pages, il est disponible sous forme de livret ou en téléchargement sur <www.ugict-cgt.fr>. V.G.



FRANÇOIS LAFFITE / MAXPPP

droits

Egalité hommes-femmes

Loi sur le dialogue social et les discriminations dans l'emploi (2^e volet)

La loi du 17 août 2015 « relative au dialogue social et à l'emploi » réorganise les règles en matière de négociations collectives avec les syndicats et de consultations des institutions représentatives du personnel dans l'entreprise. Si cette réorganisation maintient, grâce à la mobilisation, des éléments essentiels du dispositif, elle n'est pas à droit constant, des régressions ayant lieu.

Michel CHAPUIS

Discriminations à l'égard des femmes dans l'emploi et le travail

*** Information et consultation du comité d'entreprise**

La loi du 17 août 2015 prévoit que l'employeur met à la disposition du comité d'entreprise l'accord d'entreprise ou, à défaut, le plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise.

La loi supprime l'obligation de consultation du comité d'entreprise – notamment dans les entreprises d'au moins 300 salariés – sur les motifs de l'inexécution des actions prévues par l'employeur, dans le précédent accord ou plan d'action.

*** Recours à l'expertise par le comité d'entreprise**

Le comité peut recourir à un expert notamment en vue de préparer la négociation sur l'égalité professionnelle (dans les entreprises d'au moins 300 salariés).

*** Processus de négociation**

La loi affaiblit le processus de négociation à différentes étapes.

- La loi du 17 août 2015 supprime une disposition importante selon laquelle les informations remises par l'employeur sont complétées « *par toute information qui paraît utile aux négociateurs* ».

- La loi du 17 août 2015 prévoit que les « *projets d'accord collectif, leur révision ou leur dénonciation ne sont plus soumis à l'avis du comité d'entreprise* » ; la solution de la jurisprudence assurant la coordination entre consultation du comité d'entreprise et négociation collective est ainsi renversée.

*** Santé et sécurité au travail**

Dans les entreprises de moins de 300 salariés, l'employeur pourra mettre en place une « délégation unique du personnel » (Dup) dans laquelle le Chsct perdra son autonomie. Les questions concernant la santé et la sécurité des femmes, notamment au regard de l'évaluation sexuée des

risques professionnels, risquent d'être peu traitées par cette nouvelle instance.

*** Nao sur les salaires effectifs – Informations et dépôt des accords**

La loi du 17 août 2015 maintient la disposition selon laquelle les accords collectifs d'entreprise sur les salaires effectifs ne peuvent être déposés auprès de la Direccte (services de l'Inspection du travail) qu'accompagnés d'un procès-verbal d'ouverture des négociations portant sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, consignait les propositions respectives des parties ; le procès-verbal attestant que l'employeur a engagé sérieusement et loyalement les négociations.

La loi supprime une disposition selon laquelle lors de la première réunion de la Nao sur les salaires effectifs sont précisées les informations que l'employeur remettra aux délégations syndicales ; ces informations devant permettre une analyse de la situation comparée entre les femmes et les hommes compte tenu de la dernière mise à jour des données prévues dans les informations remises au comité d'entreprise et devant faire apparaître les raisons de ces situations.

*** Pénalité financière**

La loi maintient la pénalité financière. Les entreprises d'au moins cinquante salariés sont soumises à une pénalité à la charge de l'employeur lorsqu'elles ne sont pas couvertes par :

- un accord relatif à l'égalité professionnelle portant sur les objectifs et les mesures permettant d'atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en matière de suppression des écarts de rémunération, d'accès à l'emploi, de formation professionnelle, de déroulement de carrière et de promotion professionnelle, de conditions de travail et d'emploi, en particulier pour les salariés à temps partiel et de mixité des emplois ;
- ou, à défaut d'accord, par les objectifs et

les mesures constituant le plan d'action.

Le montant de la pénalité est fixé au maximum à 1 % des rémunérations et gains versés aux travailleurs salariés ou assimilés au cours des périodes au titre desquelles l'entreprise n'est pas couverte par l'accord ou le plan d'action. Le montant est fixé par la Direccte en fonction des efforts constatés dans l'entreprise en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que des motifs de sa défaillance quant au respect de ses obligations. Le produit de cette pénalité est affecté à un fonds de la Sécurité sociale.

*** Décret à paraître**

Un décret doit préciser les informations et les indicateurs chiffrés concernant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise, devant figurer dans la base de données économiques et sociales (Bdes) mise à la disposition des élus du personnel (membres du comité d'entreprise notamment) et des délégués syndicaux par l'employeur.

Ce décret devrait reprendre les informations prévues antérieurement (décret du 18 décembre 2012) et ajouter des informations et indicateurs pour répondre aux exigences de la loi du 4 août 2014, concernant la situation comparée des femmes et des hommes dans l'entreprise en matière de santé et de sécurité et en matière de différences de déroulement de carrière.

Ce décret devrait paraître prochainement, après consultation du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et du Conseil d'orientation des conditions de travail.

*** Accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle**

L'entreprise (l'employeur) doit mettre en œuvre les dispositions prévues dans l'accord pour permettre aux femmes de bénéficier effectivement de l'égalité professionnelle avec les hommes. A défaut, les organisations syndicales (signataires ou non de l'accord) peuvent saisir le tribunal de grande instance pour obliger l'employeur à appliquer l'accord (cour d'appel de Paris, 5 octobre 2015, Ratp). ◀

BIBLIOGRAPHIE

• MICHEL MINÉ ET DANIEL MARCHAND,
LE DROIT DU TRAVAIL EN PRATIQUE,
MARS 2015, 27^e ÉDITION, EYROLLES, PARIS.

droits

Fonction publique

Recours en cas de changement

Le Conseil d'Etat a précisé le 25 septembre 2015 les cas où un changement d'affectation au sein d'une même commune est susceptible de recours devant le juge administratif.

Edoardo MARQUÈS

La seule circonstance qu'une décision relative à l'affectation géographique (au sein de la même commune) d'un agent public ait été prise en considération de sa personne fait-elle obstacle à ce qu'elle soit qualifiée de mesure d'ordre intérieur et donc insusceptible de recours devant le juge administratif? Telle était la question posée au Conseil d'Etat. Ce dernier, réuni en Section du contentieux⁽¹⁾, vient d'apporter une réponse précise. Il décide ainsi que les mesures prises à l'égard d'agents publics qui, compte tenu de leurs effets, ne peuvent être regardées comme leur faisant grief, constituent de simples mesures d'ordre intérieur insusceptibles de recours. Il en va ainsi des mesures qui, tout en modifiant leur affectation ou les tâches qu'ils ont à accomplir, ne portent pas atteinte aux droits et prérogatives qu'ils tiennent de leur statut ou à l'exercice de leurs libertés et droits fondamentaux, ni n'emportent perte de responsabilités ou de rémunération. Le recours contre une telle mesure, à moins qu'elle ne traduise une discrimination, est irrecevable, alors même que la mesure de changement d'affectation aurait été prise pour des motifs tenant au comportement de l'agent public concerné.

I. LE CONSEIL D'ÉTAT DRESSE LA LISTE DES CRITÈRES POUVANT CONDUIRE À L'ANNULATION D'UNE MESURE DE CHANGEMENT D'AFFECTION; LESQUELS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS PAR LE JUGE

En l'espèce, Mme B., fonctionnaire d'Etat, contrôleur du travail, avait demandé au tribunal administratif de Paris, d'une part, d'annuler la décision du 23 août 2011 par laquelle le directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, responsable de l'unité territoriale de Paris, avait décidé son changement d'affectation et, d'autre part, d'enjoindre au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, de la réintégrer dans son ancienne

affectation, dans un délai de quinze jours, sous astreinte de 500 euros par jour de retard. Par le jugement n° 1116493/5-2 du 28 mars 2013, le tribunal administratif de Paris avait rejeté sa demande. Mme B. avait alors fait appel.

Le Conseil d'Etat, ainsi saisi, note que l'intéressée a été affectée, par la décision contestée du 23 août 2013, dans une autre section de la même direction et dans la même commune. Il constate que la mesure a été prise, dans l'intérêt du service, «*en vue de mettre fin à des difficultés relationnelles entre Mme B. et plusieurs de ses collègues*». Il constate en outre que ce changement d'affectation :

- ne présente pas le caractère d'une sanction disciplinaire déguisée ;
- ne constitue pas une discrimination ;
- n'a entraîné pour l'intéressée ni diminution de ses responsabilités ni perte de rémunération.

En outre, le Conseil d'Etat note que ce changement d'affectation est intervenu au sein de la même commune et sans que soit portée atteinte aux droits statutaires ou aux libertés et droits fondamentaux de la requérante, tels que prévus notamment par les dispositions de l'article 65 de la loi du 22 avril 1905⁽²⁾. Il en conclut, alors même que cette mesure de changement d'affectation a été prise pour des motifs tenant au comportement de l'intéressée, que cette décision présente le caractère d'une mesure d'ordre intérieur, qui ne fait pas grief et n'est donc pas susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir. Ainsi, la demande de Mme B. est irrecevable et donc rejetée.

II. LA NOTION DE MESURE D'ORDRE INTÉRIEUR EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS D'AFFECTION

Le Conseil d'Etat s'est prononcé sur la qualification de mesure d'ordre intérieur de changements d'affectation.

Ainsi, n'a pas été considérée comme une simple mesure d'ordre intérieur une décision «*prise en*

(1) CE, Section, 25 septembre 2015, Mme B., requête n° 372624.

(2) «*Tous les fonctionnaires civils et militaires, tous les employés et ouvriers de toutes administrations publiques ont droit à la communication personnelle et confidentielle de toutes les notes, feuilles signalétiques et tous autres documents composant leur dossier, soit avant d'être l'objet d'une mesure disciplinaire ou d'un déplacement d'office, soit avant d'être retardé dans leur avancement à l'ancienneté.*»

d'affectation

raison des tensions et des relations conflictuelles qui existaient au sein du centre d'interruption volontaire de grossesse à la suite, notamment, d'un procès qui avait opposé les médecins dudit centre à l'un des chefs de service de l'hôpital et au cours duquel Mlle X... avait été citée comme témoin; que, selon les termes mêmes de la décision du 11 février 1981, le changement d'affectation de Mlle X... a été motivé par le fait que son "comportement (engendrait) une situation psychologiquement et hiérarchiquement incompatible avec le fonctionnement général du service"; qu'ainsi, alors même qu'elle aurait été prise dans l'intérêt du service, cette mesure est intervenue en raison de considérations tenant à la personne de l'intéressée; que, par suite, ladite mesure ne pouvait être légalement prise sans que Mlle X... ait été mise à même de demander la communication de son dossier»⁽³⁾.

En revanche, il a, à de nombreuses reprises, qualifié de mesures d'ordre intérieur des changements d'affectation, ainsi :

- « la décision d'un président de conseil général affectant un agent au sein du service enfance-famille sans modification de sa situation constitue une mesure d'ordre intérieur qui n'est pas susceptible de recours pour excès de pouvoir »⁽⁴⁾ ;
- le fait que « Mme A., qui était précédemment chargée des fonctions d'infirmière coordinatrice du service de soins infirmiers à domicile de l'hôpital Saint-Jacques, a vu ses tâches modifiées par la décision [d'affectation] (...) celle-ci (...) lui permetta[nt] de bénéficier des mêmes avantages pécuniaires et lui confia[nt] la responsabilité des soins infirmiers d'un service de quatre-vingt-dix lits, n'a porté atteinte ni à ses garanties statutaires ni à ses perspectives de carrière; (...) elle constituait ainsi une mesure d'ordre intérieur, insusceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir »⁽⁵⁾.

III. LES QUALIFICATIONS DE MESURE D'ORDRE INTÉRIEUR ET DE MESURES PRISES EN CONSIDÉRATION DE LA PERSONNE

Lorsque le juge décèle une décision d'affectation fondée en réalité sur une mesure prise en considération de la personne, il annule celle-ci, au motif notamment qu'elle est prise en dehors

du respect de la procédure disciplinaire. Ainsi : « Le changement d'affectation dont a été l'objet Mme A. est intervenu à raison de faits qui lui étaient reprochés dans l'exercice de ses fonctions, liés, notamment, à un manque de neutralité et de réserve dont elle aurait fait preuve dans le traitement du dossier de la sécurité de l'établissement, ainsi qu'à ses prises de position sur certains sujets et à l'affichage d'un courrier interne dans lequel elle alertait la municipalité sur les problèmes de sécurité; qu'il a en outre eu pour effet de la priver de ses missions opérationnelles et de sa qualité de directrice du conservatoire de musique; que la décision du 27 septembre 2001 du maire d'Orange lui retirant son affectation en qualité de directrice du conservatoire de musique d'Orange constitue ainsi une sanction disciplinaire; que, par suite, Mme A est recevable et fondée à demander l'annulation de cette décision qui lui fait grief et qui est illégale pour ne pas avoir été précédée d'une procédure disciplinaire »⁽⁶⁾.

En revanche : « La décision [de changement d'affectation] prise à titre provisoire le 21 avril 2004 a été motivée par le souci de mettre fin, dans l'intérêt du service, au climat conflictuel qui s'était établi entre Mme A. et ses collègues du service d'accueil de la direction des Archives de France et que les décisions des 6 avril et 23 mai 2005 ont eu pour but de lui attribuer à titre définitif l'affectation la mieux adaptée au handicap visuel dont elle était atteinte, qui avait été décrit par des avis du comité médical qui avait été consulté les 5 juillet et 8 novembre 2004; qu'ainsi, aucune de ces décisions n'a présenté le caractère d'une sanction disciplinaire déguisée. »⁽⁷⁾

IV. MESURE D'ORDRE INTÉRIEUR ET DISCRIMINATION

Le juge vérifie si la mesure d'affectation prise par l'administration ne constitue pas en réalité une discrimination. Toutefois : « En ne recherchant pas si les éléments de fait soumis par la requérante étaient de nature à faire présumer une discrimination, avant d'en déduire que les éléments produits par l'administration ne permettaient pas d'établir que les décisions attaquées reposaient sur des éléments objectifs étrangers à toute discrimination, le tribunal a entaché son jugement d'une erreur de droit. »⁽⁸⁾

(3) CE, 26 octobre 1988, centre hospitalier régional de Tours, requête n° 66148.

(4) CE, 17 décembre 2008, département des Ardennes, requête n° 294362.

(5) CE, 6 mai 2009, hôpital Saint-Jacques, requête n° 304977.

(6) CE, 14 mai 2008, requête n° 290046.

(7) CE, 9 juin 2010, requête n° 313322.

(8) CE, 15 avril 2015, Pôle emploi, requête n° 373893.

PARIS/EXPOSITION

FIGURES DE MOÏSE À TRAVERS LES ÂGES



Philippe de Champaigne, « Moïse présentant les Tables de la Loi » (1645-1663), huile sur toile, Amiens, musée de Picardie.

MUSÉE DE PICARDIE / MARC JEANNETEAU

Heinrich Heine écrit : « Comme le Sinaï semble petit, quand Moïse se tient sur son sommet. » Freud note que « la Bible décrit Moïse comme un homme irascible, prompt à s'emporter », bègue de surcroît... L'exposition *Moïse, figures d'un prophète*, avec cent-cinquante peintures, dessins, gravures, sculptures, objets d'art, manuscrits, livres et extraits de films, explore en tous sens les visages du prophète qui brisa les Tables de la Loi et s'entretint avec Dieu. Il est présent dans l'iconographie biblique (malgré l'interdiction de représentation édictée dans le deuxième commandement). Des manuscrits médiévaux aux tableaux de Poussin, du catholicisme qui l'envisage en préfiguration du Christ au protestantisme qui voit en lui le mage résistant aux persécutions dont eux-mêmes sont alors victimes, Moïse, cher au romantisme (Vigny, Hugo, Chateaubriand) occupe en majesté un espace métaphysique et idéologique d'ordre quasi œcuménique. Aux Etats-Unis, à l'heure des luttes d'émancipation des Noirs, il est mis en avant par Martin Luther King, épaulé par le rabbin Abraham Joshua Heschel. Quant au sionisme, Theodor Herzl sera vu en « *Moïse moderne* ». La manifestation, dont la scénographie est due au Studio Tovar (Alain Batifoulier et Simon de Tovar), ne laisse dans l'ombre aucune des interprétations de celui en qui Rousseau vit « *ce grand et puissant génie qui préside aux institutions durables* ». Est projeté le magnifique court métrage documentaire de Michelangelo Antonioni, *le Regard de Michel-Ange*, tourné autour de la statue où l'on peut déceler un autoportrait sublimé de l'artiste.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 21 FÉVRIER 2016, AU MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DU JUDAÏSME, 75003 PARIS, INFORMATIONS : <WWW.MAHJ.ORG>, <INFO@MAHJ.ORG> ET 01 53 01 86 60.

SPECTACLE/REPRISE VOILÀ UN CONTE VISUEL MODERNE

Aurélien Bory reprend son spectacle *les Sept Planches de la ruse*, créé en 2007 avec quatorze interprètes de l'Opéra de Dalian (Chine). « *Tenant d'une écriture du théâtre basée sur le corps et l'objet, propres au cirque, dit-il, j'ai accueilli l'idée d'aller rencontrer ces artistes et j'ai imaginé composer un conte visuel moderne, en m'inspirant du sens, très développé en Chine, de la métaphore.* » Le support du spectacle, en un seul décor, repose sur un jeu datant de l'antiquité chinoise, découvert en Europe à la fin du XIX^e siècle, le tangram, en chinois *qi qiao ban*, qui signifie justement « les sept planches de la ruse ». Le spectacle met en jeu des acrobates. Un grand carré leur sert de socle au départ, dont sept éléments vont se dissocier, ce qui va notamment permettre aux artistes de se tenir debout sur leur tranche dessinant des formes de trois à six mètres de haut...

• DU 12 AU 21 NOVEMBRE, AU CENTQUATRE (AVEC LE THÉÂTRE DE LA VILLE), 75019, TÉL. INFOS : 01 53 35 50 00.

SORTIES FILMS

Fatima

PHILIPPE FAUCON (FRANCE)

C'est une histoire d'intégration et des problèmes qui vont avec, au cœur d'une famille maghrébine de la banlieue lyonnaise. La mère, Fatima, fait des ménages et veille sur ses deux filles. Elle apprend à lire et consigne dans des cahiers ce qu'elle ne peut leur dire. L'aînée travaille dur pour devenir médecin, sa jeune sœur sèche le lycée et entre en rébellion contre sa mère... Une digne douceur baigne ce film empreint d'empathie.

Sangue del mio sangue

MARCO BELLOCHIO (ITALIE)

Le grand cinéaste italien jumelle l'histoire d'un vieux vampire à celle d'un soldat venu venger son frère qui a dû se suicider dans un monastère... En confrontant deux époques historiques distinctes, l'auteur de *la Sorcière* (il y a trente ans de cela), repasse en virtuose par ses hantises.

Le Chant d'une île

J. PINTO ET N. LEONEL (PORTUGAL)

Un film documentaire à la rare sensibilité, qui rend compte de l'existence menacée d'une petite collectivité de pêcheurs de leur pays, dans le village de Rabo de Peixe (littéralement « queue de poisson »). Chance est donnée à tous d'apparaître sous leur vrai jour, sans culte du pittoresque, à hauteur d'homme, de femme et d'enfant.

LYON/RENAISSANCE GRANDES HEURES DE L'HUMANISME ENTRE LA SAÔNE ET LE RHÔNE

Dans le but de révéler la richesse de la vie artistique dans la capitale des Gaules au XVI^e siècle, le musée des Beaux-Arts de Lyon a mis sur pied l'exposition *Lyon Renaissance – Arts et humanisme*. Quelque 300 œuvres, issues des collections de l'établissement et d'institutions locales ou étrangères : manuscrits enluminés ou dessinés, livres, dessins, tableaux, estampes, majoliques, meubles, pièces d'orfèvrerie, vestiges archéologiques, monnaies, médailles, émaux peints, textiles et objets en étain témoignent à l'envi du caractère florissant de l'élan humaniste de la Renaissance dans la ville marchande où se rencontrent la Saône et le Rhône et qui bénéficia grandement de l'échange avec l'Italie, l'Allemagne et les pays du Nord. L'imprimerie et la soie ne sont pas les moindres spécialités alors à l'ordre du jour. C'est la première fois qu'une aussi féconde synthèse est organisée dans Lyon même.

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 25 JANVIER, MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LYON, 69001 LYON, <WWW.MBA-LYON.FR>.



Gironimo Tomasi,
plat (Pharaon, Aaron, Moïse et le serpent),
1582, Londres, The British Museum

BRITISH MUSEUM

CC-BY-SA 4.0 - LENA GUDD / TUMUULT



Islande, 2014.

GENTILLY/PHOTOGRAPHIE DÉCOUVRIR LENA GUDD

La Maison de la photographie Robert-Doisneau présente, sous le titre *la Trace invisible des gens*, une exposition consacrée à la photographe allemande Lena Gudd (née en 1986). On dit d'elle qu'elle a choisi de vivre une expérience concrète du monde, en partant à la rencontre des autres, en tâchant de pénétrer le cœur des choses. L'image est pour elle un lieu d'échanges.

• JUSQU'AU 17 JANVIER À LA MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE ROBERT-DOISNEAU, 94250 GENTILLY, TÉL. : 01 55 01 04 86.

LYON/THÉÂTRE COPI REMIS EN SELLE

Au théâtre des Célestins de Lyon, Pierre Maillet va présenter son adaptation et sa mise en scène de *la Journée d'une rêveuse*, pièce fameuse de Copi (1939-1987), humoriste, auteur et dessinateur argentin trop tôt disparu. La distribution compte Marilú Marini et Lawrence Leherissey au piano, avec les voix de Michael Lonsdale, Michel Fau et Marcial Di Fonzo Bo. Pierre Maillet évoque son projet en ces termes : « *C'est un beau poème théâtral, énigmatique et méconnu, créé par Jorge Lavelli en 1968 avec Emmanuelle Riva dans le rôle titre... Nous partirons de cette figure, plus proche de Brigitte Fontaine que de Walt Disney, pour visiter d'autres domaines (...) et, en miroir, nous traverserons Rio de la Plata, à ce jour inédit, où Copi parle comme jamais de lui, de ses origines, de l'Uruguay, de l'Argentine où il était interdit.* »

• DU 17 AU 28 NOVEMBRE AU THÉÂTRE DES CÉLESTINS DE LYON
ET DU 2 AU 4 DÉCEMBRE À LA COMÉDIE DE CAEN.

NANTERRE/THÉÂTRE SUR LA RÉVOLUTION

La dernière création théâtrale de Joël Pommerat, *Ça ira (1) Fin de Louis*, a pour objet de donner à réfléchir sur la Révolution française. Pommerat précise ainsi son projet : « *Cette période, ce sont nos racines, nos mythes, nos grands héros. Je voulais donner à voir ce travail politique, ce bousculement de la réalité, avec toute les émotions qu'il contient, non seulement le travail de la pensée mais aussi la peur, l'épuisement, l'effort incroyable et le tragique [...]* Pour cette sorte d'archéologie de l'imaginaire politique, entre la réalité historique et la fiction, je cherche à déployer une dramaturgie de la parole et des lieux qui nous mette au cœur des choses, qui fasse ressortir le vivant sous les images figées. »

• DU 4 AU 29 NOVEMBRE À NANTERRE-AMANDIERS (CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL), TÉL. LOC. : 01 46 14 70 00, <WWW.NANTERRE-AMANDIERS.COM>.

PARIS/EXPOSITION

FLORENCE À L'ÈRE DU POIGNARD, DU POISON ET DU PINCEAU

DANS LE SOMPTUEUX MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ, DONT LES MURS ET LE DÉCOR DATENT DU SECOND EMPIRE, ON PEUT JUGER SUR PIÈCES DE L'ART DU PORTRAIT SOUS LE RÈGNE DES MÉDICIS. OÙ L'ON S'APERÇOIT QUE LES CONVULSIONS DE LA POLITIQUE N'Y FURENT PAS POUR RIEN⁽¹⁾.

Le musée Jacquemart-André, qui dépend de l'Institut de France, présente actuellement l'exposition *Florence – Portraits à la cour des Médicis*. Conçue sous l'autorité du professeur Carlo Falciani et de Nicolas Sainte Fare Garnot, conservateur de l'établissement, cette manifestation permet de prendre la mesure d'une période artistique faste dans l'histoire de Florence. Stendhal, dans son *Journal*, notait qu'« on s'est souvent battu dans cette ville, quand elle était une république orageuse ». Le parcours, divisé en huit séquences, s'ouvre en effet par le chapitre intitulé « 1492-1512 – La République de Florence, de l'austérité à l'âge d'or du portrait ». En 1492 meurt Laurent le Magnifique. Son rejeton, Pierre, dit le Malchanceux, personnage falot, est balayé sous l'action des troupes françaises appuyées par le moine dominicain Savonarole – Barbey d'Aureville l'a défini comme « un fanatique sans portée » – qui va imposer à Florence, de 1494 à 1498, une féroce dictature théocratique avant d'être excommunié et brûlé en public. Il y a son portrait de profil par Fra Bartolomeo (1498-1499, huile sur bois, 53 x 37,5 cm). Le teint jaune, les traits émaciés, le nez aquilin, tout dit l'ascèse exaltée du fou de Dieu qu'il fut, destructeur d'images (la

(1) Jusqu'au 25 janvier 2016, musée Jacquemart-André, 75008 Paris, <www.musee-jacquemart-andre.com>.

En butte à l'hostilité des habitants, Alexandre fait appel à maints artistes de renom pour orchestrer une campagne de glorification par l'image.

Santi di Tito et atelier,
«Portrait de Marie de Médicis»,
1600, huile sur toile,
193,5 x 109 cm,
Florence, Istituti museali della
Soprintendenza Speciale per
il Polo Museale Fiorentino,
Galleria Palatina.





STÄDEL MUSEUM - U. EDELMANN / ARTOTHEK



Bronzino (Agnolo di Cosimo, dit)
«Portrait d'une dame en rouge», vers
1525-1530, huile sur bois,
89,8 x 70,5 cm, Francfort-sur-le-Main,
Städel Museum.



NATIONAL GALLERY OF PRAGUE 2014

Bronzino (Agnolo di Cosimo, dit),
«Portrait d'Eléonore de Tolède», 1522,
huile sur bois, Prague, Národní Galerie.

Léda de Léonard de Vinci et des œuvres de Botticelli que celui-ci incendia lui-même) et de livres (de Boccace entre autres). Dans la même veine austère prolongée, on remarque ce *Portrait d'homme* (1521-1522, huile sur bois, 50,5 x 39,5 cm) par Rosso Fiorentino; peinture proprement morale, aux tons terreux, figurant un homme clos sur lui-même.

Les Médicis font retour dans les fourgons du pape

L'époque est convulsive. A la pénitence imposée va vite s'opposer, une fois restaurée la République et le contrôle repris sur des territoires perdus, Pise notamment, un art de sobre rigueur sensiblement conforme à l'idée de république à l'antique. De 1513 à 1527, les Médicis font retour dans les fourgons du pape avant d'être à nouveau expulsés. De 1530 à 1537, après la mise à sac de la ville par les armées de l'empereur Charles Quint, Alexandre de Médicis est nommé duc de Toscane. Sept ans plus tard, son cousin Laurent (devenu Lorenzaccio, archétype du tyranicide dans la fameuse pièce de Musset) l'assassine. L'admirable sera qu'au cours de la séquence historique du XVI^e siècle florentin, marquée par l'usage du poignard et du poison jusque dans les plus hautes sphères, va se développer un art de peindre d'un raffinement

inouï, dont l'exposition analyse subtilement les étapes. C'est ainsi que dès la reconquête de la ville par les Médicis, en butte à l'hostilité des habitants, Alexandre fait appel à maints artistes de valeur pour orchestrer une campagne de glorification par l'image, pour ainsi dire. En témoignent plusieurs œuvres, dont ce *Portrait d'Alexandre de Médicis devant la ville de Florence* (huile sur bois, 157 x 114 cm) peint vers 1534 par Vasari, qui n'est pas encore l'illustre auteur des *Vies des plus excellents architectes, peintres et sculpteurs*, ouvrage fondamental pour la connaissance de la Renaissance. Alexandre, en armure, se montre de profil, assis sur un tissu rouge qui dit le sang versé dans une ville à faire renaître de ses cendres. Formidable figuration de propagande. Les Médicis s'imposent autant par la force que par l'esthétique appliquée. Ainsi apparaissent les portraits héroïques d'hommes en armes ou en riches atours (voir, d'Agnolo Bronzino, le *Portrait de Cosme 1^{er} de Médicis à 40 ans*, 1560, huile sur bois, 82,5 x 62 cm) ou encore, par Francesco Salviati, ce *Portrait de Jean des Bandes Noires* (1546-1548, huile sur bois, 58 x 49 cm), père de Cosme, ainsi inséré dans la continuité dynastique. Cosme, devenu duc de Florence, a scellé son alliance avec Charles Quint en épousant en 1539 Eléonore de Tolède, dont la froide

...

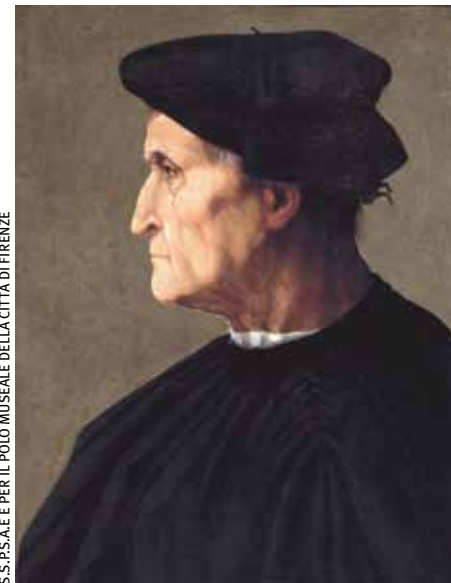
... beauté, sertie dans un vêtement brodé d'or, peinte de face par Agnolo Bronzino, constitue l'affiche emblématique de l'exposition. Cosme, surnommé le Bâtisseur, est un collectionneur avisé. Il cultive les projets monumentaux. Baccio Bandinelli est son artiste favori qui, avec d'autres sculpteurs et architectes, métamorphose la cité florentine en un véritable théâtre du pouvoir.

Courtisans et bourgeois fortunés mettent également un point d'honneur à être figurés par les grands artistes que sont Andrea del Sarto, Pontormo, Rosso Fiorentino, Bronzino, Salviati ou Alessandro Allori. Les portraits de «dames» se multiplient, avec un appareil et une palette raffinée, tel celui, réalisé par Santi di Tito et son atelier, de Marie de Médicis (vers 1600, huile sur toile, 194 x 111 cm), où la future épouse d'Henri IV pose en pied, parée comme une châsse dans une robe tréflée de fleurs de lys, brodée d'œillets et de grenades, symboles de mariage et de fécondité. Ces portraits de femmes sont en somme de toute beauté, qu'elles soient titrées ou anonymes. Il n'est que de voir, pour s'en convaincre, le *Portrait d'une dame en jaune* par Andrea del Sarto (vers 1529-1530, huile sur bois, 65 x 50 cm) ou, par Alessandro Allori, le *Portrait de Dianora de Tolède* (1565-1568, huile sur cuivre, 16,7 x 12,7 cm) en dame au petit chien en robe rouge. Ou encore, d'Agnolo Bronzino, le *Portrait de Laura Battiferri* (vers 1555-1560, huile sur bois, 83 x 60 cm), dans lequel se lit l'austère maintien d'une intellectuelle de l'époque. Les enfants ne sont pas oubliés. Leurs portraits sont à la mode dans les familles au pouvoir, en tant que gages de continuité à venir. On goûte alors la musique. Notons à ce propos, de Pontormo, *Portrait d'un joueur de luth* (vers 1529-1530, huile sur bois, 73 x 57 cm) et, de Francesco Salviati, *Portrait d'un luthiste* (1527-1530, huile sur bois, 96 x 77 cm), où ces musiciens nous regardent gravement dans les yeux comme pour signifier leur amour de l'art. L'exposition atteint son but, qui est d'illustrer comment cette période artistique, ô combien féconde, eut à voir avec des vicissitudes d'ordre politique et les mutations sociales y afférant.

François, fils de Cosme, prenant sa suite à la tête de Florence, sera un monarque médiocre et détesté. Il mourra empoisonné, peut-être par son frère Ferdinand, lequel, cardinal, s'empare du pouvoir. Charmante famille. De 1587 à 1609, Ferdinand, chef d'Etat à la hauteur, fait de Livourne un grand port ouvrant la Toscane à la mer. De 1609 à 1737, la Toscane indé-



Santi di Tito et atelier, «Portrait de Marie de Médicis», 1600, huile sur toile, 193,5 x 109 cm, Florence, Galleria Palatina.



Rosso Fiorentino (Giovanni Battista di Jacopo dit), «Portrait d'homme», 1520-1522, huile sur bois, Florence, Galleria Palatina.

pendante disparaît progressivement, les grands-ducs essayant en vain de survivre en paix tandis qu'à leur porte Autrichiens, Espagnols et Français s'entretuent gaillardement. Le dernier grand-duc s'efface au profit des Habsbourg-Lorraine. Reste la peinture.

Un grand bourgeois aux goûts aristocratiques

Gardé à l'entrée par quatre lions de pierre, le musée Jacquemart-André est un véritable palais. Il a commencé d'être édifié sous le Second Empire. Edouard André, riche homme d'affaires protestant, achète en 1868 un terrain boulevard Haussmann. Entamée l'année suivante, la construction de l'hôtel – sur les plans

de l'architecte Henri Parent – s'achève en 1875. Grâce aux relations du propriétaire, le bâtiment peut échapper aux règles d'alignement des constructions imposées aux immeubles environnants. Comme posé sur un balcon monumental, il s'élève en surplomb et en retrait d'une haute terrasse. De ce fait, il en impose aux passants arpentant le boulevard. L'hôtel André obéit aux critères de symétrie prônés alors par l'académie et l'école des Beaux-Arts, suivant le modèle architectural du XVIII^e siècle, ce qui n'exclut pas l'utilisation de techniques modernes, (comme l'emploi du fer), à condition qu'elles soient masquées par le décor. De nombreux salons abondamment meublés, un fumoir, un jardin d'hiver, un boudoir, un cabinet de travail, une vaste bibliothèque; tout témoigne de la fortune d'un grand bourgeois aux goûts aristocratiques, extrêmement lancé dans le monde et qui ne cesse de recevoir. Au demeurant collectionneur averti, Edouard André, qui épouse en 1881 Nélie Jacquemart, peintre d'excellente réputation, n'a jamais cessé d'accumuler des objets précieux et des tableaux (de Rembrandt, Canaletto, Greuze, Fragonard, Delacroix, Ingres...). Napoléon III ne le sollicita-t-il pas, moyennant récompense, comme organisateur et prêteur de l'Exposition universelle de 1867? A sa mort, en 1894, Nélie Jacquemart, qui ne devait s'éteindre qu'en 1912, continua avec ferveur d'enrichir les collections, ainsi logées dans leur somptueuse demeure.

Jean-Pierre LÉONARDINI

L'hôtel André obéit aux critères de symétrie prônés alors par l'académie et l'école des Beaux-Arts, suivant le modèle architectural du XVIII^e siècle, ce qui n'exclut pas l'utilisation de techniques modernes.

Un grand chef d'orchestre

Evgueni Mravinski fut le chef titulaire et le directeur de l'Orchestre philharmonique de Léninegrad, dont il a fait l'un des meilleurs orchestres du monde. Son répertoire de prédilection tournait autour de Tchaïkovski et des grands compositeurs du XX^e siècle, dont il appréciait la nouveauté, comme Bartók et Prokofiev. Il a été, avec Kiril Kondrachine, l'un des deux chefs préférés de Chostakovitch, qui lui confia les créations de plusieurs de ses symphonies. De ces symphonies, Mravinski donnait des interprétations marquées par la précision alliée à la fiévreuse énergie qu'il leur insufflait. Deux albums lui rendent hommage en cette rentrée édités par Praga Digitals. Le premier associe la fascinante *Musique pour cordes, percussion et célesta* de Bartók à l'une des meilleures partitions de Honegger – la *Symphonie n°3* dite « liturgique » en raison de sa monumentalité et à la musique du ballet *Agon* de Stravinski, représentative de la période minimaliste et néoclassique du compositeur émigré aux Etats-Unis. Stravinski se trouvait en parfait accord alors avec la finesse du style chorégraphique de George Balanchine pour lequel *Agon* a été composé et sa musique est travaillée comme une épure. Le second album présente la *Symphonie n°8* de Chostakovitch, l'une des plus sombres et des plus intériorisées, que le compositeur a dédiée à Mravinski en 1943. Elle est associée à l'étincelant *Poème de l'extase* de Scriabine, œuvre novatrice achevée en 1908, s'achevant en crescendo extatique et portant la marque de la poésie symboliste de l'Age d'argent pétersbourgeois.

• CD PRAGA DIGITALS, 15 EUROS ENV.

JONAS KAUFMANN Toujours lui !

Impossible de ne pas parler du nouvel album du ténor surdoué intitulé *Nessun dorma* et consacré à des airs et scènes d'opéras de Puccini (CD Sony classical) ! Les moments clés du répertoire puccinien y défilent. On retrouve avec plaisir Kaufmann dans Rodolfo de *la Bohème*, le chevalier Des Grieux de *Manon Lescaut*, Cavaradossi de *la Tosca*, Ramirez de *la Fanciulla del West*, Calaf de *Turandot*. Le talent de Kaufmann apparaît ici – avec sa personnalité et sa formation germanique qui influent sur sa manière d'interpréter le *bel canto* italien, lui conférant une densité inhabituelle tout en préservant son éclat. S'il fallait le comparer à des figures légendaires, ce serait le ténor John Vickers, l'inoubliable interprète d'Othello et de Radamès qui s'imposerait par une même intensité d'expression et son timbre profond. Le plus extraordinaire est que Kaufmann domine ses rôles tout aussi bien dans le répertoire allemand qu'italien ou français, triomphant notamment dans des enregistrements de *Lohengrin* et de *Parsifal* ou encore de *Carmen* ! Et ceci apparaîtrait d'autant plus que notre ténor vient d'enregistrer une superbe version de *Aïda* de Verdi sous la direction d'Antonio Pappano à la tête de l'Orchestre dell'Accademia Nazionale di Santa Cecilia de Rome. A ses côtés, la mezzo Ekaterina Sementchuk domine en Amneris, amoureuse blessée, et le reste de la distribution est aussi exceptionnel avec un imposant Ludovic Tézier en Amonasro, et la soprano américaine Anja Harteros, une Aïda tout en sensibilité.

• DEUX CD WARNERS CLASSICS-ERATO, ENRG. 2015, 24 EUROS ENV.

BOUFFES DU NORD

Jusqu'au 14 novembre, au Théâtre des Bouffes du Nord (37, bis boulevard de la Chapelle, 75010 Paris, tél. rés. : 01 46.07 34 50, <www.bouffesdunord.com>), est donné le spectacle *Macbeth (The Notes)* d'après la pièce de Shakespeare dans la traduction de Jean-Michel Déprats. Seul en scène, l'acteur David Ayala est coauteur de l'adaptation avec Dan Jemmett, qui signe la mise en scène de ce qui est présenté comme « une performance théâtrale ».

IVRY

La pièce de Marivaux, *la Double Inconstance*, est à l'affiche du Théâtre des Quartiers d'Ivry (Centre dramatique national Val-de-Marne) du 2 au 29 novembre, dans une mise en scène d'Adel Hakim. Les interprètes en sont Lou Chauvain, Frédéric Cherbœuf, Etienne Coquerneau, Malik Faraoun, Jade Herbulot, Mounir Margoum et Irina Solano.

LUCERNAIRE

Sous le titre *Neige noire – Variations sur la vie de Billie Holiday*, Christine Pouquet signe le texte et la mise en scène d'un spectacle conçu « comme un hommage au talent d'improvisatrices de toutes les femmes qui ont marqué l'histoire du jazz : Bessie Smith, Alberta Hunter, Mildred Bailey, Lili Green et bien sûr Billie Holiday ». C'est avec Samantha Lavital et Rémi Cotta ou Philippe Gouin, et c'est au Lucernaire (53, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006) jusqu'au 6 décembre.

bouteilles Foire aux vins Ouvrir l'œil

En cette période de rentrée, les grandes surfaces s'efforcent d'attirer leur clientèle vers les linéaires de vin à grand renfort de catalogues et de promotions plus alléchantes les unes que les autres : réductions par-ci, bouteilles voire cartons gratuits par-là... Que d'affaires ! Mais pour qui ? A coup sûr pour l'enseigne, qui réalise ainsi en quelques jours une part importante de son chiffre annuel du rayon vins, mais aussi pour des amateurs avisés en capacité de s'offrir quelques grandes bouteilles.

La remarquable *Revue du vin de France* publie dans son numéro de septembre un tableau récapitulatif des prix de sortie des grands crus de Bordeaux en primeur depuis le millésime 2000 et permet ainsi de comparer ces prix à ceux proposés dans les foires aux vins. Cette comparaison confirme deux choses : la mise en garde contenue dans un précédent article (*Options* n° 607) sur l'absence d'intérêt du système de vente en primeur ; un constat somme toute banal : les meilleures opérations se font sur les vins les plus chers.

Prenons quelques exemples :

- Sociando Mallet 2011 : 28 euros en primeur contre 24 euros aujourd'hui ;
- Beychevelle 2012 : 55 euros en primeur, 49 euros aujourd'hui ;
- Mouton Rothschild et Haut-Brion 2012, proposés à 337 euros en primeur vendus aujourd'hui 288 euros.

Dans une gamme de prix plus accessible les catalogues proposent également quelques millésimes intéressants comme 2009 ou 2010, mais ces vraies belles affaires, en petites quantités, disparaissent dès le premier jour et les clients appâtés doivent alors se rabattre sur des produits plus classiques dans des millésimes moyens.

Georges SULIAC

HOMMAGE

Un géant nous a quittés

LE DÉCÈS DU ROMANCIER SUÉDOIS HENNING MANKELL, AU DÉBUT DU MOIS D'OCTOBRE, EST UNE TRISTE NOUVELLE QUI ÉCLIPSE TOUTES LES AUTRES. CET ÉCRIVAIN POSSÉDAIT L'ART DE CAPTIVER SES LECTEURS, NON SEULEMENT AVEC SES LIVRES MAIS AUSSI PAR SES PRISES DE POSITION HUMANISTES.



Henning Mankell, qui a choisi en 1985 de partir vivre au Mozambique, va débiter en écriture par la publication de pièces pour le théâtre et la radio. Suivent des livres pour la jeunesse puis, en 1991, le romancier entame, avec *Meurtriers sans visage*, une série policière dont le protagoniste, l'inspecteur Kurt Wallander, appartient à la police d'Ystad, en Scanie, pas très loin de Malmö. L'assassinat d'un couple de vieux paysans est au centre de cette première enquête qui va aborder le sujet du racisme et de ses effets, des violences contre des demandeurs d'asile et le meurtre d'un Somalien. A la lecture de ce roman écrit il y a vingt-cinq ans, on peut mesurer combien les auteurs de romans noirs et policiers ont cette qualité d'anticiper, dans leurs fictions, certains des soubresauts tragiques des sociétés d'aujourd'hui. Ouvertement critique, le second volume, *les Chiens de Riga* (1992), se déroule en grande partie en Lettonie où, malgré la chute du mur de Berlin, les forces lettones opposées au changement et à l'indépendance sont encore puissantes et, quand on plonge dans ce récit, on ne peut s'empêcher de penser aux récents affrontements en Ukraine. Les enquêtes de Wallander se poursuivront au cours d'une dizaine de volumes, tous de grande qualité, avec une mention spéciale pour *les Morts de la Saint-Jean* (1997), un chef-d'œuvre qui raconte comment l'inspecteur enquête sur deux affaires sensibles – dont l'assassinat d'un collègue. Mais il doit aussi affronter des problèmes sentimentaux et des ennuis de santé. La série s'achève avec *Une main encombrante*. Dans cette ultime enquête, Wallander apparaît toujours aussi désabusé qu'obstiné. Toutefois, il rêve d'acquiescer une maison. C'est pourquoi il ne perd pas de temps pour aller la visiter mais il doit déchanter lorsqu'il découvre le squelette d'une main, puis un corps sous des feuilles. S'agit-il de cette femme portée disparue entre 1930 et 1950 ? L'espoir d'une rapide identification s'évanouit avec l'apparition d'un autre corps, cette fois de sexe masculin.

Mankell a précisé un jour que son personnage ne lui ressemblait pas et qu'il ne l'aimait guère, leurs seuls points communs étant d'avoir le même âge, l'amour de l'opéra italien et de beaucoup travailler. Tout en mettant un terme à la série, Mankell poursuit son exploration de la société suédoise avec deux nouveaux personnages : le jeune inspecteur Stefan Lindman qui enquête dans le nord du

pays (*le Retour du professeur de danse*, 2000) et Linda Wallander, la propre fille de l'inspecteur (*Avant le gel*, 2002). S'il admet avoir été influencé par le couple suédois constitué par Maj Sjöwall et Per Wahlöö, il cite aussi parmi les écrivains qui l'ont inspiré Joseph Conrad, Fiodor Dostoïevski, John le Carré et les auteurs grecs de l'Antiquité.

Honneur doit être rendu à la maison bordelaise Mirobole Editions et à sa directrice Sophie de Lamarlière, qui nous font découvrir à chaque livraison des romans rares comme ceux venus de Turquie sous la plume d'Alper Canigüz, pour notre plus grand plaisir. Enfant de 5 ans surdoué, le petit Alper Kamu (hommage incontesté à Albert Camus) s'est fait renvoyer de l'école maternelle et traîne dans son quartier, l'œil et l'esprit toujours aiguisés. Toujours à l'affût des mystères de la vie, de la sexualité, du couple, de l'amour, de l'amitié, il a une réflexion sur tout et laisse son entourage quelque peu pantois. Ce détective en culottes courtes a déjà fait preuve de sagacité en aidant son ami, le commissaire de police, à démêler une enquête dans le premier volume de ses aventures *l'Assassinat d'Hicabi Bey*.

Dans *Une fleur en enfer*, Alper est préoccupé car il vient d'apprendre que son copain Umit, 12 ans, est accusé d'avoir étranglé son petit frère handicapé. Flairant une affaire de famille plutôt louche qui fonctionne sur le non-dit, il n'a qu'une idée en tête, trouver la vérité. Né à Istanbul, l'auteur Alper Canigüz, après des études de psychologie, s'est consacré à l'écriture. Les aventures d'Alper ont rencontré un grand succès grâce à l'originalité du personnage, enfant prodige et prodige, pour qui tout comportement individuel ou collectif est sujet à réflexion politique et philosophique, un bon moyen pour l'auteur de mettre en avant ses propres réflexions sur les insuffisances d'un pays tiraillé entre modernisme et tradition, entre démocratie et dictature, entre laïcité et religion.

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

- ALPER CANIGÜZ, *L'ASSASSINAT D'HICABI BEY*, MIROBOLE ÉDITIONS, 250 PAGES, 20 EUROS.
- ALPER CANIGÜZ, *UNE FLEUR EN ENFER*, MIROBOLE ÉDITIONS, 252 PAGES, 20 EUROS.
- HENNING MANKELL : SES ROMANS SONT DISPONIBLES CHEZ POINTS POLICIERS, VENDUS ENTRE 6,40 ET 8,50 EUROS.

ÉCRITURE

Des hauts et des bas



SI LE NOUVEAU ROMAN D'ÉMILIE FRÈCHE MARQUE LE TRIOMPHE DE LA LITTÉRATURE, LA SAGA DE LAURENT SEKSIG SUR TROIS GÉNÉRATIONS DE MÉDECINS D'UNE FAMILLE JUIVE RUSSE DÉÇOIT PAR SON MANQUE DE SURPRISES.

Il existe un jeu littéraire parisien : le roman de gare, mais de la gare Montparnasse à la gare d'Orsay, où les écrivains mettent en

scène leur vie amoureuse. Et comme un écrivain fréquente le beau monde de l'édition, il n'est pas rare de croiser dans les pages de ces récits des personnages connus dont les noms sont à peine déguisés ou les visages à peine grimés. *Un homme dangereux* d'Émilie Frèche pourrait appartenir à ce genre littéraire si l'auteure n'en renversait pas les codes. Dans une première partie, l'histoire est banale comme un adultère : une femme mariée, heureuse pense-t-elle, croise un homme odieux, dont elle tombe éperdument et douloureusement amoureuse. Ils s'écrivent, textotent, se croisent sans se toucher, ou rarement. On reconnaît sous les traits de Benoît un éditorialiste parisien réputé mais démodé, à la plume acérée et à la réputation sulfureuse. L'auteure, juive, connue pour son engagement politique et notamment pour sa dénonciation de la montée de l'antisémitisme en France, tombe donc amoureuse de cet antisémite notoire.

C'est le récit de ce jeu pervers que résume ainsi l'auteur : « *Et alors qu'il commençait son entreprise de démolition, moi je le laissais jouer avec mes nerfs, pensant naïvement être hors de tout danger, quand son jeu n'était pas du tout le même que le mien. Pour moi, c'était celui, sans risque, de la séduction. C'était le petit jeu du début, sans gagnant, ni perdant, qui ne visait qu'à retarder le moment d'être ensemble, pour le rendre plus fort encore, plus excitant, mais Benoît, lui, n'était excité que par une chose – vaincre.* » Lors d'une fête juive, la narratrice passe sa soirée à échanger des textos avec Benoît qui s'y immerge et la parasite. *Un homme dangereux* pourrait n'être que le récit d'un règlement de comptes bien écrit, où la narratrice analyse aussi sa propre perversion et dresse un portrait peu flatteur d'un éditorialiste parisien. Mais Émilie Frèche, l'auteure, se détache de son récit lorsqu'elle brouille soudain les cartes en se détachant de la narratrice, qui jusque alors se confondait avec elle. Si la première partie est manifestement autobiographique, la deuxième partie est clairement littéraire. Elle règle ses comptes littérairement avec Benoît. *Un homme dangereux* est donc une autofiction aux règles rappelées : la confession devient une fiction et toute ressemblance avec la réalité ne serait que pure vraisemblance, « *car écrire cette passion, projette l'auteure, serait aussi fort sinon*

plus que de l'avoir vécue réellement et, c'est bien connu, tout ce qui est vécu n'est plus à vivre (...) la vie était belle et la fiction aussi ».

La narratrice va pouvoir vivre jusqu'au bout une passion dévastatrice puisqu'elle n'est que littéraire. Le lecteur se méfie alors, s'interroge. Et la littérature triomphe. Enfin...

On avait quitté Laurent Seksig avec le récit étonnant du destin tragique d'un frère de génie : *le Cas Eduard Einstein*. Son nouveau roman, *L'Exercice de la médecine*, recouvre des formes plus classiques : la destinée de trois générations de médecins d'une famille juive s'enchaîne dans l'histoire du XX^e siècle. Le premier de cette lignée est un modeste médecin de campagne dans la Russie tsariste dévastée par les pogroms. Il sera un médecin apprécié, uniquement préoccupé de soulager ses semblables. Avant d'être assassiné, il aura eu le temps d'envoyer son fils aîné à Berlin. Sa fille restera en Russie, deviendra médecin à son tour et connaîtra les purges stalinienne. Sa petite-fille, Léna, sera une cancérologue réputée à Paris où elle s'occupe de son père toujours obsédé par sa fuite de Berlin devant la montée du nazisme – le seul qui n'a pas pu devenir médecin. La destinée de Léna sera de réparer cette erreur familiale ; sa vie sera de se débarrasser de ce poids qui l'empêche d'être heureuse. Le roman s'achève sur cette interrogation grandiloquente : « *Pouvait-elle rêver plus bel héritage que la légende familiale ?* » Sans doute que non, mais le lecteur pouvait rêver davantage d'ambition. Laurent Seksig tente de donner à son roman familial un souffle épique où les personnages sont transcendés par l'histoire mais le récit final de la « renaissance » précipitée de la jeune femme laisse cette impression curieuse que l'auteur était pressé d'en finir : Léna ne chemine pas vers le bonheur ; elle y court en quelques pages. On sait l'importance de la transmission dans la religion juive. *L'Exercice de la médecine* est le récit d'une transmission laïque : celle de la vocation d'être médecin. C'est un hommage familial sous la forme d'une saga. Une saga réussie mais sans surprise. Et après *le Cas Eduard Einstein*, on aspirait à l'être... ◀

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

• ÉMILIE FRÈCHE, *UN HOMME DANGEREUX*, STOCK, 288 PAGES, 19,50 EUROS.

• LAURENT SEKSIG, *L'EXERCICE DE LA MÉDECINE*, FLAMMARION, 380 PAGES, 20 EUROS.

SYNDICALISME EUROPÉEN

A la recherche d'un second souffle

LE 13^e CONGRÈS DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS S'EST TENU DU 29 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE DERNIER À PARIS. QUELLE STRATÉGIE ADOPTER POUR LUTTER CONTRE LES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ ? ACTIONS DE LOBBYING OU CAMPAGNES REVENDICATIVES TRANSNATIONALES ?

Le 13^e congrès de la Confédération européenne des syndicats n'a pas dérogé à la règle. Une fois encore, c'est par l'allocution d'un haut dirigeant de la Commission européenne que les délégués ont débuté leurs travaux : cette fois, un vibrant plaidoyer de Jean-Claude Juncker, son président, pour le développement des droits sociaux, la lutte contre la précarité et le renforcement du dialogue social en Europe... A la Maison de la Mutualité où se tenait la rencontre, ce discours prononcé par un homme qui accompagne depuis plus de dix ans toutes les politiques qui contredisent sans cesse ces objectifs n'a pas surpris outre mesure. L'Europe se cherche. En méprisant les conditions de vie et les droits des salariés dans l'Union, elle suscite chaque jour un peu plus le rejet. Avec 5 millions de jeunes à la recherche d'un emploi et, selon l'Ong Oxfam, 123 millions de ses habitants « exposés au risque de pauvreté » partout sur le continent, elle voit les partis xénophobes gagner du terrain. Au point que, au sein de la Commission, les plus lucides estiment urgent de donner des gages de leur bonne volonté à maintenir un semblant d'Europe sociale. Le syndicalisme doit-il y répondre ? Doit-il venir à leur secours pour remettre en

selles un projet maintes fois piétiné depuis des années ? La question, déjà posée en 2011 lors du congrès d'Athènes, a été omniprésente lors du congrès de Paris. « Si, depuis 2008, la Cse est parfaitement lucide sur les désastres auxquels mène l'économie libérale, explique Jean-Marie Pernot, chercheur à l'Ires, spécialiste du mouvement syndical international, elle n'a pas clarifié sa position quant aux institutions européennes. » Quelle ligne de conduite veut-elle adopter à l'égard de la Commission ? Quel rôle doit-elle s'assigner ? « Longtemps considérée comme une simple interface entre les autorités bruxelloises et les confédérales nationales, l'organisation n'a désormais plus d'interlocuteurs », explique Frédéric Imbrecht, responsable confédéral Cgt en charge des questions européennes. « Depuis plus de quinze ans, l'organisation syndicale européenne s'affronte à une Commission qui se fait l'expression d'un patronat qui, pour déréglementer et privatiser, n'a pas besoin du syndicalisme européen. »

Dès lors, le débat est ouvert : faut-il répondre aux appels du pied de Jean-Claude Juncker, tenter de récupérer une place d'interlocuteur privilégié auprès des institutions européennes, afficher

sa volonté pleine et entière de dialoguer avec une Commission et un patronat qui s'y refusent en attendant que les temps changent ? Ou, au contraire, la Cse doit-elle prendre acte de la réalité, changer de cap et se réinventer, construire de nouvelles façons d'agir en usant de l'étendue de son réseau – 90 organisations adhérentes dans plus de 39 pays et représentant plus de 60 millions de membres – pour imaginer de nouvelles solidarités avec cette frange grandissante du salariat qui vit aux marges des droits et ne se reconnaît plus dans le syndicalisme national, a fortiori le syndicalisme européen ?

Salaire minimum : l'amendement de la Cgil

Bien sûr, les oppositions classiques entre les syndicats nordiques et ceux du Sud se sont à nouveau exprimées. Entre ceux pour qui la Cse ne doit pas sortir du rôle qu'elle s'est longtemps assigné, celui d'être d'abord une structure de lobbying,

FILIP CLAUSS / MAXPPP





et ceux pour qui elle doit être un outil pour aider à mieux coordonner des campagnes transnationales pour les intérêts des salariés européens, ainsi que le défendra Gail Cartmail, dirigeante du Tuc britannique, les divergences de fond se rappelleront au bon souvenir des délégués. Pourtant, le combat engagé par la Cgil qui, le 1^{er} octobre, a déposé un amendement réclamant l'instauration d'un «mécanisme de fixation d'un salaire minimum européen» a montré que rien n'est figé. Il n'y a pas si longtemps, l'organisation s'opposait à un tel principe. Avec le Dgb allemand, même, elle le combattait. Désormais, elle milite pour. Et, surprise, une majorité de voix se prononceront en ce sens. «Un événement historique», dira Anne Dufresne, sociologue belge, spécialiste du mouvement syndical européen et présente ce jour-là à la Maison de la Mutualité.

Les défis que la Ces a à relever s'accumulent. De la manière dont elle veut

La Cgt souhaite faire vivre un syndicalisme européen proche des préoccupations et des revendications des salariés. Elle entend s'investir et donner vie à des coopérations et des solidarités dans l'Union, avec les fédérations, les régions et les entreprises.

s'attaquer à la déstructuration des conventions collectives, à la montée du travail indépendant ou aux attaques contre le droit de grève, elle n'a pas encore fixé de stratégies revendicatives. «*Le temps presse*, rappelle Joël Decaillon, ancien secrétaire général adjoint de l'organisation, aujourd'hui vice-président de l'association Lasaire. *Aujourd'hui, en Grèce, l'assentiment de quatre salariés suffit à établir un accord d'entreprise. En Grande-Bretagne et en Espagne, le droit de grève est sérieusement attaqué. Au Portugal, les deux tiers des travailleurs ne sont plus couverts par la Sécurité sociale, l'assurance chômage ou l'assurance retraite... Au risque de perdre sa crédibilité, le syndicalisme doit relever les défis qui lui sont lancés.*» En Norvège, les «contrats permanents sans garantie salariale» ont fait leur apparition, témoignera un syndicaliste du bâtiment. Quelle stratégie pour demain? «*Quelles forces les confédérations nationales met-*

...

... tront-elles au service de ce combat pour avancer ? demande plutôt Jean-Marie Pernot. La Ces n'est qu'une confédération de confédérations. Elle n'a de force que celle que les organisations de chaque pays veulent bien lui apporter.»

Au terme de quatre jours de débats, le 13^e congrès de la Ces n'a rien tranché quant à l'avenir qu'elle veut se donner. Tout juste a-t-elle convenu qu'elle avait besoin d'un second souffle. Ses délégués se sont accordés à l'unanimité sur l'élection d'un nouveau secrétaire général : l'Italien Luca Visentini, ancien dirigeant de l'Uil. Ils lui ont fixé comme mandat de faire de la bataille pour l'investissement en Europe la première priorité de la Ces. Ils ont aussi voté un manifeste réclamant «de meilleurs salaires», «des politiques pour des emplois verts» et «la fin de la spéculation financière» et se sont prononcés pour «l'implication de la Ces dans l'élaboration des stratégies européennes en matière d'emploi, de politique économique et de politique sociale».

Régions, entreprises, Ong : de nouvelles coopérations possibles

Au-delà ? Pour Frédéric Imbrecht qui, avec la délégation Cgt, a défendu lors de ce congrès un amendement pour «une réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatoire», déposé avec la Cftc française, la Fgtb, la Csc et la Cgslb belges, la Cgt a à présent une priorité : faire vivre un syndicalisme européen proche des préoccupations et des revendications des salariés. «Elle doit pour cela s'y investir et donner vie à ces coopérations et ces solidarités qu'elle voudrait voir se construire dans l'Union.» Concrètement, explique-t-il, il ne s'agit pas seulement de mettre sur pied «une politique de cadres» pour alimenter les structures de la Ces, il s'agit aussi de soutenir les coopérations transnationales qui s'organisent dans les fédérations, les régions ou les entreprises. Dans le Vaucluse, Emmanuel Wietzel, membre du collectif «international» de l'Ugict, travaille avec le Dgb de la région de Francfort autour de la lutte contre l'extrême droite. Des coopérations nouvelles comme il pourrait s'en développer à l'avenir ? Des coopérations syndicales nationales et européennes avec les Ong et la société civile pour s'ouvrir, espère Joël Decaillon, à des champs revendicatifs nouveaux comme la lutte contre le réchauffement climatique ou les migrants... Demain, le syndicalisme européen ?

Martine HASSOUN



Une motion d'urgence

ADRESSE À LA COMMISSION ET APPEL À LA MOBILISATION SYNDICALE : LA CRISE DES RÉFUGIÉS S'EST NATURELLEMENT IMPOSÉE.

Comme le symbole de la concurrence de tous avec tous, la crise des réfugiés s'est tout naturellement imposée dans les débats du congrès. Et sans doute est-ce Oumar Diakhaby, jeune ingénieur électronicien, réfugié politique guinéen resté dix ans clandestin en Belgique, qui en a le mieux résumé les enjeux. Alors que les délégués s'apprêtaient à se prononcer sur une motion d'urgence consacrée au sujet^(*), le militant syndical, aujourd'hui responsable du comité des sans-papiers de la Csc, a rappelé le 30 au matin cette évidence : sans politique ambitieuse des Etats, les réfugiés d'aujourd'hui risquent bien d'être les sans-papiers de demain. «Aussi grande soit la responsabilité des Etats à les intégrer, nous devons nous aussi endosser les nôtres, a-t-il lancé. Soit nous fermons les yeux et admettons que, pour survivre, ils acceptent tout : des conditions de travail et d'emploi en dehors du droit, l'exploitation et la discrimination. Soit nous militons pour changer leur situation et évitons qu'ils soient utilisés comme outils de dégradation continue des garanties collectives.»

D'autres militants s'exprimeront en ce sens. Ainsi, Reiner Hoffmann, président du Dgb allemand, pour appeler le mouvement syndical européen à n'accepter «aucune dérogation d'exception à la revendication "à travail égal, salaire égal", condition sine qua non pour éviter la confrontation entre les réfugiés et les demandeurs d'emploi ou les travailleurs pauvres» ; une déléguée suédoise pour témoigner d'un accord signé entre la Fédération européenne des syndicats de l'alimentation et le patronat de son pays pour la création de 500 emplois pour les migrants en cours d'arrivée. De 500 emplois de qualité, respectueux du droit et des garanties collectives. Dans la motion votée au terme de cette session, le congrès reprendra autrement les préoccupations exprimées : en appelant la Commission européenne à faire respecter le droit de tout être humain à la protection. En soulignant la nécessité de services publics de qualité pour assurer un accueil décent. M.H.

(*) Voir sur <www.etuc.org/fr/documents/motion>.

CANARDS BOITEUX LA CHASSE EST OUVERTE



En France, près de 180 entreprises font faillite chaque jour ! Mais le malheur des uns fait les affaires d'une poignée d'autres. Les entreprises en difficulté attirent une faune hétéroclite, où se croisent fonds d'investissement, cabinets d'experts, managers de crise ou mandataires judiciaires. Aujourd'hui, quelques milliers de personnes « vivent » en France de la crise des entreprises. Et elles en vivent plutôt bien.

Ce « business » ne date pas d'hier. Dès les années 1980, des grands noms du capitalisme hexagonal tels que Bernard Arnault, François Pinault ou

Vincent Bolloré ont bâti leur fortune en rachetant, sous l'œil bienveillant des pouvoirs publics, des canards boiteux, qu'ils revendaient au prix fort après restructuration.

Dressant un portrait édifiant des acteurs de ce secteur en croissance et revenant sur les affaires qui ont défrayé la chronique ces dernières années (Danone, Doudou, Heuliez, Psa, Samsonite, ArcelorMittal, etc.), l'enquête révèle les dessous de cette machine qui prospère sur les ruines de l'économie française.

LE BUSINESS DES FAILLITES – ENQUÊTE SUR CEUX QUI PROSPÈRENT SUR LES RUINES DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE,
Cyprien Boganda, LA DÉCOUVERTE, 18 EUROS.

PHILOSOPHIE (RE)PENSER L'INDIVIDU

La psychologie est-elle cette présentation raisonnée des mouvements des souris dans des labyrinthes ou des liens entre les fonctions mémorielles et les zones du cerveau, ou bien peut-elle nous permettre de comprendre le mouvement et la logique des biographies individuelles, de la formation d'un individu humain tout au long de son existence ?

Le livre de Lucien Sève rassemble la préface à la quatrième édition allemande de *Marxisme et Théorie de la personnalité* à paraître en 2015 et un texte très court sur les formes d'individualité. A eux deux, ils forment une présentation simple de cette science de la biographie à travers soixante ans de travaux, articles et livres.

POUR UNE SCIENCE DE LA BIOGRAPHIE suivi de **FORMES HISTORIQUES D'INDIVIDUALITÉ,**
Lucien Sève, ÉDITIONS SOCIALES,
8 EUROS.

AUTONOMIE

SENIORS
HANDICAP
DROITS

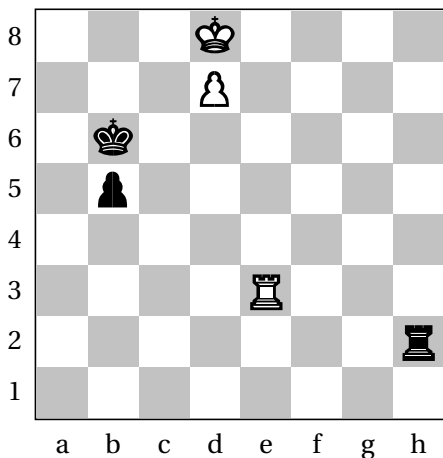
Mon père de 88 ans habite loin de chez moi. Comment lui procurer une téléassistance ?

www.autonomie.valdemarne.fr



Tactique

Etude de P. Benko, 1990. Les Blancs jouent et gagnent.



Sacrifice total

Par hasard, il y a de nombreuses années, je suis tombé sur une partie d'Albin Planinc. Je n'avais jamais entendu parler de ce joueur. En revanche, je connaissais son adversaire : Rafael Vaganian, un solide Grand Maître arménien. L'énergie du jeu noir dans cette partie m'avait subjugué, le tableau final était si beau. Et puis, j'ai oublié Albin Planinc et son jeu un peu fou.

Avec *Totalni Gambit*, le cinéaste Jan Cvitkovic a rendu hommage au génial Grand Maître slovène. Il a produit ce documentaire en 2010, mais je ne le

découvre que maintenant. Albin Planinc est né en Slovénie, le 18 avril 1944. Il vit avec sa mère dans un petit appartement. Il apprend les règles du jeu d'échecs à 7 ans. Onze années plus tard, il remporte le championnat junior de sa région. Il trouve un emploi comme ouvrier dans une usine qui fabrique des bicyclettes.

Il continue de pratiquer les échecs en amateur jusqu'au jour, en 1969, où il est invité à un tournoi de première force à Ljubljana. Contre toute attente, il gagne seul le tournoi ! Il quitte l'usine le lendemain de cette première place. Il décroche le titre de Grand Maître en 1972. Il n'obtient pas que des bons résultats, mais son style hyperagressif est apprécié du public. Il est sélectionné dans l'équipe nationale au quatrième échiquier pour les Olympiades de 1974.

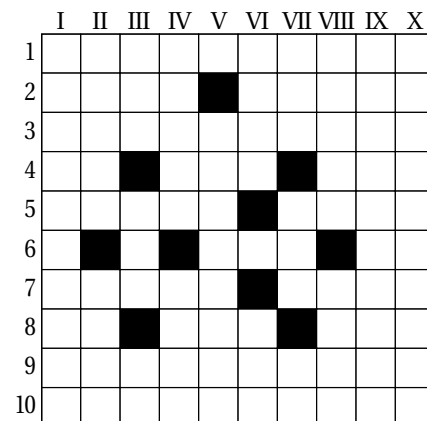
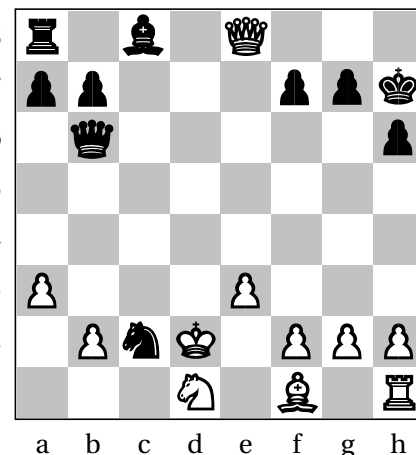
Pourtant, quelque chose ne va pas. A partir de 1973, il s'isole de plus en plus. Pendant les tournois, il mange seul dans sa chambre. Il est très silencieux et la tristesse se lit sur son visage. Il souffre de mélancolie très aiguë et, à cette époque, il n'existe pas de véritable traitement. Il arrête la compétition. Son état s'aggrave, il est interné dans un hôpital psychiatrique à Ljubljana. Contrairement à de nombreux joueurs, certains beaucoup moins forts que lui, il n'a pas publié ses meilleures parties, il ne jouit donc d'aucun revenu. Il vit seul à l'hôpital, les années passent, il est oublié du monde. Il s'éteint le 20 décembre 2008. Son imagination était sans frontière, il prenait des risques et il jouait pour le mat.

Vaganian Rafael - Planinc Albin

Hastings, Angleterre (5^e ronde), 1974, partie anglaise

1.d4 Cf6 2.c4 c5 3.Cf3 cxd4 4.Cxd4 e6 5.Cc3 Fb4 6.Cdb5 (évite les pions doublés si les Noirs prennent en c3) 6...0-0 (6...a6? 7.Cd6+ Re7 8.Ff4) 7.a3 Fxc3+ (si 7... Fe7 8.Ff4 est ennuyeux) 8.Cxc3 d5 9.Fg5 (ce coup met une forte pression sur le pion d5) 9...h6! (pose tout de suite la question au Fou) 10.Fxf6 Dxf6 11.cxd5 exd5 12.Dxd5 Td8 13.Df3 (13.Db3 Fe6!? 13...Db6! (il ne faut pas donner du temps à l'adversaire ; Planinc attaque le pion b2) 14.Td1 Txd1+ 15.Cxd1 Cc6 16.De3 (16.e3 était meilleur : 16...Fe6 17.Fe2 Td8 18.0-0 Td2 avec du jeu pour le pion, mais le Roi blanc est à l'abri) 16...Cd4! 17.De8+ Rh7 18.e3 (l'idée initiée avec le seizième coup ; le Cavalier d4 est attaqué et les Blancs vont pouvoir jouer Fd3 avec échec, puis roquer) 18...Cc2+ 19.Rd2 (19.Re2?? Fg4+--).

(VOIR DIAGRAMME) 19...Ff5!! (un superbe coup, il est difficile de tout calculer, mais Planinc a bien senti que les trois pièces pouvaient venir à bout de la défense du Roi blanc) 20.Dxa8 Dd6+ 21.Rc1 Ca1! 22.Dxb7 (contrôle la case b3. Si : 22.Fc4 Dc5 23.b3 Cxb3+ 24.Rb2 Dxc4 25.Cc3 Cc5 suivi de ...Db3 gagne) 22...Dc7+! (gagne la Dame car après : 23.Dxc7 Cb3#) 0-1.



HORIZONTALEMENT

1. Ont souvent pognon sur rue. - 2. Noise serrée. Il y en a encore un à Saint-Germain-des-Prés. - 3. Perdrai le fil. - 4. Réfléchi. Détesté en vac. Extraites d'une image. - 5. Sanctuaire romain. En tête de sa promotion. - 6. Retour vers le passé. Unité de mesure pour Brahic. - 7. Ce que fait l'araignée australienne. Portion. - 8. La fin du tourment. Le mec de Chicago. On y fait ce que l'on veut. - 9. Me livrais à une activité impérialiste. - 10. La fourmi de la fable.

VERTICALEMENT

I. Une façon d'anticiper les choses. - II. Terminée plus ou moins richement. Arrêt. - III. Réaction chimique. Epuisé. Base d'accord. - IV. Des lieux sens dessus dessous et en désordre. Prince de l'opéra russe. - V. Soie sauvage. - VI. A fait un petit pas vers les étoiles. Dans la philosophie chinoise. - VII. Dame de la côte. Genre musical. Société. - VIII. Assécher. Pardon musulman. - IX. (S') Enflammait. - X. Critique durement.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

IX. Enflammait. - X. Stigmatisé.
Nasa. Yin. - VII. Eve. Pop. SA. - VIII. Tartin. Aman. -
III. Oxo. Las. La. - IV. Xeuil. Igor. - V. Shantung. - VI.
Verticalement : I. Présence. - II. Rime. Stop. -
Guy. Mat. - 9. Colonsais. - 10. Eparagant.
Prom. - 6. Né. UA. - 7. Essit. (tisse). Part. - 8. Nt.
- 3. Emonsserai. - 4. Se. Iha (ha). Ing. - 5. Cella.
Horizontalement : I. Proxénètes. - 2. Rixe. Avant.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

b2 11.Ra3 1-0.
passé 6...b4 7.Rc7 Rc4 8.Rb6 b3 9.Ra5 Rc3 10.Ra4
b3 7.Tc3+ (-) 6.Tb7 (-) 6.Tb7 (-) 6.Tb7 (-) 6.Tb7 (-)
3...Rb6 4.d8d+ 5.Rxd8+ 6.Rxd8+ 7.Rxd8+ 8.Rxd8+
9.Rxd8+ 10.Rxd8+ 11.Rxd8+ 12.Rxd8+ 13.Rxd8+
14.Rxd8+ 15.Rxd8+ 16.Rxd8+ 17.Rxd8+ 18.Rxd8+
19.Rxd8+ 20.Rxd8+ 21.Rxd8+ 22.Rxd8+ 23.Rxd8+
24.Rxd8+ 25.Rxd8+ 26.Rxd8+ 27.Rxd8+ 28.Rxd8+
29.Rxd8+ 30.Rxd8+ 31.Rxd8+ 32.Rxd8+ 33.Rxd8+
34.Rxd8+ 35.Rxd8+ 36.Rxd8+ 37.Rxd8+ 38.Rxd8+
39.Rxd8+ 40.Rxd8+ 41.Rxd8+ 42.Rxd8+ 43.Rxd8+
44.Rxd8+ 45.Rxd8+ 46.Rxd8+ 47.Rxd8+ 48.Rxd8+
49.Rxd8+ 50.Rxd8+ 51.Rxd8+ 52.Rxd8+ 53.Rxd8+
54.Rxd8+ 55.Rxd8+ 56.Rxd8+ 57.Rxd8+ 58.Rxd8+
59.Rxd8+ 60.Rxd8+ 61.Rxd8+ 62.Rxd8+ 63.Rxd8+
64.Rxd8+ 65.Rxd8+ 66.Rxd8+ 67.Rxd8+ 68.Rxd8+
69.Rxd8+ 70.Rxd8+ 71.Rxd8+ 72.Rxd8+ 73.Rxd8+
74.Rxd8+ 75.Rxd8+ 76.Rxd8+ 77.Rxd8+ 78.Rxd8+
79.Rxd8+ 80.Rxd8+ 81.Rxd8+ 82.Rxd8+ 83.Rxd8+
84.Rxd8+ 85.Rxd8+ 86.Rxd8+ 87.Rxd8+ 88.Rxd8+
89.Rxd8+ 90.Rxd8+ 91.Rxd8+ 92.Rxd8+ 93.Rxd8+
94.Rxd8+ 95.Rxd8+ 96.Rxd8+ 97.Rxd8+ 98.Rxd8+
99.Rxd8+ 100.Rxd8+ 101.Rxd8+ 102.Rxd8+ 103.Rxd8+
104.Rxd8+ 105.Rxd8+ 106.Rxd8+ 107.Rxd8+ 108.Rxd8+
109.Rxd8+ 110.Rxd8+ 111.Rxd8+ 112.Rxd8+ 113.Rxd8+
114.Rxd8+ 115.Rxd8+ 116.Rxd8+ 117.Rxd8+ 118.Rxd8+
119.Rxd8+ 120.Rxd8+ 121.Rxd8+ 122.Rxd8+ 123.Rxd8+
124.Rxd8+ 125.Rxd8+ 126.Rxd8+ 127.Rxd8+ 128.Rxd8+
129.Rxd8+ 130.Rxd8+ 131.Rxd8+ 132.Rxd8+ 133.Rxd8+
134.Rxd8+ 135.Rxd8+ 136.Rxd8+ 137.Rxd8+ 138.Rxd8+
139.Rxd8+ 140.Rxd8+ 141.Rxd8+ 142.Rxd8+ 143.Rxd8+
144.Rxd8+ 145.Rxd8+ 146.Rxd8+ 147.Rxd8+ 148.Rxd8+
149.Rxd8+ 150.Rxd8+ 151.Rxd8+ 152.Rxd8+ 153.Rxd8+
154.Rxd8+ 155.Rxd8+ 156.Rxd8+ 157.Rxd8+ 158.Rxd8+
159.Rxd8+ 160.Rxd8+ 161.Rxd8+ 162.Rxd8+ 163.Rxd8+
164.Rxd8+ 165.Rxd8+ 166.Rxd8+ 167.Rxd8+ 168.Rxd8+
169.Rxd8+ 170.Rxd8+ 171.Rxd8+ 172.Rxd8+ 173.Rxd8+
174.Rxd8+ 175.Rxd8+ 176.Rxd8+ 177.Rxd8+ 178.Rxd8+
179.Rxd8+ 180.Rxd8+ 181.Rxd8+ 182.Rxd8+ 183.Rxd8+
184.Rxd8+ 185.Rxd8+ 186.Rxd8+ 187.Rxd8+ 188.Rxd8+
189.Rxd8+ 190.Rxd8+ 191.Rxd8+ 192.Rxd8+ 193.Rxd8+
194.Rxd8+ 195.Rxd8+ 196.Rxd8+ 197.Rxd8+ 198.Rxd8+
199.Rxd8+ 200.Rxd8+ 201.Rxd8+ 202.Rxd8+ 203.Rxd8+
204.Rxd8+ 205.Rxd8+ 206.Rxd8+ 207.Rxd8+ 208.Rxd8+
209.Rxd8+ 210.Rxd8+ 211.Rxd8+ 212.Rxd8+ 213.Rxd8+
214.Rxd8+ 215.Rxd8+ 216.Rxd8+ 217.Rxd8+ 218.Rxd8+
219.Rxd8+ 220.Rxd8+ 221.Rxd8+ 222.Rxd8+ 223.Rxd8+
224.Rxd8+ 225.Rxd8+ 226.Rxd8+ 227.Rxd8+ 228.Rxd8+
229.Rxd8+ 230.Rxd8+ 231.Rxd8+ 232.Rxd8+ 233.Rxd8+
234.Rxd8+ 235.Rxd8+ 236.Rxd8+ 237.Rxd8+ 238.Rxd8+
239.Rxd8+ 240.Rxd8+ 241.Rxd8+ 242.Rxd8+ 243.Rxd8+
244.Rxd8+ 245.Rxd8+ 246.Rxd8+ 247.Rxd8+ 248.Rxd8+
249.Rxd8+ 250.Rxd8+ 251.Rxd8+ 252.Rxd8+ 253.Rxd8+
254.Rxd8+ 255.Rxd8+ 256.Rxd8+ 257.Rxd8+ 258.Rxd8+
259.Rxd8+ 260.Rxd8+ 261.Rxd8+ 262.Rxd8+ 263.Rxd8+
264.Rxd8+ 265.Rxd8+ 266.Rxd8+ 267.Rxd8+ 268.Rxd8+
269.Rxd8+ 270.Rxd8+ 271.Rxd8+ 272.Rxd8+ 273.Rxd8+
274.Rxd8+ 275.Rxd8+ 276.Rxd8+ 277.Rxd8+ 278.Rxd8+
279.Rxd8+ 280.Rxd8+ 281.Rxd8+ 282.Rxd8+ 283.Rxd8+
284.Rxd8+ 285.Rxd8+ 286.Rxd8+ 287.Rxd8+ 288.Rxd8+
289.Rxd8+ 290.Rxd8+ 291.Rxd8+ 292.Rxd8+ 293.Rxd8+
294.Rxd8+ 295.Rxd8+ 296.Rxd8+ 297.Rxd8+ 298.Rxd8+
299.Rxd8+ 300.Rxd8+ 301.Rxd8+ 302.Rxd8+ 303.Rxd8+
304.Rxd8+ 305.Rxd8+ 306.Rxd8+ 307.Rxd8+ 308.Rxd8+
309.Rxd8+ 310.Rxd8+ 311.Rxd8+ 312.Rxd8+ 313.Rxd8+
314.Rxd8+ 315.Rxd8+ 316.Rxd8+ 317.Rxd8+ 318.Rxd8+
319.Rxd8+ 320.Rxd8+ 321.Rxd8+ 322.Rxd8+ 323.Rxd8+
324.Rxd8+ 325.Rxd8+ 326.Rxd8+ 327.Rxd8+ 328.Rxd8+
329.Rxd8+ 330.Rxd8+ 331.Rxd8+ 332.Rxd8+ 333.Rxd8+
334.Rxd8+ 335.Rxd8+ 336.Rxd8+ 337.Rxd8+ 338.Rxd8+
339.Rxd8+ 340.Rxd8+ 341.Rxd8+ 342.Rxd8+ 343.Rxd8+
344.Rxd8+ 345.Rxd8+ 346.Rxd8+ 347.Rxd8+ 348.Rxd8+
349.Rxd8+ 350.Rxd8+ 351.Rxd8+ 352.Rxd8+ 353.Rxd8+
354.Rxd8+ 355.Rxd8+ 356.Rxd8+ 357.Rxd8+ 358.Rxd8+
359.Rxd8+ 360.Rxd8+ 361.Rxd8+ 362.Rxd8+ 363.Rxd8+
364.Rxd8+ 365.Rxd8+ 366.Rxd8+ 367.Rxd8+ 368.Rxd8+
369.Rxd8+ 370.Rxd8+ 371.Rxd8+ 372.Rxd8+ 373.Rxd8+
374.Rxd8+ 375.Rxd8+ 376.Rxd8+ 377.Rxd8+ 378.Rxd8+
379.Rxd8+ 380.Rxd8+ 381.Rxd8+ 382.Rxd8+ 383.Rxd8+
384.Rxd8+ 385.Rxd8+ 386.Rxd8+ 387.Rxd8+ 388.Rxd8+
389.Rxd8+ 390.Rxd8+ 391.Rxd8+ 392.Rxd8+ 393.Rxd8+
394.Rxd8+ 395.Rxd8+ 396.Rxd8+ 397.Rxd8+ 398.Rxd8+
399.Rxd8+ 400.Rxd8+ 401.Rxd8+ 402.Rxd8+ 403.Rxd8+
404.Rxd8+ 405.Rxd8+ 406.Rxd8+ 407.Rxd8+ 408.Rxd8+
409.Rxd8+ 410.Rxd8+ 411.Rxd8+ 412.Rxd8+ 413.Rxd8+
414.Rxd8+ 415.Rxd8+ 416.Rxd8+ 417.Rxd8+ 418.Rxd8+
419.Rxd8+ 420.Rxd8+ 421.Rxd8+ 422.Rxd8+ 423.Rxd8+
424.Rxd8+ 425.Rxd8+ 426.Rxd8+ 427.Rxd8+ 428.Rxd8+
429.Rxd8+ 430.Rxd8+ 431.Rxd8+ 432.Rxd8+ 433.Rxd8+
434.Rxd8+ 435.Rxd8+ 436.Rxd8+ 437.Rxd8+ 438.Rxd8+
439.Rxd8+ 440.Rxd8+ 441.Rxd8+ 442.Rxd8+ 443.Rxd8+
444.Rxd8+ 445.Rxd8+ 446.Rxd8+ 447.Rxd8+ 448.Rxd8+
449.Rxd8+ 450.Rxd8+ 451.Rxd8+ 452.Rxd8+ 453.Rxd8+
454.Rxd8+ 455.Rxd8+ 456.Rxd8+ 457.Rxd8+ 458.Rxd8+
459.Rxd8+ 460.Rxd8+ 461.Rxd8+ 462.Rxd8+ 463.Rxd8+
464.Rxd8+ 465.Rxd8+ 466.Rxd8+ 467.Rxd8+ 468.Rxd8+
469.Rxd8+ 470.Rxd8+ 471.Rxd8+ 472.Rxd8+ 473.Rxd8+
474.Rxd8+ 475.Rxd8+ 476.Rxd8+ 477.Rxd8+ 478.Rxd8+
479.Rxd8+ 480.Rxd8+ 481.Rxd8+ 482.Rxd8+ 483.Rxd8+
484.Rxd8+ 485.Rxd8+ 486.Rxd8+ 487.Rxd8+ 488.Rxd8+
489.Rxd8+ 490.Rxd8+ 491.Rxd8+ 492.Rxd8+ 493.Rxd8+
494.Rxd8+ 495.Rxd8+ 496.Rxd8+ 497.Rxd8+ 498.Rxd8+
499.Rxd8+ 500.Rxd8+ 501.Rxd8+ 502.Rxd8+ 503.Rxd8+
504.Rxd8+ 505.Rxd8+ 506.Rxd8+ 507.Rxd8+ 508.Rxd8+
509.Rxd8+ 510.Rxd8+ 511.Rxd8+ 512.Rxd8+ 513.Rxd8+
514.Rxd8+ 515.Rxd8+ 516.Rxd8+ 517.Rxd8+ 518.Rxd8+
519.Rxd8+ 520.Rxd8+ 521.Rxd8+ 522.Rxd8+ 523.Rxd8+
524.Rxd8+ 525.Rxd8+ 526.Rxd8+ 527.Rxd8+ 528.Rxd8+
529.Rxd8+ 530.Rxd8+ 531.Rxd8+ 532.Rxd8+ 533.Rxd8+
534.Rxd8+ 535.Rxd8+ 536.Rxd8+ 537.Rxd8+ 538.Rxd8+
539.Rxd8+ 540.Rxd8+ 541.Rxd8+ 542.Rxd8+ 543.Rxd8+
544.Rxd8+ 545.Rxd8+ 546.Rxd8+ 547.Rxd8+ 548.Rxd8+
549.Rxd8+ 550.Rxd8+ 551.Rxd8+ 552.Rxd8+ 553.Rxd8+
554.Rxd8+ 555.Rxd8+ 556.Rxd8+ 557.Rxd8+ 558.Rxd8+
559.Rxd8+ 560.Rxd8+ 561.Rxd8+ 562.Rxd8+ 563.Rxd8+
564.Rxd8+ 565.Rxd8+ 566.Rxd8+ 567.Rxd8+ 568.Rxd8+
569.Rxd8+ 570.Rxd8+ 571.Rxd8+ 572.Rxd8+ 573.Rxd8+
574.Rxd8+ 575.Rxd8+ 576.Rxd8+ 577.Rxd8+ 578.Rxd8+
579.Rxd8+ 580.Rxd8+ 581.Rxd8+ 582.Rxd8+ 583.Rxd8+
584.Rxd8+ 585.Rxd8+ 586.Rxd8+ 587.Rxd8+ 588.Rxd8+
589.Rxd8+ 590.Rxd8+ 591.Rxd8+ 592.Rxd8+ 593.Rxd8+
594.Rxd8+ 595.Rxd8+ 596.Rxd8+ 597.Rxd8+ 598.Rxd8+
599.Rxd8+ 600.Rxd8+ 601.Rxd8+ 602.Rxd8+ 603.Rxd8+
604.Rxd8+ 605.Rxd8+ 606.Rxd8+ 607.Rxd8+ 608.Rxd8+
609.Rxd8+ 610.Rxd8+ 611.Rxd8+ 612.Rxd8+ 613.Rxd8+
614.Rxd8+ 615.Rxd8+ 616.Rxd8+ 617.Rxd8+ 618.Rxd8+
619.Rxd8+ 620.Rxd8+ 621.Rxd8+ 622.Rxd8+ 623.Rxd8+
624.Rxd8+ 625.Rxd8+ 626.Rxd8+ 627.Rxd8+ 628.Rxd8+
629.Rxd8+ 630.Rxd8+ 631.Rxd8+ 632.Rxd8+ 633.Rxd8+
634.Rxd8+ 635.Rxd8+ 636.Rxd8+ 637.Rxd8+ 638.Rxd8+
639.Rxd8+ 640.Rxd8+ 641.Rxd8+ 642.Rxd8+ 643.Rxd8+
644.Rxd8+ 645.Rxd8+ 646.Rxd8+ 647.Rxd8+ 648.Rxd8+
649.Rxd8+ 650.Rxd8+ 651.Rxd8+ 652.Rxd8+ 653.Rxd8+
654.Rxd8+ 655.Rxd8+ 656.Rxd8+ 657.Rxd8+ 658.Rxd8+
659.Rxd8+ 660.Rxd8+ 661.Rxd8+ 662.Rxd8+ 663.Rxd8+
664.Rxd8+ 665.Rxd8+ 666.Rxd8+ 667.Rxd8+ 668.Rxd8+
669.Rxd8+ 670.Rxd8+ 671.Rxd8+ 672.Rxd8+ 673.Rxd8+
674.Rxd8+ 675.Rxd8+ 676.Rxd8+ 677.Rxd8+ 678.Rxd8+
679.Rxd8+ 680.Rxd8+ 681.Rxd8+ 682.Rxd8+ 683.Rxd8+
684.Rxd8+ 685.Rxd8+ 686.Rxd8+ 687.Rxd8+ 688.Rxd8+
689.Rxd8+ 690.Rxd8+ 691.Rxd8+ 692.Rxd8+ 693.Rxd8+
694.Rxd8+ 695.Rxd8+ 696.Rxd8+ 697.Rxd8+ 698.Rxd8+
699.Rxd8+ 700.Rxd8+ 701.Rxd8+ 702.Rxd8+ 703.Rxd8+
704.Rxd8+ 705.Rxd8+ 706.Rxd8+ 707.Rxd8+ 708.Rxd8+
709.Rxd8+ 710.Rxd8+ 711.Rxd8+ 712.Rxd8+ 713.Rxd8+
714.Rxd8+ 715.Rxd8+ 716.Rxd8+ 717.Rxd8+ 718.Rxd8+
719.Rxd8+ 720.Rxd8+ 721.Rxd8+ 722.Rxd8+ 723.Rxd8+
724.Rxd8+ 725.Rxd8+ 726.Rxd8+ 727.Rxd8+ 728.Rxd8+
729.Rxd8+ 730.Rxd8+ 731.Rxd8+ 732.Rxd8+ 733.Rxd8+
734.Rxd8+ 735.Rxd8+ 736.Rxd8+ 737.Rxd8+ 738.Rxd8+
739.Rxd8+ 740.Rxd8+ 741.Rxd8+ 742.Rxd8+ 743.Rxd8+
744.Rxd8+ 745.Rxd8+ 746.Rxd8+ 747.Rxd8+ 748.Rxd8+
749.Rxd8+ 750.Rxd8+ 751.Rxd8+ 752.Rxd8+ 753.Rxd8+
754.Rxd8+ 755.Rxd8+ 756.Rxd8+ 757.Rxd8+ 758.Rxd8+
759.Rxd8+ 760.Rxd8+ 761.Rxd8+ 762.Rxd8+ 763.Rxd8+
764.Rxd8+ 765.Rxd8+ 766.Rxd8+ 767.Rxd8+ 768.Rxd8+
769.Rxd8+ 770.Rxd8+ 771.Rxd8+ 772.Rxd8+ 773.Rxd8+
774.Rxd8+ 775.Rxd8+ 776.Rxd8+ 777.Rxd8+ 778.Rxd8+
779.Rxd8+ 780.Rxd8+ 781.Rxd8+ 782.Rxd8+ 783.Rxd8+
784.Rxd8+ 785.Rxd8+ 786.Rxd8+ 787.Rxd8+ 788.Rxd8+
789.Rxd8+ 790.Rxd8+ 791.Rxd8+ 792.Rxd8+ 793.Rxd8+
794.Rxd8+ 795.Rxd8+ 796.Rxd8+ 797.Rxd8+ 798.Rxd8+
799.Rxd8+ 800.Rxd8+ 801.Rxd8+ 802.Rxd8+ 803.Rxd8+
804.Rxd8+ 805.Rxd8+ 806.Rxd8+ 807.Rxd8+ 808.Rxd8+
809.Rxd8+ 810.Rxd8+ 811.Rxd8+ 812.Rxd8+ 813.Rxd8+
814.Rxd8+ 815.Rxd8+ 816.Rxd8+ 817.Rxd8+ 818.Rxd8+
819.Rxd8+ 820.Rxd8+ 821.Rxd8+ 822.Rxd8+ 823.Rxd8+
824.Rxd8+ 825.Rxd8+ 826.Rxd8+ 827.Rxd8+ 828.Rxd8+
829.Rxd8+ 830.Rxd8+ 831.Rxd8+ 832.Rxd8+ 833.Rxd8+
834.Rxd8+ 835.Rxd8+ 836.Rxd8+ 837.Rxd8+ 838.Rxd8+
839.Rxd8+ 840.Rxd8+ 841.Rxd8+ 842.Rxd8+ 843.Rxd8+
844.Rxd8+ 845.Rxd8+ 846.Rxd8+ 847.Rxd8+ 848.Rxd8+
849.Rxd8+ 850.Rxd8+ 851.Rxd8+ 852.Rxd8+ 853.Rxd8+
854.Rxd8+ 855.Rxd8+ 856.Rxd8+ 857.Rxd8+ 858.Rxd8+
859.Rxd8+ 860.Rxd8+ 861.Rxd8+ 862.Rxd8+ 863.Rxd8+
864.Rxd8+ 865.Rxd8+ 866.Rxd8+ 867.Rxd8+ 868.Rxd8+
869.Rxd8+ 870.Rxd8+ 871.Rxd8+ 872.Rxd8+ 873.Rxd8+
874.Rxd8+ 875.Rxd8+ 876.Rxd8+ 877.Rxd8+ 878.Rxd8+
879.Rxd8+ 880.Rxd8+ 881.Rxd8+ 882.Rxd8+ 883.Rxd8+
884.Rxd8+ 885.Rxd8+ 886.Rxd8+ 887.Rxd8+ 888.Rxd8+
889.Rxd8+ 890.Rxd8+ 891.Rxd8+ 892.Rxd8+ 893.Rxd8+
894.Rxd8+ 895.Rxd8+ 896.Rxd8+ 897.Rxd8+ 898.Rxd8+
899.Rxd8+ 900.Rxd8+ 901.Rxd8+ 902.Rxd8+ 903.Rxd8+
904.Rxd8+ 905.Rxd8+ 906.Rxd8+ 907.Rxd8+ 908.Rxd8+
909.Rxd8+ 910.Rxd8+ 911.Rxd8+ 912.Rxd8+ 913.Rxd8+
914.Rxd8+ 915.Rxd8+ 916.Rxd8+ 917.Rxd8+ 918.Rxd8+
919.Rxd8+ 920.Rxd8+ 921.Rxd8+ 922.Rxd8+ 923.Rxd8+
924.Rxd8+ 925.Rxd8+ 926.Rxd8+ 927.Rxd8+ 928.Rxd8+
929.Rxd8+ 930.Rxd8+ 931.Rxd8+ 932.Rxd8+ 933.Rxd8+
934.Rxd8+ 935.Rxd8+ 936.Rxd8+ 937.Rxd8+ 938.Rxd8+
939.Rxd8+ 940.Rxd8+ 941.Rxd8+ 942.Rxd8+ 943.Rxd8+
944.Rxd8+ 945.Rxd8+ 946.Rxd8+ 947.Rxd8+ 948.Rxd8+
949.Rxd8+ 950.Rxd8+ 951.Rxd8+ 952.Rxd8+ 953.Rxd8+
954.Rxd8+ 955.Rxd8+ 956.Rxd8+ 957.Rxd8+ 958.Rxd8+
959.Rxd8+ 960.Rxd8+ 961.Rxd8+ 962.Rxd8+ 963.Rxd8+
964.Rxd8+ 965.Rxd8+ 966.Rxd8+ 967.Rxd8+ 968.Rxd8+
969.Rxd8+ 970.Rxd8+ 971.Rxd8+ 972.Rxd8+ 973.Rxd8+
974.Rxd8+ 975.Rxd8+ 976.Rxd8+ 977.Rxd8+ 978.Rxd8+
979.Rxd8+ 980.Rxd8+ 981.Rxd8+ 982.Rxd8+ 983.Rxd8+
984.Rxd8+ 985.Rxd8+ 986.Rxd8+ 987.Rxd8+ 988.Rxd8+
989.Rxd8+ 990.Rxd8+ 991.Rxd8+ 992.Rxd8+ 993.Rxd8+
994.Rxd8+ 995.Rxd8+ 996.Rxd8+ 997.Rxd8+ 998.Rxd8+
999.Rxd8+ 1000.Rxd8+ 1001.Rxd8+ 1002.Rxd8+ 1003.Rxd8+
1004.Rxd8+ 1005.Rxd8+ 1006.Rxd8+ 1007.Rxd8+ 1008.Rxd8+
1009.Rxd8+ 1010.Rxd8+ 1011.Rxd8+ 1012.Rxd8+ 1013.Rxd8+
1014.Rxd8+ 1015.Rxd8+ 1016.Rxd8+ 1017.Rxd8+ 1018.Rxd8+
1019.Rxd8+ 1020.Rxd8+ 1021.Rxd8+ 1022.Rxd8+ 1023.Rxd8+
1024.Rxd8+ 1025.Rxd8+ 1026.Rxd8+ 1027.Rxd8+ 1028.Rxd8+
1029.Rxd8+ 1030.Rxd8+ 1031.Rxd8+ 1032.Rxd8+ 1033.Rxd8+
1034.Rxd8+ 1035.Rxd8+ 1036.Rxd8+ 1037.Rxd8+ 1038.Rxd8+
1039.Rxd8+ 1040.Rxd8+ 1041.Rxd8+ 1042.Rxd8+ 1043.Rxd8+
1044.Rxd8+ 1045.Rxd8+ 1046.Rxd8+ 1047.Rxd8+ 1048.Rxd8+
1049.Rxd8+ 1050.Rxd8+ 1051.Rxd8+ 1052.Rxd8+ 1053.Rxd8+
1054.Rxd8+ 1055.Rxd8+ 1056.Rxd8+ 1057.Rxd8+ 1058.Rxd8+
1059.Rxd8+ 1060.Rxd8+ 1061.Rxd8+ 1062.Rxd8+ 1063.Rxd8+
1064.Rxd8+ 1065.Rxd8+ 1066.Rxd8+ 1067.Rxd8+ 1068.Rxd8+
1069.Rxd8+ 1070.Rxd8+ 1071.Rxd8+ 1072.Rxd8+ 1073.Rxd8+
1074.Rxd8+ 1075.Rxd8+ 1076.Rxd8+ 1077.Rxd8+ 1078.Rxd8+
1079.Rxd8+ 1080.Rxd8+ 1081.Rxd8+ 1082.Rxd8+ 1083.Rxd8+
1084.Rxd8+ 1085.Rxd8+ 1086.Rxd8+ 1087.Rxd8+ 1088.Rxd8+
1089.Rxd8+ 1090.Rxd8+ 1091.Rxd8+ 1092.Rxd8+ 1093.Rxd8+
1094.Rxd8+ 1095.Rxd8+ 1096.Rxd8+ 1097.Rxd8+ 1098.Rxd8+
1099.Rxd8+ 1100.Rxd8+ 1101.Rxd8+ 1102.Rxd8+ 1103.Rxd8+
1104.Rxd8+ 1105.Rxd8+ 1106.Rxd8+ 1107.Rxd8+ 1108.Rxd8+
1109.Rxd8+ 1110.Rxd8+ 1111.Rxd8+ 1112.Rxd8+ 1113.Rxd8+
1114.Rxd8+ 1115.Rxd8+ 1116.Rxd8+ 1117.Rxd8+ 1118.Rxd8+
1119.Rxd8+ 1120

POUR ALLER D'UN POINT A À UN POINT B, LE PLUS SIMPLE, C'EST L'APPLI SNCF.

Retrouvez dans l'appli SNCF toutes les infos sur les billets, trains, trajets, infos trafic et alertes en temps réel.



Disponible sur l'AppStore, Google Play
et montres connectées.



TÉLÉCHARGEZ ICI > <http://sn.cf/appli>



Le soleil éclaire maintenant le jour et la nuit

Avec ENGIE, l'énergie est maintenant plurielle.

Premier acteur du solaire en France, ENGIE développe des solutions plus respectueuses de l'environnement pour favoriser **la transition énergétique**.

engie.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !